

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2024

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le deux janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

M. GABORIAUD Bernard a donné procuration à Mme SORET-LENEUTRE Valérie ;
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
Mme MAROLLEAU Estelle a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
Mme MADIOT Séverine absente excusée,
Mme GROSBOIS Mélanie absente excusée.

Secrétaire de séance : Mme Valérie SORET-LENEUTRE

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... | 29 |
| Nombre de conseillers présents..... | 23 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 27 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie | |

Ouverture de la séance à 20h30 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

➤ **Vœux du Maire.**

Bonjour à tous,

Premier conseil de l'année qui me permet de vous souhaiter à tous mes meilleurs vœux, ainsi qu'à vos proches, ascendants, descendants, conjoints, et tous ceux qui vous sont chers. Je vous souhaite plein de bonnes choses, beaucoup de sourires autour de vous car c'est toujours plus agréable. Cependant, malgré le fait de voir la vie du bon côté, il peut parfois se présenter des difficultés, donc pour faire face aux adversités auxquelles nous pouvons être confrontés dans nos projets, restons tous solidaires.

Au titre de la ville, certains sujets peu évidents ont été traités ces derniers mois. Il convient de sécuriser le budget. Durant l'année 2023, la ville a eu le bonheur de réussir à bien se faire accompagner au travers de la personne de M. Erwan VOISIN, DGS, arrivé en cours d'année.

Pour information, un procès a été gagné ces derniers jours : les usagers qui avaient saisi le Tribunal administratif au sujet du petit parking ont perdu leur procès. La Ville ne percevra pas d'indemnités puisque c'est l'usage, mais le parking pourra être construit.

Financièrement parlant, de nombreuses réalisations ont vu le jour durant la première partie du mandat, donc 2024 visera prioritairement à rembourser une ligne de trésorerie créée, afin d'éviter d'avoir une dette lissée sur vingt ans.

Samedi dernier, lors de la cérémonie des vœux à la population, j'ai annoncé un résultat financier de 1 300 000€. Ce résultat est meilleur que ce qui avait été estimé, de bonnes recettes ayant compensé une forte augmentation des dépenses.

Le Lion d'Angers est une ville dynamique dans tous les aspects, y compris fiscaux. Le résultat financier 2023 permet d'envisager de nouvelles réalisations, même si l'objectif pour 2024 et 2025 est avant tout de rembourser cette ligne de trésorerie. Il n'y a pas de dol, puisque les travaux ont déjà été effectués, en avance par rapport au calendrier, peu chers et avec des taux bas.

Cela va permettre de penser, en lien avec M. Arnaud GUEUDET et la commission Urbanisme, à la réflexion à mener avec le C.A.U.E. pour la recherche d'un cabinet dans les premiers mois de l'année, puis pour l'étude de l'habitat sur 20 ans, en deuxième partie de l'année, en prenant en compte le Z.A.N., l'évolution du climat...

Sans oublier tous les autres dossiers de 2024, comme le passage de la Flamme olympique qui implique des mesures de sécurité importantes, ou la présence de l'équipe de France d'équitation sur le Parc de l'Isle Briand (Terre de jeux 2024), ainsi que tous les dossiers portés par les adjoints au sein de leurs commissions.

Je vous souhaite de continuer à avancer, de toujours progresser.

L'arrivée de Mme Corinne MOUFLIN, responsable du Service à la population, va aider la restructuration en cours mise en œuvre par M. Erwan VOISIN sur ce secteur en difficulté depuis quelques années. Les correspondants presse sont invités à venir la rencontrer pour la présenter à la population comme le veut l'usage.

Une belle année s'annonce donc, comme chaque année, ce qui est formidable. Je vous souhaite le meilleur pour 2024, pour vous et ceux qui vous entourent.

➤ **Vœux au Maire du 1^{er} adjoint.**

Monsieur le Maire, mon cher Etienne,

En vertu de la tradition républicaine, il me revient, en tant que 1er adjoint, l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, à l'occasion de cette nouvelle année, nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans vos projets et, surtout, de bonne santé à vous-même, ainsi qu'à votre épouse, vos enfants et à tous ceux qui vous sont chers.

Alors que 2023 s'est achevée comme elle a débuté, à savoir une année de d'inflation et crise, avec la guerre en Ukraine et les événements du Proche-Orient, l'année 2024 semble suivre une trajectoire tout aussi tendue.

Formulons donc le vœu que 2024 soit remplie d'espérance et de paix qui la rendront heureuse, de projets et de progrès qui la feront être réussie.

Vous avez prononcé cette année vos seizièmes vœux en tant que maire du Lion d'Angers.

Une commune que nous considérons modestement comme accueillante (les derniers chiffres de l'INSEE nous le démontrent), vertueuse et moteur de notre territoire.

Mais être vertueux ne consiste pas à demeurer dans sa zone de confort, replié sur soi-même, mais continuer à voir l'avenir avec optimisme.

Etre vertueux à Lion d'Angers, c'est accepter cette réalité, prendre en main son nécessaire développement et faire preuve d'audace pour rester, autant que possible, maître de son destin.

Etre vertueux, c'est choisir son évolution, avant que celle-ci ne vous soit imposée, à travers notre profession de foi que nous mettons en œuvre quotidiennement.

C'est dans ce contexte, et en pleine conscience des réalités, et parce qu'il nous faut continuer à répondre aux besoins de nos concitoyens, que notre commune mène des projets de développement conséquents, comme elle l'a toujours fait au cours de son histoire, afin de répondre aux besoins de nos habitants.

Ce volontarisme, Monsieur le Maire c'est vous qui le portez aujourd'hui, avec l'appui du conseil municipal et l'aide des services de la ville, demande beaucoup d'énergie mais c'est le moteur même de notre engagement.

M. le Maire, vous nous avez détaillé dans vos vœux à la population nos nombreux motifs de satisfaction et de fierté.

Dans ce cadre, profitons-en pour redire Merci aux artisans, commerçants, agriculteurs, entrepreneurs et responsables d'association de faire vivre notre commune ; Merci aux services de la Ville, au Directeur général des services, et à travers lui tous les agents qui œuvrent avec efficacité et détermination et sans qui rien ne serait possible.

Oui, grâce au travail de tous et en dépit des difficultés, Le Lion d'Angers vit et vit bien !

Soyons donc positifs, faisons preuve d'enthousiasme autant que cela est possible.

Sans angélisme exagéré, soyons néanmoins toujours plus fort que les esprits chagrins et sachons prendre la mesure de ce que nous avons, de ce que nous vivons et de ce qui nous attend.

Soyons fiers chaque jour de notre commune ! Soyons heureux, mes chers collègues de nous investir tous les jours et encore et encore !

Ainsi donc, Cher Etienne, sachez que c'est avec détermination que nous, membres de l'équipe municipale, continuerons à vous assister pour le bien vivre des Lionnais.

A tous, enfin, je vous souhaite pour 2024, au-delà de la santé, beaucoup de plaisirs dans vos vies.

Que 2024 puisse être, et selon les croyances de chacun, à la hauteur de nos espoirs ou de nos espérances.

Que cette nouvelle année continue de voir s'épanouir notre collaboration et que l'amitié et la solidarité continuent à éclairer nos vies.

En guise de conclusion de ces vœux pour 2024, je reprends à mon compte la belle formule de Jacques Brel :

« Je vous souhaite de résister à l'enlissement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque. Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fiers de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »

Meilleurs vœux à vous tous !

M. Étienne GLÉMOT reprend la parole pour proposer l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : il concerne le dossier « Fil vert » parti en demande de subvention à la Région depuis le mois de juillet. En effet, le dossier a été retourné à la Ville en raison d'une formule administrative requise qu'il convient de mentionner dans la délibération : « *la commune s'engage à prendre en charge l'augmentation de l'autofinancement en cas de financements obtenus inférieurs au prévisionnel* ».

M. Étienne GLÉMOT demande aux élus leur accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour ; ainsi elle pourra être substituée à la précédente pour respecter la formule administrative nécessaire pour la Région.

Mme Muriel NOIROT précise que le budget global de ce projet est de 53 505,51 € TTC et que la subvention serait de 32 390 €.

À l'unanimité, le conseil donne son accord à cet ajout.

La délibération précitée est donc intégrée à l'ordre du jour du présent conseil.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 06 déc. : réunion sur le passage de la Flamme Olympique avec les associations ;
Tous les élus travaillent dur sur ce dossier, car les conditions d'accueil du public sont beaucoup plus draconiennes que celles de l'accueil du public du Mondial du Lion : toutes les personnes doivent être fouillées. Le passage de la Flamme ne durant qu'une heure, il ne faut pas que le public soit bloqué dans des files d'attente ou sur la rocade.
- 10 déc. : Marché de Noël (représenté par M. Nooruddine MUHAMMAD) : réussi malgré la pluie.
- 12 déc. : Réunion sur le passage de la Flamme Olympique avec les écoles.
- 16 déc. : Fabrique Culturelle de la C.C.V.H.A.
- 19 déc. : Réunion avec l'équipe pluridisciplinaire des professionnels de médecine de Miré avec Mme Marie-Claude HAMARD ; signatures de cessions des Pôles de Santé de Vern d'Anjou et du Lion d'Angers à Maine et Loire Habitat.
- 20 déc. : réunion pour la maintenance de l'orgue CAVAILLÉ-COL, avec Jacques BUREL de la Fondation du Patrimoine et Bruno MOREL Président du Conservatoire des Orgues du 49, l'orgue de l'église étant classé. L'idée est de permettre au public de faire des dons défiscalisés à hauteur de 66 % pour financer les travaux de maintenance de l'orgue qui s'élèvent à 175 000€. Ce budget sera réparti comme suit : 40% de financements privés, 40% pris en charge par la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et 20% à la charge de la mairie. La mairie conditionne la signature des devis des marchés relatifs à ce projet au fait que les 80% de financements privés et de la D.R.A.C. soient bien atteints. Ce projet s'étendra sur deux ans.
- 06 janv. : Cérémonie des vœux Le Lion d'Angers (plus de 230 personnes présentes) ; remise des médailles aux anciens élus ayant fait 2 mandats et à la jeunesse méritante (Meilleurs Ouvriers de France et Meilleurs Ouvriers au niveau régional).
- 07 janv. : Cérémonie des vœux à Andigné.
- 08 janv. : Vœux à la Maison de retraite du Lion d'Angers avec Mme Marie-Claude HAMARD.

M. Patrick PISIONE interroge sur la réunion du 22 décembre concernant le projet Biogaz.

M. Étienne GLÉMOT répond qu'il a rencontré les porteurs de projets Biogaz à Erdre en Anjou puisque des agriculteurs de cette commune souhaitent faire un méthaniseur. Ces porteurs de projet ont permis à Elivia d'avoir la liaison gratuite. Il rappelle que la loi française prévoit que, lorsqu'il y a deux méthaniseurs, Enedis paie la distance entre le réseau gaz (situé à La Meignanne) jusqu'au premier méthaniseur, ensuite Enedis paie 60% du deuxième lien ; il reste alors 40%. Une convention va être signée entre Biogaz, Elivia, le SIEML et la C.C.V.H.A., ainsi chacune des 4 parties paiera 25% des 40% estimés à environ 175 000€.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

De nombreuses réunions ordinaires avec une connotation très forte sur les pompiers en raison des commémorations de la Sainte Barbe.

La semaine prochaine se tiendra une réunion avec tous les présidents de communautés de communes pour le financement du SDIS, avec le Préfet. Le ministre de l'Économie a annoncé ce matin, qu'au niveau des finances publiques, en 2024 et 2025, les comptes ne seront pas bons. Par ricochet, les collectivités vont devoir faire face à des restrictions, or se pose le problème du financement des structures des pompiers. Des embauches sont nécessaires mais les moyens manquent. Pour rappel, les pompiers sont payés en

fonctionnement à moitié par le Département et à moitié par communautés de communes qui n'ont pas non plus des finances extensibles.

Le Département n'a plus le levier de l'impôt et va devoir faire un emprunt, car ce qui était attendu au niveau des droits de mutations s'avère très en deçà des prévisions ; il manquera donc environ 40 à 50 millions d'euros à trouver par rapport au budget voté.

Néanmoins, de l'argent a été mis de côté pour aider les petites communes en investissement.

S'ajoute à cette conjoncture la nouvelle problématique des mineurs non accompagnés. En l'absence de structures d'accueil, les jeunes sont logés dans des hôtels. Des solutions sont à chercher notamment avec un appel aux familles d'accueil.

Le problème des femmes seules, d'origine étrangère ou non, avec enfant(s) est aussi prégnant.

Pour autant le Département doit poursuivre l'accompagnement des jeunes et porter des dossiers tels que celui de la Flamme Olympique.

M. Patrick PISCIONE souhaite connaître le chiffre de progression des mineurs non accompagnés.

M. Nooruddine MUHAMMAD indique que la progression est d'environ 15%. Aujourd'hui, 365 jeunes sont dans cette situation, avec l'apparition de nouvelles nationalités. Certains quartiers de la ville d'Angers sont maintenant à sécuriser.

L'État va demander à toutes les communes de prendre leur part, mais un travail de préparation doit être effectué pour gérer au mieux l'humain dans ce problème.

➤ **Conseil de Communauté**

M. Nooruddine MUHAMMAD déclare que le conseil a été rapide ; il a acté la sortie de la commune de Saint Sigismond de la Communauté de Communes, qui a souhaité se rapprocher de son bassin de vie, Ancenis.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Muriel NOIROT

Mme Muriel NOIROT communique quelques dates à retenir :

- 27/01 : à 10h30, « 1 arbre 1 naissance », rendez-vous au Bocage pour la plantation des arbres ;
- 27/01 : à 18h00, spectacle gratuit de la C.C.V.H.A. sur le thème de l'Olympisme et du sport dans la salle Paulette FOUILLET ;
- 31/01 : les élus et le Comité consultatif se rendront au Centre de tri de Saint Barthélémy.

M. Étienne GLÉMOT ajoute une date aux précédentes énumérées, celle de la réunion de l'inter-commissions Flamme Olympique, fixée le 1^{er} février à 20h00, dans la salle des conseils.

Mme Muriel NOIROT présente ensuite la délibération traitant de la subvention leader / Fil Vert, dont les factures ont été réglées en 2021.

● **2024-01-01 / Subvention leader – projet « Fil vert »**

La Commune a engagé en 2021 un projet de création d'un itinéraire de découverte du patrimoine d'autrefois du Lion d'Angers et d'Andigné, en partenariat avec les écoles de la commune, intitulé Patrimoine Fil Vert.

Le Conseil municipal a acté cet engagement par délibération n°2021-05-09 du 10 mai 2021, fixant le coût

prévisionnel de ce projet à 50 000 €TTC, et autorisant M. le Maire à solliciter une subvention de 32 000 € pour ce projet auprès du Groupe d'Action Locale de l'Anjou Bleu dans le cadre du projet Leader.

Cette subvention est actuellement en étude pour attribution, et il est demandé à ce que la délibération soit reprise, afin d'y préciser le plan de financement et d'y indiquer que « la commune s'engage à prendre en charge l'augmentation de l'autofinancement en cas de financement obtenus inférieurs au prévisionnel ».

Ainsi, le plan de financement proposé de ce projet est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|--------------------|------------------|--------------------|---------|
| Conception et fabrication des éléments du projet | 44 960,00 € | GAL LEADER | 32 390,00 € | 60,54% |
| Frais salariaux consacrés au projet | 7 584,94 € | | | |
| Divers | 960,57 € | Autofinancement | 21 115,51 € | 39,46% |
| Total TTC | 53 505,51 € | Total TTC | 53 505,51 € | 100,00% |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité d'un vote positif, le Conseil municipal décide :

- **De valider** le plan de financement présenté ci-dessus pour le projet Patrimoine Fil Vert,
- **De préciser** que la commune s'engage à prendre en charge l'augmentation de l'autofinancement en cas de financement obtenus inférieurs au prévisionnel,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 32 390 € auprès du GAL de l'Anjou Bleu dans le cadre du projet européen Leader,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET présente les points abordés lors de la commission du 11 décembre dernier :

- Camping :
Travaux de finalisation en lien avec Aquadis : portail, voies camping-car, borne eau usée camping-car...
- Villes fleuries :
Le jury a valorisé un certain nombre de réalisations effectuées depuis le début du mandat, telles que la mise en place de l'éco-pâturage ou la réduction des fleurissements annuels pour plus de plantes vivaces. Le jury incite la commune à réfléchir sur la diversification des plantes vivaces. Il recommande également de s'approprier le plan de gestion différencié : ce document sert aux agents communaux dans la gestion des espaces verts mais les élus doivent aussi le faire évoluer. Ce plan va être étudié en commission en 2024 pour faire émerger des propositions selon différents critères, comme la durée d'entretien, la consommation en eau, l'état des plants (récents ou vieillissants), la colorimétrie des zones, la mise en avant des gestions durables... Les agents ont à cœur de participer à ce travail.
- Carrefour du Pôle santé :
Rappel du fonctionnement de ce carrefour avec priorité à droite, concept qui a permis de ralentir la circulation et de réduire le nombre d'accidents. Un petit article paraîtra à ce sujet dans le prochain Journal du Lion.
- Collecte des déchets : mise en place de la nouvelle gestion.
 - À Andigné, la collecte fonctionnera uniquement en porte à porte.

- Au Lion d'Angers, la collecte fonctionnera en porte à porte, excepté dans le bourg où les points d'apport seront accessibles au moyen d'un badge.

Pour information, le prestataire de collecte a changé : l'entreprise SUEZ assurait la collecte pour le compte de 3RD'Anjou jusqu'au 31 décembre 2023 ; depuis le 1^{er} janvier 2024 c'est le groupe BRANGEON, qui ayant remporté le marché, se charge des déchets. Le groupe BRANGEON prend ses marques, s'habitue au secteur, forme et embauche du personnel en conséquence, ce qui explique que la cadence de vidage est plus lente pour le moment.

De plus, tous les usagers ne se servent pas encore leurs bacs jaunes, d'autres utilisent encore leurs anciens bacs pour les poubelles ; tout va se réguler prochainement.

La récupération des anciens bacs se fera dans les jours prochains.

La modification totale des points d'apports (suppression et renouvellement en cas de mauvais état) se fera sur les six premiers mois de l'année.

Mme Tiphaine FURIC signale que les points d'apports jaunes sont pleins.

M. David GEORGET et M. Étienne GLÉMOT répondent qu'ils l'ont également constaté. Tous les usagers n'ont pas encore pris l'habitude d'utiliser leurs bacs jaunes, et ceux qui habitent dans le bourg, n'ont pas tous remarqué que les points d'apports anciennement bleus étaient désormais considérés jaunes et pouvaient accueillir les plastiques. La signalétique a pourtant bien été apposée sur les points d'apport.

M. Étienne GLÉMOT ajoute que cette situation s'explique également par le fait que la société SUEZ a arrêté la collecte bien avant fin décembre et que la période des fêtes de fin d'année génère toujours plus de déchets.

M. David GEORGET complète en indiquant que de nombreux cartons de colis sont régulièrement jetés dans les points d'apport, or les cartons prennent une place considérable dans ces points d'apport, c'est pour cela que ces cartons doivent être portés à la déchetterie. Le nouveau système de collecte permettra de vérifier et de rectifier les mauvais usages.

M. Étienne GLÉMOT tient à remercier toute l'équipe en charge ce dossier. Il invite chacun à utiliser l'application intra-muros pour signaler à la commune les débordements des points d'apport.

La prochaine commission est fixée le 15 janvier 2024.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD annonce que la commission s'est réunie le 19 décembre dernier.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Caroline DESNOS

La commission a étudié les points suivants :

- Dossiers sociaux :
 - 2 aides financières d'urgence : 1 400 €
 - 2 demandes d'aide sociale : hébergement EHPAD et foyer de vie – avis favorable du CCAS
 - 1 notification d'aide sociale : hébergement temporaire en EHPAD
 - 4 demandes d'aide aux vacances : 670 € pour 4 enfants.
- Bilan collecte de la banque alimentaire :
 - LIDL : 1052 repas offerts
 - SUPER U : 472 repas offerts représentant 1 417 € (dématérialisation sous forme de bons)
 - PROXI : 38,625 kgs.
- Point financier au 15/12/2023 :
 - Recettes : 27 195,42€
 - Dépenses : 24 185,17 €

- Repas des Aînés 2024
L'animateur retenu est Oskar.
Le repas est programmé le 13 novembre au Lion et le 20 novembre à Andigné.
- Bilan France Service;
France Service est pilotée par la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) dans les locaux du Pôle santé social. Ses missions sont l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, la mise à disposition d'outils informatiques et l'aide à l'utilisation de ces outils.
Ce service est très fréquenté : au total 2 966 passages en présentiel en 2022 et 4 046 passages jusqu'à la fin octobre 2023 (60 % de Lionnais). Les demandes concernent :
 - 23,31 % concernent l'assurance retraite
 - 22 % : demandes d'immatriculation d'un véhicule
 - 17 % : demandes liées à l'assurance maladie et MSA

Prochaine réunion le jeudi 25 janvier 2024 à 19 h 00

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

Mme Isabelle CHARRAUD indique que la commission ne s'est pas réunie au mois de décembre, cependant, le 7 décembre dernier, s'est tenue une réunion dans la salle Émile JOULAIN en partenariat avec le C.D.O.S. (Comité Départemental Olympique et Sportif) et l'URSSAF sur le thème du statut de l'encadrant salarié/prestataire.

Une rencontre avec les associations sportives est prévue jeudi prochain, 18 janvier, à 19h00.

La prochaine réunion de la commission prévue le 29 janvier va être reportée, une autre commission étant déjà programmée à cette date.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

M. Nooruddine MUHAMMAD présente ensuite une délibération relative à la toiture de l'église d'Andigné.

M. Étienne GLÉMOT prend la parole pour souligner le mauvais état de la toiture de l'église. Il pense qu'il y aura du bois à changer et suggère de provisionner 20 000 euros à 25 000 euros pour la reprise de la charpente et des murs porteurs.

Le tableau initial est modifié en ce sens.

M. Nooruddine MUHAMMAD déclare qu'il convient d'acter le principe de cette demande de subvention au regard du délai de dépôt, en prenant en compte ce nouveau chiffrage.

● 2024-01-02 /Dossier de subvention toiture de l'église d'Andigné

Le Débat d'Orientation Budgétaire est prévu le 5 février 2024, et l'adoption du budget primitif 2024 le 2 avril 2024. Ce second temps arrêtera les nouveaux investissements sur la commune pour l'année 2024.

En parallèle, la Préfecture a formalisé le 24 novembre dernier l'appel à projets pour les dispositifs Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), avec une demande de dépôt de dossier avant le 24 janvier 2024.

Cet appel à projet nécessite que l'assemblée délibérante ait statué sur le plan de financement dudit projet. Ainsi, il est envisagé de proposer la réalisation des travaux de réfection de la couverture de l'église

d'Andigné durant l'année. Ces derniers étant les travaux les plus importants envisagés pour 2024, ce pourrait être le dossier d'investissement proposé à l'éligibilité de l'appel à projet DETR auprès de la Préfecture, en anticipation du vote du budget 2024. La participation de l'État a ces travaux peut se monter à 35% de leur coût.

Ces travaux consistent en la réfection de l'ensemble de la couverture de l'église d'Andigné : double pente de la partie centrale, chéneaux correspondants, et toiture du clocher. Les devis de réfection pour cette dernière partie sont en cours de demande de révision, et le chiffrage proposé dans le présent plan de financement est une estimation basée sur des devis de 2018, qui sera ainsi affinée et modifiée lors de l'envoi du dossier à la Préfecture.

Il est par ailleurs inscrit 30 000 € de provisions au plan de financement pour d'éventuels désordres qui seraient détectés sur la charpente ou les murs porteurs lors de la réfection de la couverture.

Le plan de financement proposé est ainsi le suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|---------|
| Travaux | 157 700,21 € | ETAT - DETR | 66 000,00 € | 35,16% |
| Remplacement couverture double pente | 77 700,21 € | | | |
| Remplacement couverture clocher | 50 000,00 € | | | |
| Provision pour travaux potentiels | 30 000,00 € | Autofinancement | 121 700,21 € | 64,84% |
| Reprise de la charpente | 20 000,00 € | | | |
| Reprise des murs porteurs | 10 000,00 € | | | |
| Total HT | 187 700,21 € | Total HT | 187 700,21 € | 100,00% |
| TVA | 37 540,04 € | ECTVA | 36 948,41 € | |
| | | Autofinancement | 591,63 € | |
| Total TTC | 225 240,25 € | Total TTC | 225 240,25 € | |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le plan de financement proposé pour la réfection de la couverture de l'église d'Andigné,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de l'appel à projet DETR 2024,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de toute autre institution qui pourrait être identifié sur ces travaux,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

● **2024-01-03 / Remboursement frais d'essence – GIP Isle Briand**

La commune possède un minibus qu'elle prête aux associations ou partenaires qui en ont besoin, et pour lequel une facturation est ensuite mise en œuvre suivant son utilisation au km (0,44€/km), intégrant le carburant.

Durant le Mondial du Lion d'Angers, il a été prêté au GIP de l'Isle Briand, et leur utilisation a dépassé celle d'un plein du réservoir, entraînant la nécessité de réapprovisionner en carburant par eux même, et ce pour un montant de 87,46 €.

Il convient donc de rembourser ces frais au GIP de l'Isle Briand.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De nommer** la future rue du lotissement à venir à Andigné « Chemin de l'Abbaye »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

2024-01-05 / Convention de mise à disposition parcelle AP202

La commune du Lion d'Angers est propriétaire de la parcelle AP 202, d'une superficie totale de 716 m², située dans l'emplacement réservé n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'espaces publics et de parcs de stationnement.



Dans le temps de la mise en œuvre de l'aménagement de cet emplacement réservé, il est proposé de mettre à disposition de M. Alexis Lemaitre d'une partie de ladite parcelle, d'une superficie estimée de 350 m², de nature jardin. La partie mise à disposition gracieusement est celle située au fond de la parcelle, au-delà du bâtiment de type garage et de son accès, selon la vue aérienne ci-dessous :



Cette mise à disposition serait faite à titre gracieux, pour une durée allant jusqu'à l'engagement des travaux d'aménagement de la zone.

Il est proposé au Conseil municipal,

- **De valider** le projet de convention de prêt à titre gracieux d'une partie de la parcelle AP202 à M. Alexis Lemaitre,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Patrick PISCIONE informe que lors de sa dernière réunion, la commission a dressé le bilan de l'année 2023. Il laisse la main à M. Arnaud GUEUDET pour en faire la présentation.

M. Arnaud GUEUDET déclare que le nombre de dossiers instruits en 2023 est faible.

- 39 permis de construire :
 - 13 seulement concernent la création de maisons individuelles, ce qui est très peu : c'est quatre fois moins qu'en 2020, année qui comptabilisait 67 permis de construire dont 52 pour des créations de maisons individuelles.

M. Étienne GLÉMOT confirme que sur les dix années précédentes, le nombre de permis pour logement était de 35 à 45.

M. Arnaud GUEUDET poursuit les données relatives aux permis de construire : 3 permis pour des créations de bâtiments, 3 autres pour des extensions de bâtiments en zone artisanale et 3 pour des bâtiments agricoles.

Ainsi l'activité économique est dynamique en terme d'urbanisme sur la commune en 2023.
- 15 permis de construire concernent des extensions d'habitation supérieures à 20 m².
- 134 déclarations préalables :
 - 52 pour des modifications de façades (ravalements, fenêtres, velux...),
 - 29 pour des abris de jardins (souvent pour des maisons récentes, à mettre en parallèle avec les 19 demandes de clôtures).
 - 23 pour des rénovations énergétiques (chiffre en hausse, avec une demande deux fois plus importante qu'en 2022 pour l'installation de panneaux photovoltaïques).
- Certificats d'urbanisme et Déclarations d'intention d'aliéner : en légère hausse par rapport à 2022, signe de l'attractivité du Lion d'Angers. Les projets d'achat de maison ont souvent remplacé ceux d'y faire construire.
- Projections 2024 :
 - Augmentation des permis de construire malgré une conjoncture encore incertaine. Toutefois sur le lotissement de Revion, nous espérons vendre une dizaine parcelles en lots libres, puis s'ajoutera le collectif Maine et Loire Habitat (dont le permis sera déposé fin janvier).
 - Accompagnement CAUE pour élaboration d'un cahier des charges qui permettra d'avoir un schéma directeur sur la requalification du centre bourg élargi à la place du champ de Foire, au quai et à son lien avec la zone des Hauts du Courgeon,
 - Obtention de l'État de l'autorisation d'ouverture à l'urbanisation des Hauts du Courgeon et de la Grande chaussée.

M. Patrick PISCIONE revient sur quelques points exposés en commission.

- CAUE

M. le Maire a évoqué, lors de la cérémonie des vœux, l'engagement d'une réflexion de la part de la commune du Lion d'Angers sur son développement urbain pour les vingt prochaines années. L'objectif étant d'apaiser les déplacements motorisés, de limiter l'impact de la voiture, de valoriser les mobilités douces d'ouvrir de la ville sur la rivière et le Parc de l'Isle Briand, de reconquérir les berges de l'Oudon

pour des usages de loisirs, de requalifier et de renaturer les espaces publics, de revitaliser le commerce, de reconquérir et densifier d'un point de vu urbanisme des espaces en attente ou en questionnement...

- Lotissement la Croix de l'Abbé à Andigné : parcelle de 3200m² qui appartient à M. et Mme GARDET, le chemin portera le nom d'Abbaye ;
- Grande chaussée : en attente de l'ouverture à l'urbanisation ;
- Réserve foncière : projet de densification rue Alphonse Cochard et avenue des Tilleuls ;
- Reprise du café des sports par M. THIABAUD pour en faire une cave à vin ;
- ZAC de la Grée : nouvel espace commercial en cours de travaux ;
- Dossiers en cours :
 - 11 déclarations préalables,
 - 7 certificats d'urbanisme,
 - 3 permis de construire,
 - 5 déclarations d'intention d'aliéné.

La prochaine commission est programmée le 16 janvier à 18h30.

M. Étienne GLÉMOT rappelle qu'une présentation du CAUE du cahier des charges de requalification urbaine est proposée à tout le conseil lundi 29 janvier, à 20h30, avant le lancement officiel de l'appel à projet à délibérer.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

M. Jérôme DELOIRE annonce que M. Bruno ROBERT va présenter le compte rendu de la commission du 11 décembre dernier.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Bruno ROBERT

- Local vélo :
Demande d'aménagements et mobiliers complémentaires par les utilisateurs ; une rencontre avec les représentants a eu lieu le 11 décembre.
- Écoles :
 - Maternelle : avant dernière phase du chantier : salles 4 et 5 en cours de finition pour le 15/12/23,
 - Élémentaire : dernière phase salles 5 et 6 pour le 19/12/23 avec réserves,
 - Des problèmes de chauffage récurrents sont en cours de réglage: paramétrage des installations, désembouage des filtres, purge de l'ensemble de l'installation suite aux radiateurs ajoutés...
 - L'extension de l'école élémentaire qui avait subi des inondations est en cours de séchage.
 - Rencontre avec les 2 directeurs sur les demandes pour 2024 pour les cours de récréation.
- Camping :
Le marché de base du bâtiment est terminé, mais suite aux demandes d'Aquadis des travaux sont en cours : pose de portes au rez-de-chaussée, évacuation du sèche-linge, borne de vidange des camping-cars...
Aquadis annonce que le classement en 3 étoiles nécessite de nouveaux travaux. Une contre-étude sera faite à l'initiative de la mairie via Anjou Tourisme pour conforter ou pas les demandes pour répondre à ces 3 étoiles.
- Vidéo-protection :
Lancement du nouveau marché pour la maintenance de la vidéosurveillance : l'entreprise ACXIA a été choisie.

▪ Point déchets 2024 :

Suite à la rencontre avec les associations sportives pour échanger sur la flamme olympique, il a été présenté les modifications de ramassage des déchets à partir du 01/01/24. Chaque utilisateur devra soit repartir avec ses déchets, soit prendre contact avec 3Rd'Anjou pour prendre en charge ses poubelles de tri et ménagères.

Les associations non sportives ont reçu un courrier qui reprend les mêmes consignes pour une application au 01/01/24.

Les commerçants du marché pourront déposer leurs déchets à une horaire fixe, ou repartir avec si l'horaire ne convient pas. La facturation leur sera adaptée en conséquence.

La prochaine commission est programmée le 15 janvier à 18h30.

M. Jérôme DELOIRE apporte quelques précisions :

- École : quelques nouvelles fuites ont été constatées ; la commission de sécurité est fixée le 19 mars 2024.
- Vidéo-protection : le nouveau marché de maintenance des caméras a été lancé suite aux dernières modifications effectuées, et le renouvellement des licences se pose. Une demande a donc été déposée auprès de l'entreprise ACXIA qui a remporté le marché, pour obtenir des devis sur plusieurs licences et sur des caméras différentes. Pour rappel, les caméras ne sont pas visionnées par nos soins mais les enregistrements sont stockés sur des logiciels protégés. Actuellement, la ville dispose de caméras de marques diverses (américaines, japonaises, chinoises) et utilise un seul logiciel, GENETEC, un système américain qui nous handicape sur le choix d'achat de certaines caméras.

M. Jérôme DELOIRE termine avec une information relative à la commission marché : le choix a été fait d'harmoniser les usages, comme l'ont fait d'autres communes qui ont décidé de supprimer les déchets. Par conséquent, les commerçants doivent repartir avec leurs déchets.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* * * * *

Clôture de la séance à 21h53

Prochain Conseil Municipal : lundi 5 février 2024 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Valérie SORET-LENEUTRE



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude ;
Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme PAQUEREAU Amélie ;
M. LOREAU Samuel a donné procuration à Mme HUBERT Céline ;
Mme MADIOT Séverine a donné procuration à Mme MAROLLEAU Estelle ;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine ;
M. PISCIONE Patrick a donné procuration à M. PARIS Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Mme Mélanie GROSBOIS

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... | 29 |
| Nombre de conseillers présents..... | 23 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 29 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie | |

Ouverture de la séance à 20h32 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- participation à de nombreuses cérémonies d'échanges de vœux ;
- 27/01 : plantation arbre 1 naissance ;
- 27/01 : Spectacle Terre de jeux Soli Mania très beau spectacle sur le thème des jeux olympiques ;
- 01/02 : Inter-commissions Flamme Olympique ;
- 02/02 : rencontre de la nouvelle directrice de l'A.R.S. 49, Mme Annyvonne AUFFRET ;
- 02/02 : rencontre du Président des C.P.T.S. (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), M. Jean-François MOREUL.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

- mois de janvier consacré au vœux, moments propices de rencontre avec la population ;
- pompiers ;
- 25/01 : en tant que président de l’A.D.I.L. (Agence Départementale d’Information sur le Logement), signature de la première convention départementale d’un dispositif national appelé « Bail Rénov’ » avec le Directeur Départemental des Territoires, Habitat et Humanisme, l’Union Nationale des propriétaires immobiliers et SOLIHA Pays de la Loire. Le but de ce dispositif est de permettre la rencontre entre propriétaires et locataires, afin d’établir un diagnostic, puis d’obtenir une subvention pour la rénovation thermique de leurs logements.

Dans le Maine et Loire, 17% de logements privés sont considérés comme des passoires thermiques : 5 000 logements sont classés « G » et 8 000 logements sont classés « F ». D’ici 2025, ces logements ne seront théoriquement plus louables. Les personnes qui les loueraient ne pourraient plus prétendre aux différentes aides, notamment l’APL ; il est donc nécessaire de rénover ces logements.

Le dispositif « Bail Rénov’ » organise des réunions d’information pour que les propriétaires et les locataires aient un diagnostic complet de leur logement et les moyens de financer les rénovations. Il sera possible pour les locataires de réaliser les travaux moyennant une baisse de loyer.

Le Directeur Départemental des Territoires a annoncé que la loi allait évoluer : la classification va connaître des modifications pour éviter les extrêmes tels que le classement en « F » ou « G » de logements récents et sains, simplement parce qu’ils sont dotés de chauffages électriques.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller communautaire**

M. Nooruddine MUHAMMAD indique que le conseil communautaire s’est réuni le 18 janvier 2024 :

- vote de l’attribution de compensation : 1 264 000€ pour l’année 2023 et prévisionnel de 1 404 000€ pour l’année 2024 ;
- versements des subventions aux associations qui gèrent l’enfance sur le territoire, notamment Récréa’Lion ;
- modification du P.L.U.I. (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal) pour la commune de Sceaux d’Anjou : un avis favorable a été donné ;
- nouveau point sur le P.L.H. (Plan Local de l’Habitat) : un premier arrêt avait permis de recueillir l’avis des communes et les précisions sur les productions de logements dans le futur.

M. Étienne GLÉMOT précise que le P.L.H. sera voté lors du prochain conseil de communauté ; il sera valable 5 ans.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

M. Jérôme DELOIRE annonce que M. Michel RAYNAL va présenter les points abordés lors de la commission du 15 janvier dernier.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Michel RAYNAL

▪ **École :**

- École maternelle : inondation due à une vanne d’arrivée d’eau pendant les congés de Noël dans la salle 2 et les sanitaires adjacents ; fin des travaux des salles 4 et 5 ; les enrobés au niveau des verrières seront faits pendant les congés de février en incluant l’étanchéité des murs extérieurs et la ventilation du vide sanitaire ;
- École élémentaire : suite des travaux des salles 5 et 6. L’achèvement est programmé pour mi-février ; l’assèchement et les travaux de remise de la salle 11 sont soldés ;

- Travaux 2024/2025 : demandes d'aménagements des extérieurs : plantations, marquage au sol, jeux bois, racle à chaussures, déconnection des gouttières, sol moins salissant...
- Parking école : installation des ombrières du parking et du dojo en cours depuis le 15/01 pour une durée d'un mois ; suivront les plantations et les arrêts de roues ;
- Chauffage : l'école est enfin à une température de confort ; des améliorations sont en cours. Une réflexion est menée sur la gestion des commandes des granules de bois et sur la maintenance de l'ensemble de la chaufferie.
- Déchets :
 - École : une bannette est installée dans chaque classe pour trier les déchets, avec une poubelle papier par établissement, et 1 seule poubelle par classe dédiée aux ordures ménagères (vidée que s'il y a nécessité). Les bacs de 3RD'Anjou sont à l'école (serrure en attente). Un travail collaboratif avec la cantine et RD'Anjou est en cours pour alimenter le composteur.
- Tapis de danse :
Les services techniques ont installé le nouveau tapis de danse. L'utilisation de ce dernier respecte les mêmes contraintes que le parquet : pas de chaussures extérieures (chaussures propres sans gravillon).
- Vidéo protection :
Nouveau prestataire pour la maintenance de la vidéo-protection : ACXIA. Reprise de la licence avec QOGNIFY. Le déplacement et le complément pour le rond-point du collège et le parking de l'école sont en cours de chiffrage.

La prochaine commission est fixée au 12 février 2024.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

Mme Muriel NOIROT laisse la parole à Mme Marie MELLIER.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Marie MELLIER

La commission s'est réunie le 22 janvier dernier et a étudié les points suivants :

- Budget 2024 :
Les services ont commencé à préparer le budget : pour les services Fêtes et manifestations et Communication, le budget est inférieur aux budgets attribués sur les deux précédents exercices ;
- Planimètre : point sur le plan proposé par JC Decaux
Quelques modifications sont proposées, la commission doit apporter ses ajouts, ainsi que les services compétents. Il s'agit aussi d'y positionner les institutions et services essentiels ;
- Planning 2024 Journal du Lion :
Présent sur l'extranet pour que chacun puisse le consulter ;
- Action et journée citoyenne :
La flamme Olympique passant le 28 mai 2024 au Lion d'Angers, il a été validé le fait de déplacer la journée citoyenne initialement prévue le 19 mai, au 15 septembre 2024. M. Arnaud GUEUDET proposera le 16 mars 2024, à 9h30, une marche pour le ramassage des déchets dans la ville.
- Festivités :
 - Jumelage : le voyage en Angleterre initialement prévu au mois de mai est reporté à fin octobre. Les Allemands arriveront le mercredi 28 août 2024 au Lion d'Angers et repartiront le dimanche 1^{er} septembre. Cette année nous célébrerons l'anniversaire des 30 ans. Un temps officiel est prévu le samedi matin 31 août 2024, place de la mairie. La commission travaille actuellement avec l'association afin de repositionner la Ville a une place plus légitime.

- Fête de la musique le 28 juin : un appel aux candidatures sera fait dans le prochain Journal du Lion.
- Les Talents exposent seront cette année associés aux Folies du Lion, le samedi 15 juin 2024.
- Le Forum des associations se déroulera le 7 septembre 2024.
- La séance de cinéma en plein air est fixée au 30 août 2024.

Prochaine réunion le 20 février 2024 à 18h00.

Mme Muriel NOIROT ajoute que la commission travaille activement sur les festivités du passage de la flamme Olympique.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

M. David GEORGET cède également la parole à Mme Marie MELLIER.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Marie MELLIER

Mme Marie MELLIER présente le compte rendu de la commission du 15 janvier dernier :

- Proposition d'aménagements pour les espaces verts :
 - Travail sur la base de proposition des agents du Service espaces verts pour transformer les espaces verts vieillissants nécessitant de nombreuses heures de désherbage. Ses espaces seront progressivement modifiés en privilégiant les plantes vivaces.
 - Inventaire des espaces verts à valoriser pédagogiquement comme préconisé par le jury des Villes et Villages Fleuris (V.V.F.).
 - Un projet de trame colorée sur l'ensemble de la commune et une proposition de végétalisation travaillée actuellement par les services seront présentés prochainement en commission ;
- Ombrières :
 - Les travaux d'installation sur le parking de l'école arrivent à leur terme ; les plantations et les arrêts de roue seront ensuite installés ;
 - 4 bornes IRVE de recharge pour les véhicules électriques seront installées avant l'été ;
 - L'espace d'attente, situé devant les écoles et les espaces verts des cours d'école, fait actuellement l'objet d'une réflexion avec les principaux utilisateurs pour une prévision au budget 2024 ;
 - La commission a rappelé l'importance de finaliser la signalisation et la communication auprès des utilisateurs du parking de l'école ;
 - Les travaux d'installation des ombrières du parking du complexe sportif ont également débuté ;
- Déchets :
 - Modifications en cours abordées lors de la commission.

Prochaine réunion le 12 février 2024 à 18 h 30.

M. David GEORGET poursuit avec un petit retour sur le comité syndical de 3RD'Anjou qui a eu lieu samedi dernier. La réunion a permis de faire un bilan de la principale phase qui était la distribution des nouveaux bacs et la mise en place de la collecte en début d'année. Le point surprenant constaté est que le prestataire choisi pour la distribution des bacs avait pris du retard dès le départ. Beaucoup de bacs ont donc dû être distribués par défaut, sans que les usagers en aient fait la demande. Au final, peu de perturbations pour les usagers, si ce n'est que les bacs perçus ne sont pas toujours bien dimensionnés. Les services de 3RD'Anjou sont donc sollicités à ce sujet.

De plus, à la suite de la reprise de la collecte par le groupe BRANGEON, nouveau prestataire, quelques dysfonctionnements (retard de vidage des points d'apport, dégradation de points d'apport,

déchets envolés sur la voirie ou dans les jardins privés, bacs cassés) constatés début janvier tendent à se résorber. Ces dysfonctionnements étaient liés à l'arrivée de nouveaux personnels qui ont dû se former à l'utilisation des outils. Tout problème est à signaler à 3RD'Anjou.

La dernière phase, c'est-à-dire la reprise des anciens bacs, a débuté. Pour les quelques usagers qui ont utilisé leurs anciens bacs en janvier du fait du retard de la livraison des nouveaux bacs, 3RD'Anjou va faire le nécessaire pour collecter spécifiquement ces déchets, ce que ne peut faire le nouveau camion.

Les agents ont constaté que certains usagers utilisaient encore les points d'apport. Sous peu, les points d'apport seront sous contrôle d'accès ce qui résoudra ce point.

Dernier problème sur lequel la commission travaille : quelques usagers ne sont pas inscrits au service de collecte.

M. Étienne GLÉMOT souligne que ces comportements illustrent bien l'évolution de la société : avant les gens étaient encore très impliqués lors du passage au SISTO, désormais ils sont attentistes.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD annonce que M. Jean-Paul PARIS va présenter les points abordés lors de la commission du 25 janvier dernier.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Jean-Paul PARIS

- Bilan financier 2023 :
 - Recettes : 29 305,82€
 - Dépenses : 25 585,17 €.
- Dossiers sociaux :
 - 6 aides financières d'urgence : 1 027 €,
 - 1 notification d'aide sociale : accord hébergement en EHPAD,
 - 4 demandes d'aide aux vacances : 448 € pour 3 enfants.
- Bilan financier repas des aînés :
 - Dépenses : 5 824 €
 - Participation des aînés : 1 540 €
 - Prix de revient 39.62€ par personne.
- Bilan banque alimentaire :
 - 100 foyers, avec 4 257 repas distribués sur l'ensemble de la C.C.V.H.A.
 - 54 foyers, avec 2 116 repas distribués au Lion d'Angers (chiffre stable).
- Point annuel logement :
Au 13/01/2024 : 230 demandes. En 2022, 28 logements ont été attribués, 26 logements en 2023.
- Informations :
 - Maison de protection des familles (Gendarmerie Nationale) propose une réunion d'information pour les seniors avec comme sujets : en sécurité chez soi – vol à la fausse qualité – vol au distributeur automatique de billets – les dangers d'internet – lutte contre la maltraitance. Accord pour l'organisation de cette rencontre au 4^{ème} trimestre 2024.
 - Démission de Mme Odile GENTILHOMME membre représentant le Club Rencontre et Loisirs

Prochaine réunion le 26 février 2024 à 19h00 (D.O.B.).

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

La commission s'est réunie le 25 janvier dernier et a étudié les points suivants :

- Label Ville Sportive :
Le label « Ville Sportive », attaché au symbole de la flamme Olympique et porté par le C.R.O.S., récompense les actions menées par les communes en faveur du développement de la pratique sportive. Pour mémoire, il a pour vocation de valoriser les communes qui entretiennent un environnement favorable à la pratique des activités physiques et du sport.
Avec la participation des associations sportives, la ville du Lion d'Angers a déposé un dossier en 2023, puis a reçu le jury en novembre dernier.
C'est donc 3 flammes qui viennent récompenser les actions de la ville et des associations. La remise officielle des prix aura lieu le 9 mars et une large promotion de l'évènement sera faite : sur le prochain JDL, panneau lumineux, supports de communication, ...
- Fête du sport :
Fort des 2 dernières éditions, les associations sportives souhaitent que la ville reconduise la fête du sport. Actuellement une douzaine d'entre elles ont déjà préparé un programme.
La commission prépare les animations de cette journée qui seront orientées sur les jeux olympiques ;
- Points divers :
La commission travaille sur la mise en place de rencontres sur des thèmes souhaités par les associations, dont le harcèlement dans le sport.
- Conseils d'école :
 - école élémentaire : jeudi 8 février à 18h30
 - école maternelle : mardi 20 février à 18h30.
- Dates des prochaines rencontres :
Étude des dossiers de subventions 2024 : mercredi 21 et mercredi 28 février à 20h00.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD rappelle que le conseil s'est réuni le 22 janvier dernier pour évoquer les orientations budgétaires à l'aune des résultats de l'année écoulée.

Il fait lecture et commente le Powerpoint présentant le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) :

I - Rappel du cadre réglementaire :

Nécessité d'élaborer un rapport sur les orientations budgétaires contenant :

- Une présentation des orientations budgétaires envisagées (fonctionnement et investissement),
- Une présentation des engagements pluriannuels envisagés,
- Des informations relatives à la dette,
- Des informations relatives aux effectifs et dépenses de personnel.

Il doit donner lieu à un débat au conseil municipal dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et il en est pris acte par une délibération spécifique.

II – La loi de finances 2024 :

Pour l'année 2024, différents éléments vont affectés la commune :

- une revalorisation générale des bases fiscales des locaux d'habitations de 3,9% (coef. de 1,0386)
- une hausse de 320M€ de la Dotation Globale Forfaitaire du bloc communal, dont 150M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale.

III– Retour sur exercice 2023 (budget principal) :

Des indicateurs, tel le taux d'épargne brut, permettent de connaître les marges de manœuvre d'une commune. Le taux d'épargne brut, se calcule en prenant les recettes moins les dépenses, divisé par les recettes. Ce taux était de 41,9% de 2018 à 2022, il passe à 30,4% en provisoire pour 2023 pour une épargne brute de 1 253 686 €.

Ce taux d'épargne reste très confortable, les communes de taille similaire du département ayant des taux plus bas, parfois même à seulement 5%.

Ce taux résulte d'une bonne maîtrise des dépenses et des recettes, et de l'attractivité de la commune.

IV– Ressources fiscales – dotations - autres :

Les taux communaux ont été augmenté en 2023 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (de 39,18% à 40,18%) et sont restés identiques pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (35,43%) et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (12,70%).

La commune perçoit également des allocations compensatrices de pertes de ressources liées à des mesures d'exemption et d'abattements décidées par l'État.

S'agissant des dotations, la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) constitue la principale dotation de l'État à la commune du Lion d'Angers ; cette dernière est l'agrégation de différentes composantes.

La commune du Lion d'Angers est bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C). Elle perçoit également les droits de mutation à titre onéreux (D.M.T.O.) issus de son territoire (taxes imposées lors de la vente d'un bien immobilier) ainsi qu'un reversement du prélèvement de l'État sur le produit brut des jeux hippiques.

V– La politique de mutualisation avec la C.C.V.H.A. :

L'ensemble des services mutualisés sont refacturés par la C.C.V.H.A. à la commune du Lion d'Angers via l'attribution de compensation (A.C.) : frais de personnel, frais d'acquisition et nettoyage des E.P.I. et vêtements, prestation et services des services communs.

VI– L'attribution de compensation :

L'Attribution de Compensation pour la section de fonctionnement se décompose comme suit : attribution de compensation historique au 1^{er} janvier 2017, charges transférées à compter de 2017, reversements de fiscalité, refacturation des services mutualisés, régularisations de l'exercice précédent

L'Attribution de Compensation pour la section d'investissement se décompose comme suit : charges transférées au titre des eaux pluviales, reversement de fiscalité.

VII– Orientations budgétaires – dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : atténuation de produit, charges de gestion courante, services extérieurs, achats.

Recettes de fonctionnement : impôts et taxes, dotations et participations, produits des services et revenus des domaines.

VIII– Structure et gestion de l'encours de la dette

En 2023 tous budgets confondus, la commune du Lion d'Angers ne prévoit de contracter aucun nouvel emprunt.

Pour 2023, il est à noter une capacité de désendettement de 1,3 année, ce qui est très confortable.

IX– Gestion des ressources humaines

L'ensemble des frais liés au personnel municipal (rémunérations, charges sociales, cotisations assurances, médecine du travail) sont refacturés par la Communauté de communes auprès de la commune, via l'attribution de compensation (A.C.).

Au 1^{er} janvier 2024 la commune du Lion d'Angers compte 42 emplois permanents (dont 1 en catégorie A, 7 en catégorie B et 34 en catégorie C). S'y ajoutent des emplois non permanents (saisonniers, apprenti, etc...) estimés à environ 4 équivalents temps plein (E.T.P.).

Le montant de la rémunération chargée du personnel municipal est estimée pour l'exercice 2024 à 1 715 116 € (contre 1 557 827€ en 2022) soit une augmentation estimée à 157 289€.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- Une année pleine suite aux recrutements de personnel supplémentaire dans le cadre de la réorganisation des services (recrutement d'un directeur général des services, d'un responsable des services à la population, d'un responsable des agents d'entretien et ATSEM, etc...) et celui du développement des nouveaux services (recrutement d'un second policier municipal)
- L'effet GVT (glissement vieillesse technicité).

M. Étienne GLÉMOT précise que la ligne de trésorerie créée a permis de ne pas figer un emprunt ferme ; de plus, cette ligne sera remboursée durant l'année 2024.

Il convient de retenir :

- Qu'il n'est pas prévu d'augmentation des taux au niveau de l'impôt ; les impôts augmenteront du fait de l'augmentation des bases sur décision des parlementaires,
- Que les charges de personnel sont nécessaires puisque la commune était sous dotée au regard de sa taille,
- Des dépenses d'investissement importantes mais maîtrisées due à la réalisation des nombreux projets.

M. Étienne GLÉMOT ajoute que le taux d'épargne prévu pour l'année 2024 est de 24%. En comparaison, les bourgs ruraux de même type en France ont un taux d'environ 20%. La situation est donc très correcte.

Il demande ensuite aux élus si cette présentation du D.O.B. soulève des questions, en rappelant que le D.O.B. sert à préparer le budget.

Enfin, il remercie les équipes pour tout le travail effectué, notamment en cette période chargée en raison de la préparation du passage de la flamme Olympique.

● 2024-02-01 / Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2312-1), la commune est tenue d'élaborer un **rapport sur les orientations budgétaires**. Ce rapport doit comporter :

- Une présentation des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement ainsi qu'en investissement ;
- Une présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette ;
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail au sein de la collectivité.

Ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil municipal dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé, le Conseil municipal :

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

● 2024-02-02 / Attributions de compensation définitives 2023

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 10 janvier 2024, pour proposer un montant définitif des attributions de compensations de l'année 2023, ainsi que des montants prévisionnels pour l'année 2024.

Le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 18 janvier 2024 les montants proposés par la C.L.E.C.T.

Pour la commune du Lion d'Angers, les montants suivants ont été approuvés pour l'année 2023 :

➤ **Section de Fonctionnement :**

| | |
|--|---|
| Attribution de compensation « historique » au 1 ^{er} janvier 2017 : | 197 151 € |
| Charges transférées à compter de 2017 : (voirie & eaux pluviales, culture & lecture publique, PLUi...) | - 53 546 € |
| Reversements de fiscalité : | 242 315 € |
| Refacturation des services mutualisés : (frais de personnel, services communs centraux, gestion de la dette...) | - 1 643 657 € (dont 1 557 827 € pour les frais de personnel) |
| Régularisation de l'exercice N-1 (2022) : | - 6 300 € |
| TOTAL AC fonctionnement 2023 : | - 1 264 037 € |

➤ **Section d'Investissement :**

| | |
|---|----------------------|
| Dépenses au titre de la compétence « Eaux Pluviales » : | - 31 522,50 € |
| Reversements de fiscalité : | - 21 330,00 € |
| TOTAL AC investissement 2023 : | - 52 852,50 € |

Les montants prévisionnels suivants ont été approuvés pour l'année 2024 :

➤ **Section de Fonctionnement :**

| | |
|--|---|
| Attribution de compensation « historique » au 1 ^{er} janvier 2017 : | 197 151 € |
| Charges transférées à compter de 2017 : (voirie & eaux pluviales, culture & lecture publique, PLUi...) | - 62 524 € |
| Reversements de fiscalité : | 242 315 € |
| Refacturation des services mutualisés : (frais de personnel, services communs centraux, gestion de la dette...) | - 1 798 144 € (dont 1 715 116 € pour les frais de personnel) |
| Régularisation de l'exercice N-1 (2023) : | 16 254 € |
| TOTAL fonctionnement 2024 : | - 1 404 948 € |

➤ **Section d'Investissement :**

| | |
|---|----------------------|
| Dépenses au titre de la compétence « Eaux Pluviales » : | - 24 218,50 € |
| Reversements de fiscalité : | - 21 330,00 € |
| TOTAL investissement 2024 : | - 45 548,50 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le rapport de la C.L.E.C.T. du 10 janvier 2024 fixant les montants définitifs pour l'année 2023 et prévisionnels pour l'année 2024 de l'Attribution de Compensation,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Estelle MAROLLEAU

Mme Estelle MAROLLEAU, à qui M. Arnaud GUEUDET a donné la parole, présente le compte rendu de la commission du 16 janvier dernier.

- La loi « APER » du 10 mars 2023 vise à accélérer la transition énergétique en concentrant les investissements, les politiques et les efforts de recherche dans des zones géographiques spécifiques, d'où la délibération à suivre.

M. Arnaud GUEUDET indique que cette concertation a suscité peu de retour, puis présente la délibération :

● 2024-02-03 / Zones d'accélération des énergies renouvelables – bilan de la concertation et arrêt

Par délibération du 6 novembre 2023, le conseil municipal a fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Celle-ci s'est tenue du 13 novembre au 8 décembre 2023 par voie électronique, et a fait l'objet d'un rapport de synthèse (en annexe).

Cinq avis ont été portés quant aux zones envisagées sur Le Lion d'Angers, détaillés ci-après :

| Avis portant sur les ZAEnR | Nombre d'avis du public |
|------------------------------|---|
| Centrale solaire au sol | 1 |
| Ombrière solaire | 3 |
| Toiture solaire | 0 |
| Eolienne | 0 |
| Unité de méthanisation | 0 |
| Installation hydroélectrique | 0 |
| Tracker solaire | 1 |
| Avis portant sur les ZAEnR | Synthèse des avis du public |
| Centrale solaire au sol | <i>Demandes de rendez-vous de la Société David Energies pour évaluer la compatibilité de sites qu'ils ont identifiés comme pouvant être proposés en ZAEnR. Ces sites seraient en zone urbaine à vocation économique.</i> |
| Ombrière solaire | Avis favorable : Encouragements à développer les ombrières solaires dans la zone d'activités de la Sablonnière (n°6047) pour réduire la facture énergétique des entreprises. Propositions de faire des parkings « vitrines » de la production d'énergie renouvelable sur des terrains artificialisés (n°2023). Avis défavorable : Mise en exergue de la nécessité de croiser les études de requalification urbaine du Lion d'Angers, le Plan local d'urbanisme intercommunal avec les zones proposées pour les ombrières solaires. Alertes quant aux risques de concurrence entre la production d'énergies renouvelables locales et la nécessité de revégétalisation de la ville (n° 2008; 491; 2001; 2002; 2007; 2013; 2017; 2019). |

| | |
|------------------------------|--|
| Toiture solaire | // |
| Eolienne | // |
| Unité de méthanisation | // |
| Installation hydroélectrique | // |
| Tracker solaire | Avis favorable : Demandes d'accompagnement pour installer des trackers solaires dans la zone d'activités de la Sablonnière. L'énergie produite serait utilisée en autoconsommation par l'entreprise AMPS49. |

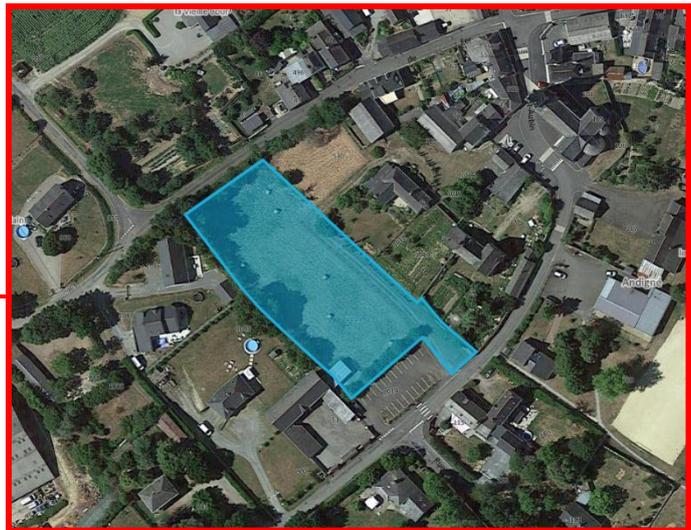
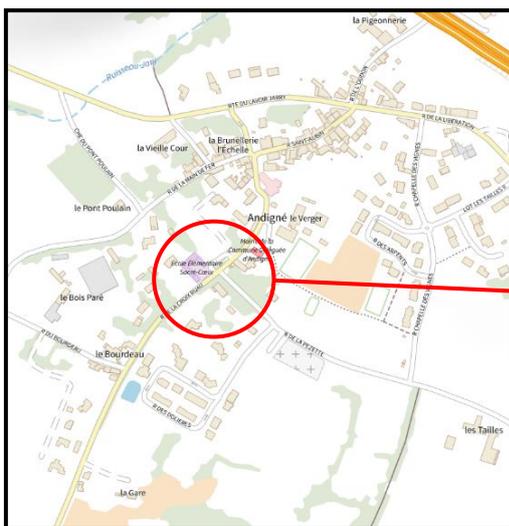
Ainsi, et au vu du bilan de la concertation, il est proposé d'approuver de valider la définition des ZAER selon les cartes jointes en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le bilan de la concertation avec la population sur les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables joint en annexe,
- **D'arrêter** les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables identifiées dans les cartes jointes en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

● 2024-02-04 / Acquisition parcelle 005-A 1015

Dans le but de procéder au démarrage de la réalisation d'un lotissement d'environ 6 lots au sein du bourg d'Andigné, il est envisagé l'acquisition de la parcelle 005 A 1015, d'une superficie de 3 688 m², appartenant à M. et Mme GARDET.



La Direction Immobilière de l'État a été saisie en 2021 sur une acquisition envisagée à 20 € le m², et a rendu un avis favorable à ce montant, confirmée par un second avis de novembre 2023. Entre temps, un accord a été trouvé avec M. et Mme GARDET pour une acquisition amiable à hauteur de 22€ le m², avec une demande de mise en œuvre des éléments suivants :

- Prise en charge par la commune des frais de bornage et des frais de notaire,
- Réalisation d'une clôture sur la parcelle agricole objet du prêt à usage gratuit,
- Plantation d'une haie pour masquer le lotissement,
- Reprise de l'alimentation en eau située sur l'emprise du chemin d'accès au futur lotissement,
- Raccordement à la fibre optique de leur habitation,
- Enfouissement de la ligne HTA lors de la réalisation du lotissement (sous réserves de faisabilité).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** l'acquisition de la parcelle cadastrée 005 A 1015 d'une superficie de 3 688 m² au prix de 22€ le m²,
- **D'accepter** les conditions fixées par M. et Mme GARDET,

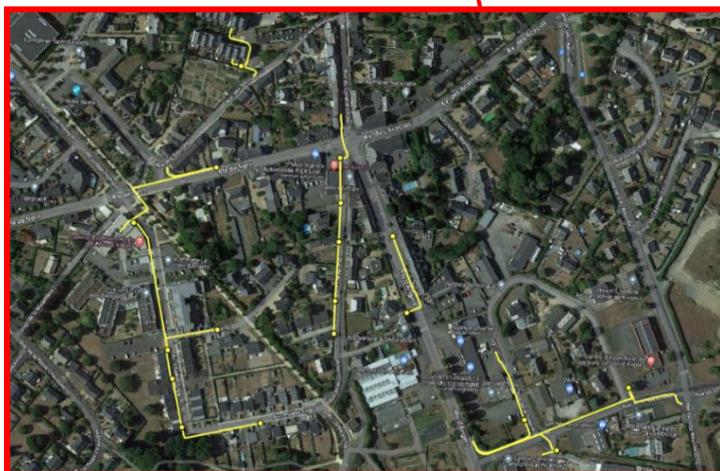
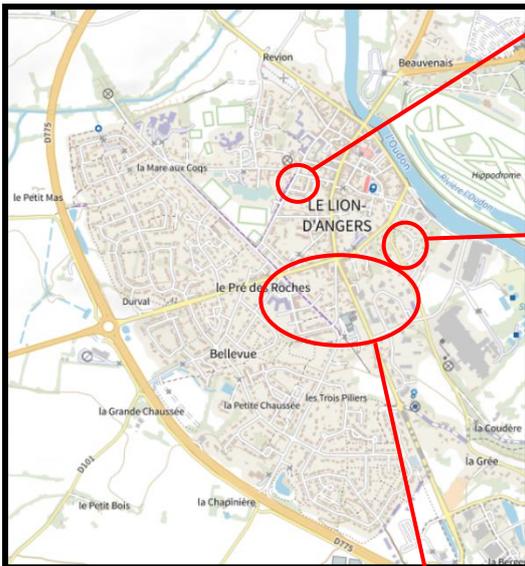
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

● 2024-02-05 Conventions avec Anjou Fibre

La commune est propriétaire d'infrastructures réseaux permettant l'accueil d'équipements filaires en vue du développement de la fibre sur le territoire. Dans ce cadre, elle peut conventionner avec des opérateurs pour leur permettre d'utiliser ses infrastructures à cet effet.

Les réseaux visés ici sont ceux situés :

- Rue André Thibault (110 ml)
- Rue Victor Hugo (86 ml)
- Route de Grez-Neuville (66 ml)
- Rue de la Maréchalerie (348 ml)
- Rue de la Sellerie (147 ml)
- Route d'Angers (86 ml)
- Rue de la Corderie (213 ml)
- Impasse Capitaine Némó (60 ml)
- Avenue Philéas Fogg (349 ml)
- Route de Vern (134 ml)
- Rue des Sources (85 ml)



Les présentes conventions ont pour objet de définir les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la Collectivité accorde un droit d'utilisation à l'Opérateur dans les Installations qu'elle a établies sur son territoire, visant notamment à développer un cadre local d'implantation favorable

aux opérateurs pour le déploiement de réseaux très haut débit de type FTTx et pour le déploiement du cœur de réseau utilisé notamment pour permettre d'offrir aux entreprises du très haut débit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Anjou Fibre les conventions suivantes annexés à la présente délibération, pour accorder un droit d'utilisation des fourreaux de télécommunication dans les rues suivantes :
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Mme Estelle MAROLLEAU annonce ensuite la délibération portant sur la vente des lots 2-10-17 de la copropriété du 18 quai de Bretagne.

M. Arnaud GUEUDET est satisfait de l'arrivée à terme de ce dossier porté par la commune sur le garage KECK. Il souligne l'importance d'avoir anticipé le rachat du garage pour un futur projet.

M. Étienne GLÉMOT poursuit en disant que le bâtiment de l'hôtel est pour partie bien étayé. Il rappelle qu'un arrêté de péril existe depuis juillet 2022 sur ce bâtiment. Seul le deuxième étage est tombé sur le premier.

Le repreneur a demandé deux mois supplémentaires jusqu'au mois d'avril, pour enlever le plafond et étayer directement sur les fermes. Il réalise actuellement des analyses plus précises et souhaite déposer prochainement un permis de construire. Il a de plus donné son accord à la commune pour que la délibération portant sur la vente des lots 2-10-17 de la copropriété du 18 quai de Bretagne soit passée, afin que la vente ne soit pas retardée.

Au mois d'avril, pendant la partie administrative du dossier, dès que les gravats auront été dégagés, les grilles entourant l'hôtel seront retirées puisqu'il n'y a plus de risque de péril.

Plusieurs élus attestent que le repreneur fait le maximum pour que les travaux avancent vite ; il travaille même le week-end.

M. Étienne GLÉMOT réaffirme l'importance de l'achat du garage KECK qui a permis de solutionner la reprise de l'hôtel.

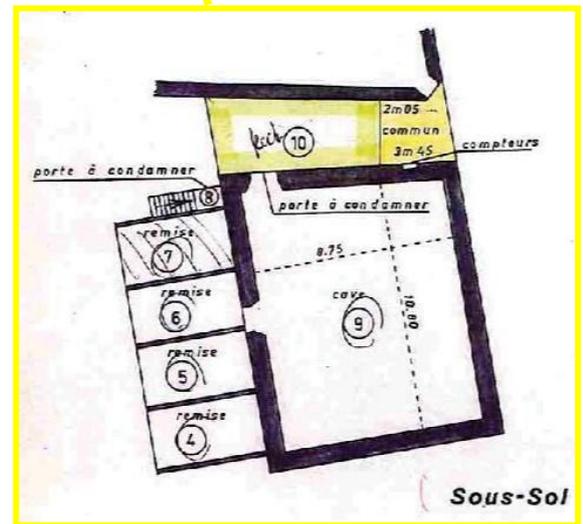
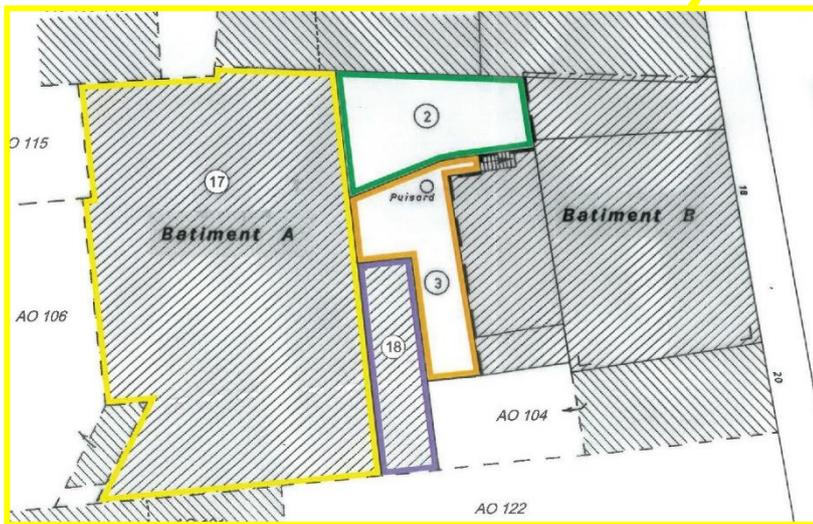
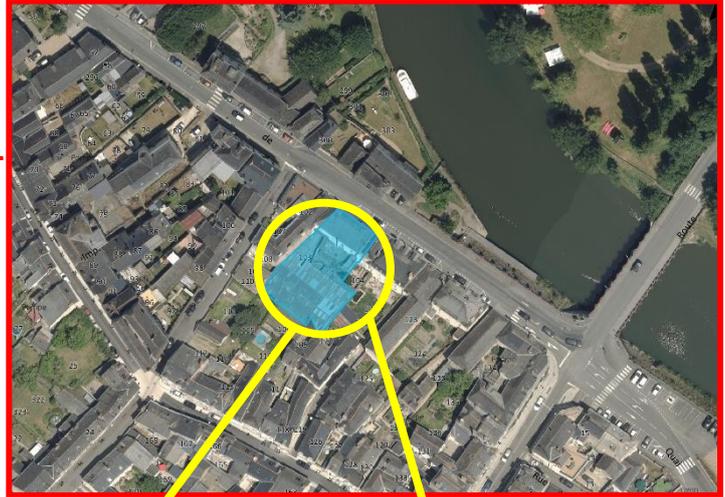
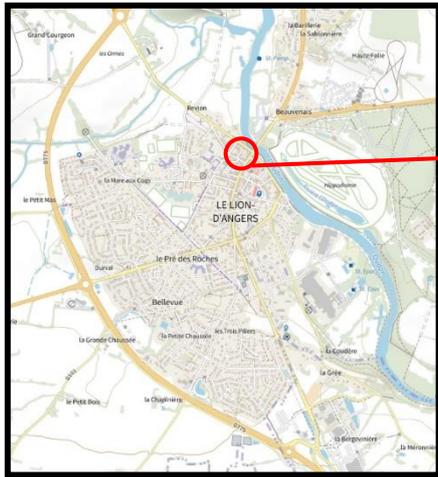
M. Arnaud GUEUDET précise qu'effectivement grâce à cet achat, 16 places de stationnement seront créées.

● **Vente lots 2-10-17 copropriété du 18 quai de Bretagne**

Par délibération des 2 octobre 2023, le conseil municipal a décidé de procéder à la division du lot 1 de la copropriété du 18 quai de Bretagne, acquis le 14 septembre 2023 par suite de la délibération du 5 septembre 2022, en 2 lots, 17 et 18.

Cette action visait à séparer le hangar du petit stockage accolé, en vue de vendre ce dernier (lot 18 sur la plan ci-dessus) à Mmes SOUCHELEAU et BONIN, et à conserver le hangar ainsi que ses accès en vue de le vendre au futur acquéreur de l'Hôtel des voyageurs en cas de transformation du bâti en logement et de la nécessité induite de réaliser des stationnements dédiés.

La division a été actée par l'Assemblée Générale de la copropriété qui s'est tenue le 22 janvier 2024 (compte-rendu en annexe), et il est maintenant proposé d'autoriser la vente du hangar – lot 17 de la copropriété – ainsi que ses accès – lot 2 et 10 de la copropriété – à l'E.U.R.L. Pascal REZÉ pour un montant de 95 000 € net vendeur, sous réserve de l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat qui a été sollicitée.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** la vente des lots 2, 10 et 17 de la copropriété du 18 quai de Bretagne à l'E.U.R.L. Pascal REZÉ pour un montant de 95 000 €,
- **De dire** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Mme Estelle MAROLLEAU reprend le compte rendu de la commission :

- Le cahier des charges par le C.A.U.E. pour la requalification du centre-ville a été présenté en commission, puis aux élus le 29 janvier dernier ;
- Dossiers en cours :
 - 9 déclarations préalables,
 - 1 déclaration préalable de publicité pour le support publicitaire de mobilier urbain,
 - 4 permis de construire, parmi lesquels figurent les 4 logements Maine et Loire Habitat sur l'îlot A de Revion,
 - 6 certificats d'urbanisme,
 - 7 déclarations d'intention d'aliéné.

Prochaine réunion le 13 février 2024 à 18h30.

M. Arnaud GUEUDET remercie Mme Estelle MAROLLEAU pour la lecture du compte rendu et M. Erwan VOISIN pour la qualité des plans et des projections.

M. Étienne GLÉMOT valide que l'expertise de M. Erwan VOISIN se ressent dans la présentation des délibérations.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT informe que :

- ♦ Le tableau des dépenses sera disponible pour les élus sur l'extranet ;
- ♦ La remise des clés du camping à Mme Morgane LESUEUR du groupe AQUADIS est fixée mercredi prochain à 15h00, avec une conférence de presse ;
- ♦ La maison de Mme Olieu est mise en vente : les visites auront lieu les 17 et 24 février.

* * * * *

Clôture de la séance à 21h55

Prochain Conseil Municipal : lundi 11 mars à 20h30.

* * * * *


Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Mélanie GROSBOIS



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 11 mars 2024

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le cinq mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORÉ-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme Céline HUBERT a donné procuration à M. Samuel LOREAU ;
M. Sylvain PERRAULT a donné procuration à M. Arnaud GUEUDET ;
M. Bruno ROBERT a donné procuration à Mme Marie-Claude HAMARD ;
Mme Valérie SORÉ-LENEUTRE a donné procuration à M. Bernard GABORIAUD ;
Mme Angélique THÉBAULT a donné procuration à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Séverine MADIOT

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents..... 24
Nombre de suffrages exprimés..... 29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

Ouverture de la séance à 20h34 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda :

- 07/02 : remise des clés du camping à la société Aquadis ;
- 09/02 : conférence Z.A.N (Zéro Artificialisation Nette) à la Région Pays de la Loire. Sujet très important pour la C.C.V.H.A. : la loi de 2021 détermine qu'entre 2021 et 2030, seulement 50% de la consommation de 2011-2021 peut être réalisée. La proposition de la Région à l'État en ce qui concerne notre territoire est 56% de baisse, soit autant qu'Angers, alors que d'autres territoires

atteignent 70% ou 75 % de baisse. Il est à noter que de gros projets consommateurs sont à venir comme par exemple la rocade nord-nord-est du Lion d'Angers.

- 09/02 : assemblée générale du Comité de Jumelage (qui a fêté les 30 ans de jumelage avec l'Allemagne l'année dernière). La ville souhaite reprendre sa place au sein de l'association conformément aux statuts.

En fin de semaine, le collège Val d'Oudon reçoit les correspondants allemands de Bad Buchau. À cette occasion, la ville convie les élèves allemands et les familles qui les accueillent, ainsi que l'Association des Parents d'Élèves et le Principal du collège Val d'Oudon, à une réception officielle le 19 mars.

Le collège privé Saint Émerance n'est pas invité cette fois-ci, car il organise plutôt des voyages en Italie et en Espagne.

- 13/02 : Tribunal des affaires judiciaires pour l'EHPAD de Miré. C'est Habitat et Humanisme qui a remporté le dossier.
- 15/02 : Conférence sur l'I.A. (Intelligence Artificielle) par le C.L.E.F.O.P. (Comité Local de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles). Le monde change, la croissance de l'I.A. est importante : 40% du taux d'augmentation de la productivité mondiale à 15 ans résultera de l'I.A. En conséquence, dans 15 ans, les entreprises qui n'utiliseront pas l'I.A. seront en décalage de compétitivité tel, qu'elles seront amenées à disparaître. De ce fait, les collectivités doivent s'y intéresser.
- 15/02 : Assemblée générale de l'Entente des Artisans et Commerçants : très bonne dynamique.
- 23/02 : rencontre avec Mme Maryline LÉZÉ, 1^{ère} Vice-Présidente de la C.C.V.H.A. Des décisions prises ce matin seront rendues publiques avant la fin de la semaine.
- 27/02 : Inauguration de la rocade du Louroux-Béconnais dont les travaux ont été financés à 100% par le Département.
- 28/02 : Galette de la Banque alimentaire, avec l'accompagnement du Crédit Mutuel. Pour rappel, la Banque alimentaire est la solution des institutions pour accompagner les personnes qui ont des difficultés pour se restaurer.
- 11/03 : Rencontre avec ARTELIA, bureau d'étude missionné par le Département pour savoir comment doit évoluer la RD 962 (route située entre le rond-point de Segré, le rond-point de Château-Gontier au Lion d'Angers et la ville de Château-Gontier) en terme de mobilité.

M. Étienne GLÉMOT indique :

> qu'il a officialisé la posture qui consiste à déconseiller une deux fois deux voies d'un bout à l'autre de cette route en raison de l'application du Z.A.N. ;

> qu'il a signalé qu'il y avait un vrai sujet de fin de rocade à l'arrivée au Lion d'Angers ;

> qu'il souhaite que soient développés les transports publics entre Le Lion d'Angers et Château-Gontier, notamment car il est plus aisé pour les aînés de fréquenter la ville de Château-Gontier que celle d'Angers (moins de feux tricolores et de voies doubles, pas de tramway...).

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

En sus des réunions habituelles, les points à retenir sont :

- 08/02 : Terra Botanica : le parc fonctionne très bien puisque le seuil maximum des 590 000 visiteurs va être atteint. La ville d'Angers et le Département vont s'adosser à un partenaire privé pour poursuivre les investissements nécessaires au maintien du parc, locomotive pour le tourisme dans le département.
- 13/02 : Soirée de lancement de la marque **Anjou « La force de la douceur »** dont le logo représente les territoire/douceur angevine/nature/Loire-rivière/patrimoine. Notre territoire regroupant de nombreuses activités (agriculture, industries), le but est de développer les atouts de cette nouvelle marque, pour bénéficier d'une dynamique géographique et démographique importante.

L'idée est d'avoir un logo identitaire pour notre territoire, afin de lui donner le plus de visibilité possible, à l'image de la Bretagne par exemple.

- Interview Courrier de l'Ouest : réponse à un article vis-à-vis de la recommandation du Conseil de l'Europe qui considère que l'État Français devrait professionnaliser les sapeurs-pompiers volontaires, puisqu'ils sont salariés.

M. Nooruddine MUHAMMAD explique dans cette interview que, juridiquement parlant, ce Conseil, composé d'experts, a fait des recommandations qui n'ont pas de force légale, ni de force contraignante. D'ailleurs l'État Français n'a pas réagi sur ce sujet. De plus, la professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires serait catastrophique d'un point de vue financier, mais aussi par rapport à la notion de citoyenneté. Pour information, le département compte 2 500 sapeurs-pompiers volontaires et 600 sapeurs-pompiers professionnels.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseil Communautaire.**

- Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) : le D.O.B était présenté par M. Étienne GLÉMOT, Président de la C.C.V.H.A., du fait de la mise en retrait de la 1^{ère} Vice-Présidente en charge des finances.

Les finances se portent bien : aucune augmentation d'impôt n'est envisagée et il est prévu des projets d'investissement.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET annonce que c'est Mme Mélanie GROSBOIS qui va présenter le compte-rendu de la commission du 13 février.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Mélanie GROSBOIS

- **D.U.P. - ALTER :**
L'entreprise ALTER a été missionnée par la commune pour lancer la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) sur le secteur des Guenelles, afin que la commune puisse acquérir la dernière parcelle enclavée dans ce secteur d'équipement public. Toutefois, le projet sur ce secteur dépendant de l'étude menée en lien avec la C.A.U.E. sur le secteur élargi des Hauts du Courgeon, il convient de transférer cette D.U.P. concernant le secteur des Guenelles (1AUE) sur le secteur de REVION 2 (2AU) avec un avenant D.U.P. en réserve foncière ;
- **Camping :**
L'état des lieux et la remise des clés ont été réalisés le 7 mars. L'inauguration est fixée au 12 avril ;
- **La Grande Chaussée :**
Le secteur de la Grande Chaussée, situé au niveau des jardins familiaux, sera à plus long terme urbanisé par une capacité d'environ 55 à 65 logements, sur 2 hectares. Ce secteur englobera une partie de la parcelle appartenant à M. et Mme BREHERET. Avant que la commune n'achète cette parcelle, il est nécessaire de faire une étude de zone humide, afin de s'assurer de la constructibilité de la parcelle. Le devis de l'entreprise E.C.E. Environnement a été validé pour un montant de 2 875,00€ HT. L'étude de zone humide sera déduite du prix de vente ;
- **Dossiers en cours :**
 - 14 déclarations préalables (D.P.),
 - 2 permis de construire (P.C.),
 - 8 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 6 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Prochaine réunion le 19 mars 2024 à 18h30.

M. Arnaud GUEUDET prend la parole pour informer qu'à la suite des visites relatives à la vente de la maison dite OLIEU, un prétendant a fait une offre au prix, soit 360 000,00 euros. Cette personne poursuit son étude et doit déposer un certificat d'urbanisme opérationnel pour savoir si son projet est réalisable.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

La commission réunie le 12 février dernier a abordé les points suivants :

- École :
Fin des travaux, période de levée des réserves. Les modulaires ont été enlevés le 5 mars. La commission de sécurité est programmée le 19 mars à 14h00 ;
- Ex Trésorerie :
Les travaux sont en cours ;
- Camping :
La remise des clés a eu lieu le 7 février ;
- Vidéo protection :
Un point a été fait consécutivement au changement de logiciel ;
- Points divers :
Ménage de la salle Paulette FOUILLET : le marché avec Arcade se termine fin mai et la C.C.V.H.A. a demandé à la ville de reprendre le ménage de la salle en régie.

La prochaine commission est programmée le 18 mars à 18h30.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

Mme Muriel NOIROT indique que Mme Tiphaine FURIC va lire le compte rendu de la commission.

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Tiphaine FURIC

Mme Tiphaine FURIC annonce que la commission réunie le 20 février a évoqué les points suivants :

- Budget 2024 :
La commission valide un budget de 76 000 euros maximum, soit une baisse de 5% par rapport à 2023. Les services vont continuer à affiner ce budget pour le répartir sur chaque thématique : communication, citoyenneté, culture et animation de la ville.
Ce budget 2024 doit prendre en compte le trentième anniversaire du jumelage avec l'Allemagne, cependant un budget spécifique est prévu pour la Flamme olympique.
- Subventions aux associations 2024 :
Suite à la réception des dossiers de demande de subventions des associations, la commission a statué pour certaines associations et est en attente de documents complémentaires pour d'autres.
- Visuel générique J.C. DECAUX :
Le planning des planimètres comporte des périodes plus calmes d'affichage. Pour cela J.C. DECAUX propose des visuels citoyens (ramassage des déjections canines, réduction de la consommation d'eau...), approuvés par la commission.
- Retours spectacles CCVHA :

Deux spectacles se sont déroulés au Lion d'Angers. Le premier, SOLI MANIA, à la salle Paulette FOUILLET était complet avec plus de 140 personnes. Certaines personnes se sont vu refuser l'accès par manque de place. Le deuxième, DUAL VIVO, à la salle Émile JOULAIN, était ciblé pour les enfants. Plus de 130 personnes se sont réunies autour de l'artiste. À l'issue de la prestation, un goûter offert par la ville a été servi aux enfants. La très bonne fréquentation à ces deux spectacles est encourageante pour la suite.

▪ Festivités estivales :

- Fête de la musique :

la commission préfère un orchestre à un D.J. et a sélectionné l'orchestre ESCALE. La commission attend des détails pour les devis des sociétés de sécurité avant validation.

- Feu d'artifice du 13 juillet 2024 :

La société Pyroconcept a été retenue.

- Séance du cinéma plein air :

Elle se déroulera le vendredi 30 août 2024. La société Cinétoile propose une offre grand format pour plus de 300 personnes. Au regard du tarif demandé, la commission a demandé un devis à la Fédération Familles Rurales (Balad'images), cependant cela impliquera de trouver des projectionnistes bénévoles.

▪ Statistiques des réseaux sociaux et du site interne :

À noter une forte augmentation, +300 %, du flux sur la page Facebook.

Le site internet, est toujours très consultés pour les démarches administratives.

L'agenda de l'application Intramuros est très consulté par les utilisateurs. De plus en plus de signalement sont reçus. Ces signalements sont ensuite orientés vers le service concerné par l'accueil de la mairie.

▪ Question diverses :

- Comité de Jumelage :

Lors de l'assemblée générale, cinq élus de la ville ont intégré le conseil d'administration. Cela permettra de pérenniser les échanges avec les villes jumelées. Cette année le trentième anniversaire du jumelage avec Bad Buchau (Allemagne) sera célébré.

- « Les Talents exposent » :

L'événement intègre « Les Folies du Lion » : la recherche de talents émanera du G.I.P., mais la gestion de l'exposition sera faite par la ville. Une étude d'un conventionnement sur trois ans, avec la C.C.V.H.A., le G.I.P. et la ville, est en cours.

La prochaine commission est fixée au 25 mars 2024.

Mme Muriel NOIROT propose, du fait de l'absence de la journée citoyenne durant le premier semestre 2024, une marche citoyenne pour ramasser des déchets, samedi matin prochain (le 16/03) : rendez-vous à 10h00 sur le parvis de la mairie.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

M. David GEORGET laisse la parole à Mme Séverine MADIOT pour la lecture du compte-rendu de la réunion et annonce qu'il présentera la délibération portant sur la convention avec Anjou Fibre.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Séverine MADIOT

La commission s'est réunie le 12 février et a étudié les points suivants:

▪ Convention abri bac biodéchets :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent fournir aux usagers des solutions pour trier à la source des bio déchets (épluchures de légumes et fruits, restes de repas). Le syndicat 3RD'ANJOU répond déjà à cette réglementation en mettant à disposition des composteurs, mais il souhaite fournir une solution aux usagers qui n'ont pas de jardin. Une convention est proposée aux communes pour expérimenter la collecte des bio-ressources en point d'apport volontaire à destination des centres-bourgs urbanisés. Au Lion

d'Angers, ce point d'apport servirait aux habitants du bourg et aux commerçants du marché (poissonniers et maraîchers). La mise en place est prévue pour septembre 2024.

▪ Camping :

À l'occasion de la récente montée des eaux, il a été rappelé que les travaux effectués doivent préserver les zones humides et permettre la montée des eaux l'hiver. C'est la raison pour laquelle les barrières de la guinguette seront démontées en fin de saison et les compteurs électriques suspendus. Les hébergements plus longs seront positionnés sur la partie haute, non-inondable, récemment aménagée.

▪ Radars pédagogiques :

Un retour sur les données enregistrées par le radar installé sur la route d'Angers a été réalisé. L'analyse des données du radar de la route de Château-Gontier est programmée pour la prochaine commission.

▪ Chats errants :

La commission a réfléchi aux solutions que la commune pourrait développer pour gérer la population des chats errants, notamment au contrôle de leur identification, et leur stérilisation le cas échéant. Les différentes modalités et leurs faisabilités vont être étudiées par les services de la mairie.

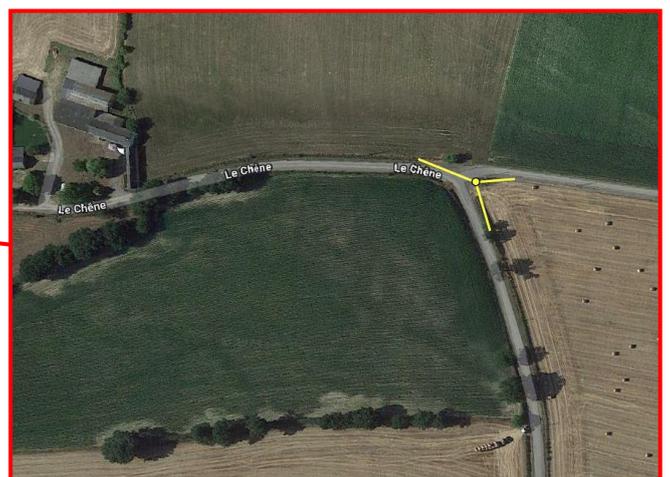
La prochaine commission est fixée au 18 mars 2024 à 19h00.

M. David GEORGET présente ensuite la délibération concernant la convention à signer avec Anjou Fibre pour les équipements communaux :

● **2024-03-01 /Convention avec Anjou Fibre**

La commune est propriétaire d'infrastructures réseaux permettant l'accueil d'équipements filaires en vue du développement de la fibre sur le territoire. Dans ce cadre, elle peut conventionner avec des opérateurs pour leur permettre d'utiliser ses infrastructures à cet effet.

Le réseau visé ici est situé au lieu-dit « Le Chêne »:



Les présentes conventions ont pour objet de définir les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la Collectivité accorde un droit d'utilisation à l'Opérateur dans les Installations qu'elle a établies sur son territoire, visant notamment à développer un cadre local d'implantation favorable aux opérateurs pour le déploiement de réseaux très haut débit de type FTTx et pour le déploiement du cœur de réseau utilisé notamment pour permettre d'offrir aux entreprises du très haut débit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Anjou Fibre les conventions suivantes annexées à la présente délibération, pour accorder un droit d'utilisation des fourreaux de télécommunication au lieu-dit « Le Chêne ».
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD interroge M. Étienne GLÉMOT, vice-président d'Anjou Fibre, pour savoir où en est le déploiement de la fibre sur le territoire ?

M. Étienne GLÉMOT répond que le jeudi 30 mai auront lieu les festivités liées à la fin du déploiement de la fibre. Il indique qu'il existait 227 000 prises à l'origine et qu'au total 234 000 prises ont été raccordées. Il reste environ deux mille prises relevant de cas compliqués.

Il convient de signaler en mairie les endroits posant problème, car Anjou Fibre doit impérativement faire le nécessaire, que ce soit en campagne ou dans les bourgs.

M. Bernard GABORIAUD prévient qu'apparemment il y aurait des soucis rue d'Andigné.

M. Étienne GLÉMOT précise que sur l'application d'Anjou Fibre, toutes les maisons doivent être représentées par une pastille de couleur verte. Si une maison n'a pas de pastille, il convient de se manifester en mairie. Cela signifie qu'il n'y avait pas de boîte aux lettres lors du relevé effectué il y a 6 ans, ce qui était le cas par exemple pour les habitations du lotissement des Dolières à Andigné, le lotissement étant récent. Il demande donc à M. GABORIAUD de se renseigner sur les difficultés rencontrées dans cette rue d'Andigné.

Mme Mélanie GROSOIS informe qu'Anjou Fibre ne veut pas faire le raccordement d'une habitation à Andigné prétextant un accès difficile à l'emplacement du compteur.

M. Étienne GLÉMOT explique qu'Anjou Fibre doit, à l'instar d'E.D.F. ou la SAUR, installer une armoire de rue contenant des chambres pour 10 raccordements. Ensuite le F.A.I. (Fournisseur d'Accès à Internet) établit le lien entre l'emplacement de la boîte à l'intérieur de la maison et le lieu de branchement dans la chambre. Il arrive que des fournisseurs refusent de raccorder la boîte à la chambre. Dans ce cas, il convient de changer de fournisseur.

S'il s'agit d'un vrai problème technique, des fourreaux bouchés par exemple, le F.A.I. doit adresser à une fiche de non raccordement pour problématique à Anjou Fibre, qui doit alors réparer le réseau (ou la commune si c'est elle la propriétaire du réseau).

M. Nooruddine MUHAMMAD tient à souligner la réussite de ce projet initié par le Conseil Départemental porté par un syndicat rural.

Il cite l'exemple de la commune de Pruillé qui n'est toujours pas raccordée à la fibre, car la commune a quitté la C.C.VH.A. pour rejoindre l'agglomération d'Angers, or les gros opérateurs n'ont pas réalisé les travaux jusqu'à Pruillé.

M. Étienne GLÉMOT abonde en disant qu'effectivement les gros opérateurs se sont répartis les grandes agglomérations comme celle d'Angers, au moment où la commune de Pruillé n'avait pas encore rejoint l'agglomération d'Angers ; de ce fait, n'a pas été prise en compte.

M. Étienne GLÉMOT termine en confirmant le vrai succès du raccordement à la fibre pour notre territoire rural, en comparaison d'autres départements.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD déclare que la commission s'est réunie le 26 février dernier et donne la parole à M. Jérôme MAURIER.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Jérôme MAURIER

- Débat d'Orientation Budgétaire ;

Bilan 2023 :

L'année 2023 dégage un excédent de 3 720 euros. Il est à noter une forte hausse des concessions cimetières, à raison de 3 380 euros. Globalement, les recettes sont en hausse, liées à l'augmentation de la participation des communes à la Banque alimentaire, qui est passée de 0,20 euros à 0,30 euros par habitant. Il en est de même de la participation des bénéficiaires, qui est passée de 0,50 euros à 0,70 euros par personne.

Quant aux dépenses, un léger fléchissement des produits remis par la Banque alimentaire départementale conduit à une réflexion pour trouver de nouveaux acteurs ou producteurs afin de combler le déficit. À ce propos, la commission fait appel aux volontaires pour assurer une permanence lors de la prochaine collecte de la Banque alimentaire des 5 et 6 avril.

Enfin, les aides aux vacances ont également baissé, principalement sur les séjours scolaires.

Orientations pour 2024 :

- maintenir le soutien aux familles et le lien social,
- continuer l'accueil des sans-abri/randonneurs pèlerins,
- soutenir la Banque alimentaire et mettre en place des animations à destination des bénéficiaires,
- reconduire l'appui financier aux associations,
- poursuivre le partenariat avec le C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) pour les actions de sensibilisation à destination d'un public senior (code de la route, atelier mémoire...)
- organiser, dans le cadre de la Semaine bleue, une réunion d'information en partenariat avec la Maison de la protection des familles sur les thèmes : la sécurité chez soi, le vol à la fausse qualité, le vol au distributeur automatique de billets, les dangers d'internet, la lutte contre la maltraitance.

- Dossiers sociaux :

- 2 aides financières d'urgence : 574,92 euros ;
- 1 dossier d'aide sociale service ménager ;
- 5 demandes d'aide aux vacances pour 6 enfants : 829,81 euros.

Prochaine réunion le mercredi 10 avril à 19 h 15 : vote du budget.

Mme Marie-Claude HAMARD ajoute avec satisfaction que le dimanche 3 mars dernier, la troupe « Les Balcons de l'Oudon » s'est produite dans salle Émile JOULAIN devant 105 spectateurs, au profit de la recherche contre le cancer. Les 1 010 euros récoltés ont été versés à la Ligue contre le Cancer.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

- Les membres de la commission se sont retrouvés les mercredis 21 et 28 février pour étudier les dossiers de demande de subvention des associations enfance, scolaire et sport.
- Ils se sont également réunis le lundi 4 mars pour travailler sur les animations qui seront proposées lors de la fête du sport, le samedi 25 mai : deux types de jeux ont été préparés.
- Mme Isabelle CHARRAUD poursuit en indiquant qu'elle s'est rendue samedi dernier à la Ferté-Bernard pour récupérer la récompense du label « Ville sportive », puisque la ville a obtenu 3 flammes. Elle a rapporté les 3 panneaux commandés au C.R.O.S. ; Ils seront affichés au Complexe Mérignac. La ville est fière d'avoir obtenu ce label qui récompense à la fois l'action de la ville envers le monde sportif et l'action des associations et des bénévoles sur le terrain. Le diplôme reçu sera encadré et accroché en mairie.

La date de la prochaine commission reste à programmer.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

● 2024-03-02 / Comité de jumelage - désignation des délégués

Le Comité de Jumelage est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont l'objet a pour but de « favoriser les échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux, etc... avec les villes jumelles et d'organiser, de favoriser l'organisation des rencontres, visites ou séjours des délégations des villes ». Cet objet est donc profondément relié avec la politique municipale, puisqu'il s'agit bien de cette dernière qui détermine les villes jumelles et qui confie au comité la gestion du jumelage.

Cela s'est traduit par une convention en date du 8 juillet 1999, définissant la place et les rapports entre la Ville et le Comité de Jumelage. Celle-ci définit notamment les instances d'administration du Comité de Jumelage, et le rôle que le Conseil Municipal y exerce.

Ainsi, la présence de conseillers municipaux est prévue dans les deux instances d'administration de l'association :

- Au sein du Conseil d'Administration, composé de 35 membres : 20 membres élus par l'Assemblée Générale et 15 membres de droit (10 représentants des associations et 5 représentants de la municipalité)
- Au sein du Conseil d'Orientation, instance chargée de veiller au respect du comité des orientations du Conseil Municipal en matière de jumelage, composé du Maire (Président de l'instance), de 3 représentants du Conseil Municipal, du Président et des 2 vice-Présidents de l'association.

La désignation de ces représentants n'ayant pas été formalisée en début de mandat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** la désignation des représentants aux instances du Comité de Jumelage par un vote à main levée,
 - **De désigner pour siéger au Conseil d'Administration :**
 - Étienne GLÉMOT
 - Muriel NOIROT
 - Nooruddine MUHAMMAD
 - Isabelle CHARRAUD
 - Angélique THÉBAULT
 - **De désigner pour siéger au Conseil d'Orientation :**
 - Muriel NOIROT
 - Nooruddine MUHAMMAD
 - Isabelle CHARRAUD
- Étant entendu que le Maire en est Président de droit.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD soumet ensuite au conseil une délibération pour accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Oiseaux Club Vernois » dont la réservation de salle a été déprogrammée en raison de l'organisation des 30 ans du jumelage avec la commune de Bad Buchau en Allemagne.

Mme Isabelle CHARRAUD souhaite savoir si le siège social de cette association se trouve à Vern d'Anjou ?

M. Étienne GLÉMOT acquiesce. Il ajoute que l'association organise et participe à des bourses aux oiseaux dans plusieurs communes du département presque chaque week-end et est leader sur l'Anjou Bleu.

Il explique qu'il a proposé au président de l'association de rester sur le Lion d'Angers, car la salle de l'Isle Briand était libre à cette date, mais entre-temps ce dernier avait réservé la salle de Vern d'Anjou pour sécuriser son événement. L'association ayant déjà organisé une bourse aux oiseaux à Vern d'Anjou en début d'année en bénéficiant d'une gratuité, elle doit donc s'acquitter du montant de la location cette fois-ci.

- **2024-03-03 / Subvention exceptionnelle – Oiseaux Club Vernois**

L'organisation d'une cérémonie officielle pour l'accueil de la délégation allemande en partenariat avec le Comité de Jumelage le dernier week-end d'août 2024 amène à déprogrammer une réservation de la salle Émile Joulain par l'association « Oiseaux Club Vernois » pour la réalisation d'une bourse aux oiseaux. Au vu du calendrier de ce type de manifestation, cette dernière ne peut être programmée à une autre date et elle est déplacée à Erdre en Anjou, au sein de la salle du Far.

La location y est plus onéreuse que celle de l'espace Émile Joulain (1 196 € contre 735 €). Il est proposé exceptionnellement d'accorder une subvention à l'association du montant de la différence entre les deux locations, soit 461 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'accorder** une subvention exceptionnelle de 461 € à l'association Oiseaux Club Vernois pour compenser la déprogrammation de la location actée de l'espace Émile Joulain, et son remplacement par une autre salle sur le territoire,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossiers « FINANCES » :

M. Nooruddine MUHAMMAD rappelle ensuite aux élus membres de la commission finances, la réunion de mercredi qui traitera du budget de fonctionnement et des subventions.

Il ajoute que la semaine prochaine se tiendra le deuxième conseil privé portant sur le thème du budget, puis le 2 avril le conseil municipal se réunira pour voter officiellement le budget de l'année 2024.

Puis, dans la continuité des propos émis par M. Jérôme DELOIRE, M. Nooruddine MUHAMMAD revient sur la question de l'entretien de la salle Paulette FOUILLET.

La Communauté de commune, mécontente des services de la société Arcade dont le marché prend fin en mai, a sollicité la mairie pour reprendre en régie l'entretien de la salle Paulette FOUILLET.

La ville avait également rencontré cette problématique avec Arcade : l'insatisfaction des services effectués et les remarques désobligeantes des usagers avaient conduit à prendre en régie l'entretien des salles municipales, en réorganisant le service entretien.

L'organisation actuelle est composée de 6 agents, pour un total de 6 900 heures par an, avec 5 postes permanents (4 titulaires et 1 contractuelle) et 1 poste non permanent (1 contractuelle), pour un coût global en personnel de 150 000 euros.

L'évaluation de l'intégration de la salle Paulette FOUILLET au périmètre des salles municipales est de 12 heures d'entretien, auxquelles il est souhaité d'ajouter 6 heures de médiation par semaine pour faire le lien au quotidien entre les usagers de l'ensemble des salles du complexe et la collectivité, soit 936 heures à l'année.

La salle Paulette FOUILLET étant intercommunale, la C.C.V.H.A. prendra à son compte 728 heures par an (les 12h de ménage et 2h de médiation sur les 6), à raison de 25 euros de l'heure, soit 18 200 euros. La commune devient donc prestataire de la C.C.V.H.A. en reprenant à son compte et avec ses agents, l'entretien de la salle Paulette FOUILLET.

M. Étienne GLÉMOT rajoute qu'une demande a également été faite pour que tous les locaux jusque-là entretenus par Arcade soient gérés en régie par la ville du Lion d'Angers : serait donc ajouté Récréa'Lion. Cette prestation complémentaire a été évaluée à 1200h de travail par an, intégralement pris en charge financièrement par la CCVHA (soit 30 000 €/an).

M. Nooruddine MUHAMMAD conclut en indiquant que le service entretien serait composé alors de 8 agents, et indique que vont être lancés 2 recrutements dans les prochains jours, en vue de cette reprise qui se fera au 1^{er} juin 2024.

M. Étienne GLÉMOT conclut en soulignant que l'objectif est d'améliorer nettement le système.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* * * * *

Clôture de la séance à 21h37.

Prochain Conseil Municipal : 2 avril 2024 à 20h30.

* * * * *

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**



**Le secrétaire de séance,
Séverine MADIOT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme CHARRAUD Isabelle a donné procuration à M DELOIRE Jérôme ;
M. Jérôme MAURIER a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine ;
Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
Mme PELLETIER Estelle a donné procuration à M. PISCIONE Patrick ;
M. PERRAULT Sylvain a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
M. RAYNAL Michel a donné procuration à Mme NOIROT Muriel ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard
Mme GROSBOIS Mélanie absente excusée ;
Mme HUBERT Céline absente excusée ;
Mme MADIOT Séverine absente excusée ;
Mme MAROLLEAU absente Estelle excusée.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul PARIS

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... | 29 |
| Nombre de conseillers présents..... | 18 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 25 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie | |

M. Étienne GLÉMOT énumère les pouvoirs reçus pour la séance du conseil municipal du jour.

M. Étienne GLÉMOT rappelle avec insistance en ce jour du vote du budget, la règle à respecter lorsqu'un élu est en situation de conflit d'intérêts sur un ou plusieurs points d'une délibération : il lui appartient de le préciser expressément en séance, afin que mention en soit portée sur la délibération du Conseil municipal. Il en est de même lorsqu'un pouvoir est donné par un élu, ce dernier doit mentionner également les points sur lesquels il ne participera pas au vote.

Par conséquent, tous les élus faisant partie de l'exécutif d'une association (président, vice-président, trésorier, vice-trésorier, secrétaire, vice-secrétaire) devront se signaler et se déporter au moment du vote des subventions aux associations.

Ouverture de la séance à 20h39 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

M. Étienne GLÉMOT fait circuler une fiche concernant la préparation des élections européennes du dimanche 9 juin prochain, afin que les élus s'inscrivent pour la tenue des bureaux de vote.

- **Report au conseil du mois de mai, du vote relatif à l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024, en raison de la diffusion tardive de ce dernier sur l'extranet.**

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 16/03 : opération citoyenne de nettoyage des rues, 53 kilos de déchets ont été ramassés ;

- 19/03 : soirée jumelage avec le collège du Val d'Oudon et les correspondants du collège de Bad Buchau, l'objectif étant de travailler avec les enseignants et les familles d'accueil pour donner une nouvelle impulsion au jumelage ;

- 21/03 : la C.C.V.H.A. a rencontré la Communauté de commune de Sèvre et Loire au Loroux-Bottereau, pour étudier la mise en place de baux à construire sur les zones d'activités économiques. Les parcelles de ces zones ne seraient plus vendues, mais feraient l'objet de baux, permettant ainsi à la commune de conserver la main de lors de changements de propriétaire ou d'activité..

L'implantation du Burger king, qui ne découlait pas d'une volonté politique, en est l'exemple : la zone avait été refusée à des restaurateurs lionnais, les élus ayant choisi de ne pas laisser s'installer de restaurant à cet endroit. Cependant, le fait d'avoir vendu à un tiers a permis cette situation.

- 28/03 : réunion du Conseil communautaire :

- En raison de l'envoi de Mme Maryline LÉZÉ au tribunal correctionnel pour faux, usage de faux en écriture publique et détournement d'argent public, le bureau communautaire a confirmé la posture consistant à séparer l'action de l'intercommunalité de celle des Hauts d'Anjou, et a retiré à Mme Maryline LÉZÉ toutes ses délégations et représentations;
- Étude de l'implantation éventuelle d'un casino sur Le Lion d'Angers ;
- Vote d'une partie du budget car les 55 délibérations n'ont pu être traitées en une seule soirée. Un nouveau Conseil de communauté est prévu le 11 avril.

- 02/04 : rencontre avec les directions des écoles, avec la participation de quelques maires, pour présenter le programme d'accueil lors du passage de la Flamme olympique.

M. Étienne GLÉMOT tient à remercier tous les personnes qui préparent et participent à l'organisation de cet événement festif.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

En sus des réunions habituelles, quelques réunions importantes sont à retenir :

- 07/03 : réunion de travail pour le déploiement des Maisons du Département au cours de l'année 2024. Les Maisons des Solidarités existent déjà sur les territoires, cependant, la compétence des départements allant bien au-delà des solidarités, l'idée est de pouvoir installer dans chaque centralité, des maisons regroupant tous les services des départements. Ainsi, les services du département seront au plus près des élus et des usagers pour pouvoir les renseigner rapidement.
- 13 et 14/03 : Vote du budget primitif, en ces temps incertains où le Ministre du budget prévoit un manque à gagner potentiel sur ce qui était prévu. Les collectivités en seront impactées.

Pour exemple, le département a voté un budget de près de 110 millions d'euros pour l'insertion, mais sait qu'il manquera certainement 15 à 20 millions d'euros (à affiner), pour faire face à l'augmentation

des 4,6%, des dépenses du R.S.A. et à la réforme de France travail prévoyant de basculer automatiquement toute une population en fin de droit (allocation spécifique de solidarité) au R.S.A., sans savoir si l'État compensera ou non.

Néanmoins le Département va poursuivre ses investissements sur les routes, dans les collèges et les maisons de retraite.

- 25/04 : réunion portée par le département et Anjou tourisme, avec les maires de Chambellay et de Montreuil sur Maine, ainsi qu'Étienne GLÉMOT en tant que président de la C.C.V.H.A., pour présenter le calendrier de la fin des travaux de Vélo Francette (section entre Chambellay et Montreuil sur Maine). Le temps actuel rend compliqués les travaux. La pose de la première pierre est prévue au printemps et il sera possible de rouler sur le chemin en fin d'année. Le montant des investissements s'élève à 335 000 euros hors taxe (sécurisation du franchissement de petits rus, renforcement des coteaux...)

M. Étienne GLÉMOT reprend la parole pour annoncer le vote du budget.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD indique à M. Étienne GLÉMOT qu'il devra quitter la salle des conseils au moment du vote de la délibération à suivre portant sur le Compte Financier Unique (C.F.U.).

Depuis le passage à la M57, la commune a un C.F.U. pour tous les budgets. Auparavant, il existait deux comptes : le compte du comptable et le compte de la commune, qui devaient être cohérents. Néanmoins, la procédure reste la même, à savoir que le maire est à la fois responsable de l'exécution du budget mais aussi représentant de l'État. Il ne peut pas être juge et partie et doit donc se déporter pour permettre aux élus de voter le budget sans pression.

Les chiffres présentés ce soir ont été étudiés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) et lors d'un conseil privé. Ils représentent l'atterrissage de tous les investissements d'ampleurs réalisés depuis le début du mandat. Pour rappel, la commune a effectué tous les projets quasi-simultanément, sur demande de l'État au sortir du Covid dans le but de relancer l'économie : agrandissement et chauffage de l'école Edmond Girard, embellissement et réaménagement du camping, aménagements sur la voie verte notamment rue du Courgeon, création du lotissement Revion, du Local vélo et du Local des solidarités. La section d'investissement traduit tous ces travaux et tous ces nouveaux services.

Ce budget qui va permettre de penser l'avenir plus sereinement.

Dès lors cette présentation faite, M. Nooruddine MUHAMMAD invite M. le Maire à se déporter.

M. Étienne GLÉMOT quitte la salle des conseils à 20h55.

Puis, M. Nooruddine MUHAMMAD demande aux élus si cette présentation soulève des questions. En l'absence de réponse, il soumet la délibération au vote.

Il procède ensuite de même pour chaque budget en précisant :

- > Lotissement des Tilleuls : le lotissement est terminé et a généré 54 860 euros de recettes ;
- > Lotissement Hauts du Courgeon : peu de mouvements sur ce lotissement non ouvert actuellement ;
- > Lotissement Revion : quelques ventes ont eu lieu en 2023, la vente des parcelles restantes est en bonne voie.

M. Patrick PISCIONE souhaite savoir à quoi correspondent les recettes de fonctionnement.

M. Nooruddine MUHAMMAD l'informe que ces recettes représentent la vente des parcelles.

M. Erwan VOISIN, D.G.S., complète en expliquant que pour les lotissements, l'investissement n'est pas considéré comme de l'accroissement de patrimoine : toutes les dépenses classiques sont placées en fonctionnement ; la section d'investissement vient constater en fin d'année le stock du capital de

lotissement et faire une écriture d'ordre. Toutes les dépenses de travaux (y compris les aménagements) et toutes les recettes de vente des terrains sont répertoriées en fonctionnement.

> Lotissement Landes 7 : petit lotissement près du Lidl, où il reste un terrain à vendre ;

> Lotissement La Grande Chaussée : lotissement en devenir, réflexion en cours ;

> Lotissement La Croix de l'Abbé : lotissement situé à Andigné, qui vient d'être ouvert budgétairement.

● 2024-04-01 / Compte financier unique 2023 des budgets communaux

Le Compte Financier Unique est le document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées au cours de l'année passée.

Il est ainsi présenté les résultats comptables des différents budgets de la collectivité, dont le détail est en annexe.

a. Budget Principal :

Section fonctionnement

| | |
|---|------------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 690 319, 97 € |
| Dépenses de fonctionnement 2023 : | 3 409 104, 84 € |
| Recettes de fonctionnement 2023 : | 4 772 911, 38 € |
| Résultat de clôture 2023 : | 1 363 806, 54 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : | 2 054 126, 51 € |

Section investissement

| | |
|--|--------------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 482 697, 40 € |
| Dépenses d'investissement 2023 : | 6 129 075, 97 € |
| Recettes d'investissement 2023 : | 2 870 376, 81 € |
| Résultat de clôture 2023 : | - 3 258 699, 16 € |
| Résultat d'investissement cumulé 2023 : | - 2 776 001, 76 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b. Lotissement « Les Tilleuls » :

Section fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 110 716, 26 € |
| Dépenses de fonctionnement 2023 : | 55 855, 31 € |
| Recettes de fonctionnement 2023 : | 0, 00 € |
| Résultat de clôture 2023 : | - 55 855, 31 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : | 54 860, 95 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement « Les Tilleuls »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

c. Lotissement « Les Hauts du Courgeon » :

Section fonctionnement

| | |
|---|-----------------|
| Résultat de clôture 2022 : | - 33, 80 € |
| Dépenses de fonctionnement 2023 : | 635 072, 44 € |
| Recettes de fonctionnement 2023 : | 635 153, 47 € |
| Résultat de clôture 2023 : | 81, 03 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : | 47, 23 € |

Section investissement

| | |
|--|------------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | - 191 966, 50 € |
| Dépenses d'investissement 2023 : | 697 066, 50 € |
| Recettes d'investissement 2023 : | 632 966, 50 € |
| Résultat de clôture 2023 : | - 64 100, 00 € |
| Résultat d'investissement cumulé 2023 : | - 256 066, 50 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement « Les Hauts du Courgeon »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

d. Lotissement « Revion » :

Section fonctionnement

| | |
|---|----------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 0, 48 € |
| Dépenses de fonctionnement 2023 : | 634 906, 24 € |
| Recettes de fonctionnement 2023 : | 798 629, 37 € |
| Résultat de clôture 2023 : | 163 723, 13 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : | 163 723, 61 € |

Section investissement

| | |
|--|------------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | - 194 978, 78 € |
| Dépenses d'investissement 2023 : | 583 636, 00 € |
| Recettes d'investissement 2023 : | 194 978, 78 € |
| Résultat de clôture 2023 : | - 388 657, 22 € |
| Résultat d'investissement cumulé 2023 : | - 583 636, 00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement « Revion »
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

e. Lotissement « Landes 7 » :

Section fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 0, 00 € |
| Dépenses de fonctionnement 2023 : | 128 323, 54 € |
| Recettes de fonctionnement 2023 : | 172 166, 00 € |
| Résultat de clôture 2023 : | 43 842, 46 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : | 43 842, 46 € |

Section investissement

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | - 59 155, 66 € |
| Dépenses d'investissement 2023 : | 96 118, 00 € |
| Recettes d'investissement 2023 : | 59 155, 66 € |
| Résultat de clôture 2023 : | - 36 962, 34 € |
| Résultat d'investissement cumulé 2023 : | - 96 118, 00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement « Landes 7 »
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

f. Lotissement « La Grande Chaussée » :

Section fonctionnement

| | |
|---|----------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 0, 00 € |
| Dépenses de fonctionnement 2023 : | 10 630, 26 € |
| Recettes de fonctionnement 2023 : | 10 630, 60 € |
| Résultat de clôture 2023 : | 0, 34 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : | 0, 34 € |

Section investissement

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 0, 00 € |
| Dépenses d'investissement 2023 : | 10 630, 00 € |
| Recettes d'investissement 2023 : | 0, 00 € |
| Résultat de clôture 2023 : | - 10 630, 00 € |
| Résultat d'investissement cumulé 2023 : | - 10 630, 00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement « La Grande Chaussée »
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

g. Lotissement « La Croix de l'Abbé » :

Section fonctionnement

| | |
|---|----------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 0, 00 € |
| Dépenses de fonctionnement 2023 : | 0, 00 € |
| Recettes de fonctionnement 2023 : | 0, 00 € |
| Résultat de clôture 2023 : | 0, 00 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : | 0, 00 € |

Section investissement

| | |
|--|----------------|
| Résultat de clôture 2022 : | 0, 00 € |
| Dépenses d'investissement 2023 : | 0, 00 € |
| Recettes d'investissement 2023 : | 0, 00 € |
| Résultat de clôture 2023 : | 0, 00 € |
| Résultat d'investissement cumulé 2023 : | 0, 00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement « La Croix de l'Abbé »

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À 21h02, une fois le C.F.U. 2023 des budgets communaux votés, M. Nooruddine MUHAMMAD demande le retour de M. Étienne GLÉMOT ; il l'informe de l'approbation à l'unanimité des CFU de tous les budgets.

M. Nooruddine MUHAMMAD annonce la délibération suivante, l'affectation des résultats, déclarant qu'après avoir constaté le résultat, il convient de l'affecter.

Il est donc proposé de basculer le résultat de fonctionnement de 2 054 126,51 euros en investissement, au regard des besoins du budget investissement. Pour rappel, les années précédentes, une partie du résultat de fonctionnement était réparti dans la section investissement. Cette année il est judicieux de transférer la totalité du résultat de fonctionnement en investissement du fait du déficit déjà non complètement couvert comme il aurait fallu le faire budgétairement. Heureusement, la ville est propriétaire de nombreux fonciers qui seront sources de fortes recettes lors des opérations d'urbanisation à venir et bénéficie d'un endettement très faible.

● 2024-04-02 / Affectation des résultats 2023

Les Comptes Financiers Uniques étant adoptés, il est nécessaire de préciser l'affectation des résultats de clôture à reprendre dans les budgets prévisionnels.

a. Budget Principal :

Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : 2 054 126, 51 €

Répartition proposée :

Report en fonctionnement (002) : 0, 00 €
Transfert en investissement (1068) : 2 054 126, 51 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation proposée pour le budget principal de la commune,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b. Lotissement « Les Tilleuls » :

Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : 54 860, 95 €

Répartition proposée :

Report en fonctionnement (002) : 54 860, 95 €
Transfert en investissement (1068) : 0, 00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation proposée pour le budget lotissement « Les Tilleuls »
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

c. Lotissement « Les Hauts du Courgeon » :

Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : 47, 23 €

Répartition proposée :

Report en fonctionnement (002) : 47, 23 €
Transfert en investissement (1068) : 0, 00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation proposée pour le budget lotissement « Les Hauts du Courgeon »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

d. Lotissement « Revion » :

Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : 163 723, 61 €

Répartition proposée :

Report en fonctionnement (002) : 163 723, 61 €
Transfert en investissement (1068) : 0, 00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation proposée pour le budget lotissement « Revion »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

e. Lotissement « Landes 7 » :

Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : 43 842, 46 €

Répartition proposée :

Report en fonctionnement (002) : 43 842, 46 €
Transfert en investissement (1068) : 0, 00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation proposée pour le budget lotissement « Landes 7 »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

f. Lotissement « La Grande Chaussée » :

Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : 0, 34 €

Répartition proposée :

Report en fonctionnement (002) : 0, 34 €
Transfert en investissement (1068) : 0, 00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation proposée pour le budget lotissement « La Grande Chaussée »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

g. Lotissement « La Croix de l'Abbé » :

Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : 0, 00 €

Répartition proposée :

Report en fonctionnement (002) : 0, 00 €
Transfert en investissement (1068) : 0, 00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation proposée pour le budget lotissement « La Croix de l'Abbé »,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En prélude de la délibération portant sur le vote des taux communaux, M. Nooruddine MUHAMMAD déclare que lors de l'étude du D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire) il a été rappelé l'axiome sur lequel s'appuie M. Étienne GLÉMOT pour gérer la collectivité depuis son élection de 2008, à savoir de n'augmenter les impôts qu'en cas de besoins ou de nouveaux services à financer.

En 2024, au vue des budgets et des travaux engagés, les élus s'accordent pour faire une pause en termes d'investissements pour solder ceux en cours et engager une réflexion de fond sur l'organisation urbaine future de la commune. De ce fait, il est proposé de ne pas augmenter le taux des différents impôts mais de simplement les reconduire.

● 2024-04-03 / Vote des taux communaux 2024

Les taux de la fiscalité communale du Lion d'Angers sont les suivants :

| TAXE | TAUX 2023 |
|--|-----------|
| Taxe Foncier Bâti | 40,18 % |
| Taxe Foncier Non Bâti | 35,43 % |
| Taxe d'habitation résidence secondaire | 12,70 % |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De maintenir** le taux des taxes communales pour l'année 2024
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Focus épargne brute / Focus dette

M. Nooruddine MUHAMMAD expose ensuite un focus sur l'épargne brute : l'épargne brute correspondant aux dépenses réelles (en dehors d'un certain nombre de chapitres) moins les dépenses réelles.

Focus sur l'épargne brute :

La moyenne 2018-2022 présentait une épargne brute de 1 518 985€, avec un taux d'épargne brute de 41,9%

En 2023, l'épargne brute était de 1 258 765€ avec un taux d'épargne brute de 30,5%.

La prévision d'épargne brute pour 2024 est de 1 059 000€ avec un taux d'épargne brute de 25,3%.

La baisse du taux d'épargne brute s'explique par une augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes. Néanmoins, comparativement aux communes de même strate, la situation reste très confortable.

L'évolution de la dette témoigne de cette maîtrise.

Focus sur la dette :

Le montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2023 était de 1 695 231 euros et sera de 1 422 030 euros au 31 décembre 2024. La capacité de désendettement passe ainsi de 1,35 année au 31 décembre 2023 à 1,34 année au 31 décembre 2024, prouvant une très bonne gestion du budget.

M. Étienne GLÉMOT acquiesce en déclarant que l'argent qui n'est pas englouti dans les intérêts permet d'investir dans des projets.

M. Nooruddine MUHAMMAD enchaîne avec la délibération sur le budget primitif 2024.

Il explique qu'en 2024, la commune paie encore les investissements réalisés en 2022 et surtout en 2023.

M. Michel RAYNAL demande une précision par rapport au budget du lotissement Revion : il souhaite savoir si les montants indiqués comprennent 100% de la vente des parcelles ou si cela est planifié sur plusieurs années.

M. Arnaud GUEUDET répond que les montants correspondent aux coûts de viabilisation des travaux.

M. Étienne GLÉMOT et M. Erwan VOISIN complètent en disant que l'année 2023 totalise environ 700 000 euros de recettes de vente de terrains. Pour 2024, par prudence ont été budgétés seulement les trois promesses de ventes déjà signées, ainsi que celle de Maine et Loire Habitat, soit un peu moins de 500 000 euros de recettes.

• 2024-04-04 / Budgets primitifs 2024

Les budgets prévisionnels sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

a. Budget Principal :

Le budget primitif pour l'année 2024 pour le budget principal de la Ville est proposé aux montants suivants :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 4 341 500, 00 € | 4 341 500, 00 € |
| Investissement | 5 687 397, 04 € | 5 687 397, 04 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** le budget Principal proposé pour l'année 2024 par un vote par nature au niveau des chapitres et équilibré :
 - à 4 341 500, 00 € en fonctionnement,
 - à 5 682 318, 52 € en investissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b. Lotissement « Les Tilleuls » :

Le budget primitif pour l'année 2024 pour le budget du lotissement « Les Tilleuls » est proposé aux montants suivants :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 54 865, 95 € | 54 865, 95 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** le budget du lotissement « Les Tilleuls » proposé pour l'année 2024 par un vote par nature au niveau des chapitres et équilibré :
 - à 54 865, 95 € en fonctionnement
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

c. Lotissement « Les Hauts du Courgeon » :

Le budget primitif pour l'année 2024 pour le budget du lotissement « Les Hauts du Courgeon » est proposé aux montants suivants :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 657 971, 23 € | 657 971, 23 € |
| Investissement | 976 035, 50 € | 976 035, 50 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** le budget du lotissement « Les Hauts du Courgeon » proposé pour l'année 2024 par un vote par nature au niveau des chapitres et équilibré :
 - à 657 971, 23 € en fonctionnement,
 - à 976 035, 50 € en investissement ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

d. Lotissement « Revion » :

Le budget primitif pour l'année 2024 pour le budget du lotissement « Revion » est proposé aux montants suivants :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 1 119 920, 61 € | 1 119 920, 61 € |
| Investissement | 1 061 828, 00 € | 1 061 828, 00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** le budget du lotissement « Revion » proposé pour l'année 2024 par un vote par nature au niveau des chapitres et équilibré :
 - à 1 119 920, 61 € en fonctionnement,
 - à 1 061 828, 00 € en investissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

e. Lotissement « Landes 7 » :

Le budget primitif pour l'année 2024 pour le budget du lotissement « Landes 7 » est proposé aux montants suivants :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 199 410, 46 € | 199 410, 46 € |
| Investissement | 251 681, 00 € | 251 681, 00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** le budget du lotissement « Landes 7 » proposé pour l'année 2024 par un vote par nature au niveau des chapitres et équilibré :
 - à 199 410, 46 € en fonctionnement,
 - à 251 681, 00 € en investissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

f. Lotissement « La Grande Chaussée » :

Le budget primitif pour l'année 2024 pour le budget du lotissement « La Grande Chaussée » est proposé aux montants suivants :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 29 085, 34 € | 29 085, 34 € |
| Investissement | 39 710, 00 € | 39 710, 00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** le budget du lotissement « La Grande Chaussée » proposé pour l'année 2024 par un vote par nature au niveau des chapitres et équilibré :
 - à 29 085, 34 € en fonctionnement
 - à 39 710, 00 € en investissement
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

g. Lotissement « La Croix de l'Abbé » :

Le budget primitif pour l'année 2024 pour le budget du lotissement « La Croix de l'Abbé » est proposé aux montants suivants :

| Section | Dépenses | Recettes |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 100 005, 00 € | 100 005, 00 € |
| Investissement | 100 000, 00 € | 100 000, 00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** le Budget du lotissement « La Croix de l'Abbé » proposé pour l'année 2024 par un vote par nature au niveau des chapitres et équilibré :
 - à 100 005, 00 € en fonctionnement
 - à 100 000, 00 € en investissement
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD propose ensuite une délibération sur la fongibilité des Crédits.

M. Michel RAYNAL souhaite savoir si la fongibilité des crédits a déjà été utilisée en 2023 ?

M. Nooruddine MUHAMMAD lui répond que non.

M. Étienne GLÉMOT ajoute qu'auparavant, avec l'instruction M14, il y avait un équilibre par chapitre. Aujourd'hui, la M57 autorise la fongibilité des crédits qui, si elle est décidée, permet plus de souplesse.

M. Nooruddine MUHAMMAD explique qu'ainsi, s'il manque de l'argent sur un budget, l'utilisation de la fongibilité des crédits évite de faire des décisions modificatives au budget.

● **2024-04-05 / Fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette possibilité est venue remplacer les dispositions de l'instruction M14, qui prévoyait la possibilité de prévoir un chapitre « dépenses imprévues », avec la même limite de montant.

Son utilisation est soumise aux mêmes règles, à savoir la nécessité pour le Maire d'informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance qui suivra sa décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De fixer** le taux d'autorisation de virement de chapitre à chapitre à 7,5%,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD annonce ensuite la délibération des subventions pour les scolaires, dont la présentation diffère des années précédentes.

En effet, tous les ans, des subventions sont votées pour les scolaires, basées sur le coût du fonctionnement à l'élève dans le public. Cette année, un travail plus approfondi a été réalisé pour définir le coût de fonctionnement par élève pour l'école maternelle, pour l'école élémentaire et pour la cantine. En résulte des forfaits qui sont présentés ce soir au vote du conseil, représentant une base qui pourra être utilisée pour facturer à d'autres communes la scolarité des élèves habitants hors commune inscrits au Lion d'Angers, mais également pour le calcul de la subvention pour les écoles privées selon la convention signée. L'écart de prix entre le forfait pour un élève de maternelle (1 234,46 euros) et celui d'un élève d'élémentaire (436,85 euros) s'explique par la mise à disposition des A.T.S.E.M. en maternelle.

21h23 : M. Arnaud GUEUDET se déporte.

M. Michel RAYNAL demande s'il est possible d'avoir les chiffres des années précédentes afin de voir l'évolution des montants.

M. Nooruddine MUHAMMAD indique qu'il convient de reprendre les délibérations correspondantes, puisqu'un tableau est voté tous les ans. À savoir que les calculs étaient quelque peu différents auparavant car le procédé n'intégrait pas toutes les dépenses : les dépenses telles que les fournitures scolaires et les transports collectifs par exemple, étaient versées en parallèle sous forme de subventions équivalentes au privé. Et donc alors qu'il s'agissait d'une subvention versée intégralement pour les écoles privées, il s'agissait d'une autorisation de dépense, qui n'était pas forcément consommée, pour les écoles publiques.

Le forfait scolaire réintègre l'ensemble des dépenses pour les écoles publiques.

M. Étienne GLÉMOT précise que l'on passe ainsi de deux flux à un flux unique.

M. Michel RAYNAL ajoute qu'il ne conteste pas ce nouveau calcul, mais qu'il cherche à savoir l'impact de ce nouveau calcul par rapport à ce qui était fait précédemment. Est-ce que le chiffre de l'année dernière était plus ou moins important que les 1 234,46 euros du forfait scolaire annoncé pour 2024 pour un élève de maternelle ?

M. Nooruddine MUHAMMAD lui confirme que le montant était quasi-similaire, à ceci près qu'il dépend du nombre d'élèves. Il convient de prendre également en compte dans ces chiffres les effets de l'augmentation du coût de l'énergie.

• 2024-04-06 / Bilan scolaire 2023 et budget scolaire 2024

Le bilan scolaire de l'année 2022-2023, servant de base au calcul du forfait scolaire pour l'année 2024, fait apparaître les éléments suivants :

| <i>Forfait scolaire par activité</i> | <i>maternelle</i> | <i>elementaire</i> | <i>cantine</i> |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| Charges de fonctionnement 2023 | 31 827,11 € | 66 731,17 € | 18 938,00 € |
| Frais de personnel 2022-2023 | 155 810,88 € | 51 655,80 € | 36 618,96 € |
| Subvention de fonctionnement 2023 | | | 27 702,00 € |
| | 187 637,99 € | 118 386,97 € | 83 258,96 € |

| | | | |
|---------------------------|------------|------------|------------|
| <i>Effectif 2022-2023</i> | <i>152</i> | <i>271</i> | <i>423</i> |
|---------------------------|------------|------------|------------|

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| <i>Forfait scolaire 2024 / enfant</i> | <i>1 234,46 €</i> | <i>436,85 €</i> | <i>196,83 €</i> |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|

Pour rappel, les montants budgétaires suivants ont été votés pour les autorisations de dépenses des écoles publiques en 2023 :

| BUDGET SCOLAIRE 2023 | |
|---|--------------------------------|
| Fournitures scolaires | 31,02 € / enfant |
| Projets scolaires (récompenses scolaires) | 19,32 € / enfant |
| Arbre de Noël | 17,35 € / enfant en maternelle |

Il est proposé d'ajuster ces montants au regard de l'inflation, soit 3,1 % pour l'année 2023 (Insee - IPC consolidé en janvier 2024), et de les porter à :

- Fournitures scolaires : 31,98 € / enfant,
- Projets scolaires : 19,92 € / enfant,
- Arbre de Noël : 17,89 € / enfant d'école maternelle.

Cela porterait la dotation scolaire à l'école publique à :

| | Ecole élémentaire Edmond Girard (248 enfants pour l'année scolaire 2023/2024) | Ecole maternelle Edmond Girard (136 enfants pour l'année scolaire 2023/2024) |
|--|--|---|
| Fournitures scolaires | 7 931, 04 € | 4 349, 28 € |
| Projets scolaires (récompenses scolaires) | 4 940,16 € | 2 709,12 € |
| Arbre de Noël | | 2 433,04 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** les montants du bilan scolaire de l'année 2022-2023 présentés ;
- **De fixer** les montants budgétaires 2024 pour les écoles publiques à :
 - Fournitures scolaires : 31,98 € / enfant,
 - Projets scolaires : 19,92 € / enfant,
 - Arbre de Noël : 17,89 € / enfant d'école maternelle ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h26 : M. Arnaud GEUDET réintègre sa place.

Avant d'exposer la délibération traitant des subventions et participations, M. Nooruddine MUHAMMAD demande aux élus ayant une fonction exécutive au sein d'une association de quitter la salle des conseils.

21h26 : Mme Émeline STEINIRGER et M. Jean-Paul PARIS se déportent.

M. Nooruddine MUHAMMAD débute par la lecture du tableau du chapitre « enfance, éducation, sport », où il ressort pour l'association Récréa'Lion le retrait de la somme de 9 917 euros sur le montant octroyé pour l'année 2023, ce montant ayant été versé par un tiers, en l'occurrence par la C.A.F., en raison du contrat de territoire avec l'État. Il note que ce schéma sera certainement reconduit cette année.

M. Samuel LOREAU pose la question de savoir si le taux par enfant indiqué plus haut est appliqué ici pour les écoles privées y compris pour la partie cantine ?

M. Nooruddine MUHAMMAD répond par l'affirmative. Il précise que dans le cadre de la convention signée avec les écoles sous contrat, la commune participe aux frais sur la base du coût de l'enfant dans le public.

M. Nooruddine MUHAMMAD présente ensuite les subventions pour les clubs sportifs : le total des montants proposés pour 2024 reste sensiblement égal à ce qui a été alloué l'année passée. Les commissions ont recensé les différents projets en distinguant les subventions de fonctionnement des subventions pour projet(s).

Ces subventions représentent l'aide et le soutien de la commune aux habitants via les associations.

M. Nooruddine MUHAMMAD poursuit avec les associations ayant trait à l'animation, la culture et la citoyenneté. Il prévient qu'il conviendra d'ajouter une dépense pour le Comité de Jumelage, correspondant à quelques centimes (0,20 euros) à multiplier par le nombre d'habitants de la commune, ce qui représentera environ 1 000 euros.

M. Étienne GLÉMOT signale qu'il conviendra également de joindre la participation pour le repas qui s'est tenu le 19 mars.

M. Michel RAYNAL demande si les deux dernières associations de ce secteur sont nouvelles ?

Mme Muriel NOIROT le lui confirme. Les deux associations ont plus d'un an d'existence. L'association « Les Voix dansées » a pour objet la chanson et la danse dans le style comédie musicale ; elle est intervenue à

l'occasion des festivités de Noël de l'Entente des commerçants. L'association « Petites mains d'artistes » propose des ateliers créatifs d'arts plastiques pour enfants et adolescents.

M. Nooruddine MUHAMMAD termine la présentation des subventions aux associations avec un dernier tableau, composé du chapitre Espaces verts (pour le Groupement de Défense des Organismes Nuisibles) et des demandes classifiées « autres » pour la participation au G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public) de l'Isle Briand.

En résumé, en 2023, les dépenses de subventions s'élevaient à 390 455,72 euros et il est proposé d'inscrire au budget 2024 la somme de 403 637,92 euros, en sachant que ce montant pourrait être un peu moindre du fait des 10 000 euros de Récréa'Lion.

Le budget subventions reste donc stable.

● 2024-04-07 / Subventions et participations

Le tableau des subventions et participations de la commune aux structures externes est présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** les subventions et participations proposées pour l'année 2024 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h37 : retour dans la salle des conseils de Mme Émeline STEINIRGER et de M. Jean-Paul PARIS.

M. Nooruddine MUHAMMAD déclare la fin du vote du budget. Il remercie les élus pour leur implication et leur travail, ainsi que M. Erwan VOISIN, D.G.S., pour son expertise.

Enfin, M. Nooruddine MUHAMMAD propose une dernière délibération portant sur une convention d'adhésion au groupement de commande de la C.C.V.H.A. pour les photocopieurs :

● 2024-04-08 / Convention d'adhésion au groupement de commandes de la CCVHA pour les photocopieurs

Dans un objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes. Ainsi, la commune a adhéré à la première procédure de groupement de commandes pour les photocopieurs lancée en 2020 et se terminant le 31 décembre 2024.

Il est proposé de renouveler ledit groupement pour une nouvelle période de 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'accepter** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération,
- **De décider** l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de location de photocopieurs,
- **D'autoriser** la signature de ladite convention pour une durée de cinq (5) ans ainsi que de ses éventuels avenants,
- **D'autoriser** le Président de la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée,
- **D'autoriser** la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET annonce que la commission s'est réunie le 19 mars dernier et laisse la parole à M. Richard GUILLEMIN pour la lecture du compte rendu.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Richard GUILLEMIN

M. Richard GUILLEMIN présente l'avenant 1 à la convention de prestation foncière avec ALTER Public.

M. Arnaud GUEUDET précise qu'il s'agit en fait de reporter la mission de D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) qui était prévue pour les Guenelles sur la parcelle de Revion 2, dont le foncier n'appartient pas à la commune.

M. Étienne GLÉMOT souligne que c'est un cas de succession compliquée mais qui n'empêche pas l'acquisition selon le notaire.

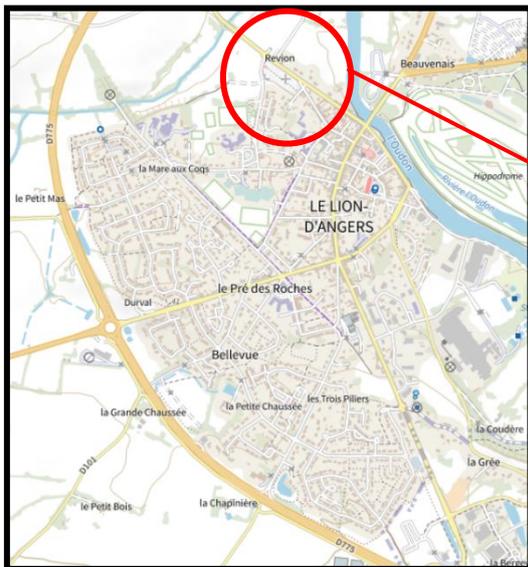
M. Arnaud GUEUDET explique qu'il existe différents types de D.U.P. et que la D.U.P. projets, sur laquelle la commune se positionnait pour la zone des Guenelles, exige un projet très abouti, ce dont la commune n'est actuellement pas en mesure de fournir sur la zone des Guenelles. De ce fait, l'idée est de partir sur une D.U.P. de réserve foncière.

● 2024-04-09 / Avenant n°1 à la convention de prestation foncière avec ALTER Public

La commune, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, à décider de constituer une réserve foncière pour la réalisation à moyen et long terme d'un plateau d'équipements collectifs et public de loisirs, culturels, scolaires... sur le secteur classé au PLU de la commune en zone 1 AUE et composé de 4 parcelles cadastrées section AN n°5, AN n°6, AN n°7 et AM n°5 pour une surface d'environ 2,6 hectares.



La commune a ainsi sollicité l'assistance de la Société Publique Locale ALTER Public, dont elle est actionnaire, au travers d'une convention de prestations foncières signée le 22 décembre 2022. En raison du lancement de l'étude de requalification urbaine, le projet initialement prévu est ajourné. Parallèlement, la commune souhaite constituer une nouvelle réserve foncière sur le secteur « Revion 2 » situé en zone 2AU au PLU de la commune et composé de la parcelle cadastrée section B n°2541.



A ce titre il s'avère nécessaire de modifier la convention de prestations foncières signée du 22 décembre 2022, pour qu'ALTER Public puisse poursuivre l'accompagnement de la commune sur ce secteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention de prestations foncières,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Richard GUILLEMIN enchaîne avec les points abordés lors de la commission :

- **Lotissement Revion :**
 - trois lots (7, 8 et 11) ont été vendus, les maisons sont en cours de construction,
 - le lot 23 sera prochainement signé,
 - deux compromis de vente ont été signés (lots 10 et 12),
 - les lots 2, 3, 4, 9, 20 et 22 ont été pré-réservés,
 - le permis de construire sur l'îlot A est arrivé en mairie ; il a pris en compte les dernières demandes de la commune concernant le traitement qualitatif des abris de jardin côté rue de Revion,
 - îlot B : implantation et aperçu des cabanons rue de Revion ;
- **Dossiers en cours :**
 - 30 déclarations préalables (D.P.) : nombre de dossiers nettement en hausse,
 - 3 permis de construire (P.C.) : pas de nouvelles constructions, uniquement des extensions,
 - 10 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 7 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Prochaine réunion le 9 avril 2024 à 18h30.

M. Arnaud GUEUDET tient à souligner le nombre très important de déclarations préalables enregistrées ce mois-ci. Il fait remarquer qu'en un mois, la mairie a reçu plus de déclarations relatives à l'installation de panneaux photovoltaïque sur toitures qu'en une seule année.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

M. Jérôme DELOIRE informe que la commission ne s'est pas réunie au mois de mars.

La prochaine commission est programmée le 8 avril à 18h30.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

Mme Muriel NOIROT indique que la commission ne s'est pas réunie au mois de mars.

La prochaine commission est programmée le 16 avril.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

M. David GEORGET annonce que la commission du mois de mars est reportée au mois d'avril.

La prochaine commission sera programmée courant avril.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD indique que la prochaine commission aura lieu le 10 avril. Elle explique qu'elle attendait aujourd'hui de connaître le montant de la subvention attribuée au C.C.A.S., puisque l'objet de la prochaine commission est l'élaboration du budget.

M. Étienne GLÉMOT précise le montant de la subvention : 20 800 euros.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

En l'absence de Mme Isabelle CHARRAUD, M. Étienne GLÉMOT déclare que la commission éducation, enfance, jeunesse et sport n'a pas eu lieu et a été reportée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT a dévoilé aux correspondants de presse ce qu'il a annoncé lors du Conseil de communauté de jeudi dernier, à savoir le lancement d'une étude pour l'implantation éventuelle d'un casino sur le secteur.

Puis, il fait part des problématiques d'inondations dans la Nièvre, qui contraignent Aquadis à reporter la date d'inauguration du camping du 12 avril au 24 mai (date à reconfirmer).

M. Étienne GLÉMOT informe de la tenue d'une conférence de presse vendredi matin à 9 heures, où toutes les communes concernées communiqueront sur le programme des animations du 28 mai prochain pour le passage de la Flamme Olympique.

Mme Marie-Claude HAMARD rappelle à tous que la collecte de la Banque alimentaire aura lieu vendredi et samedi prochains, à Super U et à Lidl. Elle remercie par avance tous les élus qui pourront assurer une permanence.

M. Étienne GLÉMOT conclue en remerciant M. Erwan VOISIN, D.G.S., ainsi que tous ses collaborateurs et collègues qui ont participé à l'élaboration du budget.

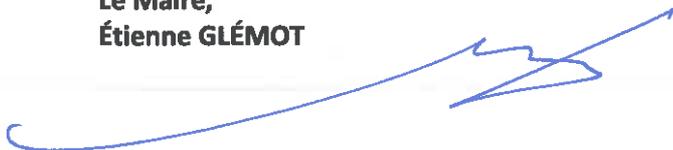
* * * * *

Clôture de la séance à 22h00.

Prochain Conseil Municipal : 6 mai 2024 à 20h30.

* * * * *

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Paul PARIS**



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 6 MAI 2024

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme MADIOT Séverine a donné procuration à Mme MAROLLEAU Estelle ;
Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude ;
M. ROBERT Bruno a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ;
Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;
Mme GROSOIS Mélanie absente excusée.

Secrétaire de séance : Mme Caroline DESNOS

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents.....24
Nombre de suffrages exprimés..... 28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

- **Ouverture de la séance à 20h32 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.**
- **Approbation des procès-verbaux des séances du 11 mars et du 2 avril 2024.**

À l'unanimité, le conseil approuve ces procès-verbaux.

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 04/04 : réunion préparatoire du Palio à Sceau d'Anjou ;
- 05/04 : > Inauguration du multi-accueil de Val d'Erdre Auxence ;
> Assemblée générale de l'association des Courses du Lion d'Angers sous la présidence d'André MARTIN ;
- 13/04 : avec Mme Muriel NOIROT, rencontre d'habitants de la ville souhaitant créer un comité des fêtes sur Le Lion d'Angers ;

- 17/04 : réunion du comité de suivi du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : le dossier devra être terminé à la fin de l'année pour pouvoir faire le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) à l'issue, afin d'être dans les temps pour réaliser ce qui est prévu avant la fin du mandat ;
- 22/04 : > COPIL dorsale gazière CCVHA-SIEM-ERDF-Elivia-Erdre Bocage pour accompagner les agriculteurs et les entreprises qui désirent faire du bio-gaz sur l'intercommunalité ;
> Réunion pour le projet de la route RD 962 : 12 ans d'étude sont prévus (une étude étant valable quatre ans), en espérant malgré tout que le dossier avance vite ;
- 23/04 : rencontre des pétitionnaires sur le sujet de l'assainissement. L'évolution des tarifs d'assainissement s'explique par des besoins de travaux extrêmement conséquents en raison de pollutions, 70% des stations étant aujourd'hui non conformes. De plus, des réseaux s'effondrent sur plusieurs communes, engendrant des débordements dans les habitations : des travaux sont nécessaires pour les réparations ;
- 24/04 : avec la Police Municipale, rencontre des parents et des adolescents qui se trouvent fréquemment en infraction au code de la route, afin de leur faire une séance de rappel à la loi, le but étant de faire de la prévention plutôt que d'avoir à prévenir les parents en cas d'accident ;
- 06/05 : réunion publique sur le parcours de la Flamme Olympique pour présenter aux habitants le déroulement de la manifestation.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda. Il rappelle que certaines réunions et commissions se répètent tous les mois, avec en exergue :

- 09/04 : rencontre avec des principaux des collèges publics du département. La même rencontre sera organisée avec les directeurs des collèges privés. Il s'agit, d'une part, de les soutenir face aux événements qui ont agités les collèges avant les vacances scolaires, notamment les agressions d'élèves, et d'autre part, d'annoncer les différents programmes de construction à venir. L'agrandissement du Collège Val d'Oudon a bien été confirmé.
- 09/04 : conseil d'administration de JAXED avec M. Étienne GLÉMOT, président de JAXED. L'objectif est de définir des perspectives vis-à-vis de la crise actuelle sur le logement, puisque les conséquences touchent désormais les entreprises, en cherchant comment développer l'accession.
- 22/04 : Réunion sur les travaux à venir de la route RD 162 qui relie Le Lion d'Angers et Château-Gontier, mais aussi Laval et Château-Gontier. Les études font face à des contraintes environnementales telles que le dossier va être très long, cela sans compter les problèmes budgétaires. Cette route fait bien partie des priorités du Département, pour autant, il existe des priorités absolues qui vont venir sur le devant de la scène, comme la prévention spécialisée, ainsi que la question des enfants placés qui, par manque de familles d'accueil et de logements, sont encore chez leurs parents malgré des jugements de placement.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller communautaire**

Le 11 avril a eu lieu le conseil communautaire complémentaire à celui qui s'est tenu fin mars :

- Désignation du référent déontologue, qui a donné son avis sur l'éviction de fin mars ;
- Conventionnement avec Alisée pour une opération pilotée par le Syndicat d'énergie, par rapport au développement de la filière solaire, dans le but de conseiller les particuliers sur les installations solaires pour produire de l'énergie ;
- Subventions sur les mares bocagères avec adoption d'un nouveau règlement ;
- Subventions pour les bibliothèques à gestion associative, telle celle du Lion d'Angers. Un nouveau règlement intérieur institue une même identité de traitement sur tout le territoire, à savoir la

gratuité pour toutes les bibliothèques de la C.C.V.H.A., y compris celles qui jusque-là faisaient payer leurs membres, comme au Lion d'Angers. C'est un changement de paradigme qui était nécessaire pour avoir une cohérence globale sur tout le territoire.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Marie-Claude HAMARD

Mme Marie-Claude HAMARD annonce que la commission s'est réunie le 10 avril dernier, pour une séance consacrée à l'examen du compte administratif, au vote du budget et à la présentation des actions du C.C.A.S. :

▪ Compte administratif:

- 29 305,82 € de recettes (subvention communale, concessions cimetières, subvention communale pour le fonctionnement de la banque alimentaire + participation des bénéficiaires, participation des aînés au repas) ;
- 25 585,17€ de dépenses (aide alimentaire, aides financières et subventions aux associations) ;
- vote du budget à l'unanimité.

▪ C.C.A.S. – bilan social 2023 :

Globalement l'année 2023 est marquée par une stabilité dans les demandes, dans les demandeurs et dans les montants attribués :

- **Aides séjours scolaire / accueil de loisirs :**
20 bénéficiaires pour un montant de 1 733,30€ (4 218,60 € en 2022). Il y a eu moins de séjours d'organisés, moins loin et donc moins onéreux pour les familles ; pour autant il n'y a pas moins de bénéficiaires.
- **Aide au sport/culture :**
15 bénéficiaires pour un montant de 687,50 € (contre 12 bénéficiaires pour 605,50 € en 2022)
Les familles pouvant y prétendre ont pu bénéficier du Pass'sport (10 associations sportives / culturelles concernées contre 8 en 2022).
- **Aide d'urgence :**
10 foyers pour un montant de 2 623 € (dont 2 393 € en secours et 230 € en prêt ; 2 541,78 € en 2022).
- **Aide alimentaire :**
54 foyers et 168 bénéficiaires (contre 53 foyers et 177 bénéficiaires en 2022).
La banque alimentaire distribue sur tout le territoire de l'ancienne C.C.R.L.A, soit une dizaine de communes, aidant ainsi une centaine de familles pour 224 bénéficiaires.
Le nombre de repas distribués sur Le Lion d'Angers en 2023 est de 2 116.
La banque alimentaire a aidé plus de personnes seules, moins de familles nombreuses et il a été constaté plus de rotations (les Ukrainiens, nombreux pendant une période par exemple, sont moins présents).

M. Étienne GLÉMOT indique qu'en terme médiatique, les Restaurants du Cœur bénéficient de publicité pour avoir des dons, contrairement à la banque alimentaire, qui est l'accompagnement institutionnel des collectivités pour manger.

Mme Marie-Claude HAMARD ajoute que depuis le 1^{er} janvier 2024, au travers des dossiers C.C.A.S. reçus, elle constate une augmentation des demandes d'aides financières et une remontée des demandeurs pour l'aide alimentaire (plus de 45 demandes) qui font éclore un véritable sujet : nous n'avons pas suffisamment de produits bien que les collectes soient meilleures.

- **Aide sociale :**
En 2023, les participations aux frais pour les établissements concernaient plus les personnes âgées que les personnes en situation de handicap, à l'inverse de l'année 2022 ;
- **Gîte à la croisée des chemins :**
16 pèlerins ont été accueillis (31 en 2022), 128 nuitées ont été recensées (139 en 2022) ;
- **Repas des aînés :**
147 repas en 2023 (155 en 2022) ;
- **Visite des personnes âgées :**
78 en 2023 (101 en 2022) sous l'effet de plusieurs décès et des entrées en résidence seniors ;
- **Transport solidaire :**
10 chauffeurs bénévoles ;
114 lionnais inscrits en 2023 (nette augmentation en 2024 avec 123 inscrits : au mois de février 2024, le nombre de transports du mois de juin 2023 était déjà atteint) ;
Environ 90% des lionnais inscrits ont plus de 75 ans ;
278 trajets ont été réalisés (beaucoup de petits trajets pour aller chez un professionnel de santé au Lion ou pour faire ses courses à Super U ou Lidl), dont 172 en interne sur le territoire de la CCVHA et 106 hors CCVHA, pour un total de 5 710 kms ;
Augmentation des sollicitations en mairie, l'agent municipal se chargeant de trouver le chauffeur bénévole.
- **Un Jour part'âgé :**
13 personnes participent aux activités mises en place par la Fédération Familles Rurales, le mercredi après-midi (40 séances), avec 2 bénévoles et une animatrice. Sont proposés des ateliers mémoire, jeux, bien-être, bricolage, cuisine, gym douce, sorties... qui sont des activités importantes pour le maintien à domicile, les personnes étant ainsi sollicités chaque semaine.
- **Semaine bleue :**
Les différentes activités proposées concourent au maintien de l'autonomie et permettent de retarder l'entrée en structure ;
5 partenaires : EHPAD des Tilleuls - Résidence Seniors André Thibault - Club Rencontre et Loisirs Familles Rurales (Un Jour Part'âgé) - Rayon Sportif Lionnais ;
74 personnes présentes lors de ces journées.
- **C.I.D.F.F. (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles) :**
Permanence au Pôle Santé Social pour favoriser l'accès au droit et l'information du public (droit du travail, droit de la famille, droit pénal, droit de la consommation) ;
14 permanences réalisées, 50 personnes accueillies, dont 8 personnes qui ont bénéficié d'un suivi dans le cadre de violences intrafamiliales ;
Problématiques identifiées : 29 % des personnes reçues sont victimes de violences (avec présence d'enfants) et 1/3 de personnes ne disposent pas d'autonomie numérique.
- **Sollicitations action sociale et logement :**
Par le service administratif (Mme JOLY) : 2 039 personnes reçues (1 929 en 2022) ;
Par l'Adjointe (Mme HAMARD) : 369 personnes reçues (345 en 2023) ;
- **Logements :**
Le patrimoine Maine et Loire Habitat et Podeliha des logements familiaux est de 414 logements, principalement des T3 (174) et T4 (113), puis des T1 (8), T2 (83), T5 (35) et T6 (1) ;
21 Habitats jeunes et 12 pensions de famille ;
Résidence seniors (32 places) EHPAD (71 places) ;
Soit un total de 550.
230 demandes en cours ont été répertoriées au 13 janvier 2024 ; le délai moyen d'attribution est de 16 mois ; 37 attributions de logements en 2022 et 72 en 2023, dont 32 en résidence seniors. Peu de rotation à l'heure actuelle.

M. Patrick PISCIONE souhaite savoir combien d'attributions ont eu lieu par rapport aux 230 demandes.

Mme Marie-Claude HAMARD indique que 40 logements ont été attribués en 2023, sans compter la résidence « seniors ».

Mme Estelle PELLETIER demande s'il existe un délai maximum pour rester dans les logements sociaux ?

M. Étienne GLÉMOT et Mme Marie-Claude HAMARD répondent que les personnes restent dans les logements jusqu'à ce qu'elles décident d'en partir.

M. Étienne GLÉMOT ajoute qu'il s'agit d'un sujet d'actualité au niveau national, le gouvernement souhaitant pouvoir demander aux personnes de quitter les logements en cas de changement de revenus, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La question soulevée au Lion d'Angers est de savoir ce que pourrait envisager cette loi, pour les logements attribués à des familles avec enfants, des T5 par exemple, se retrouvant avec un seul habitant plus de 30 ans après (en l'occurrence une personne âgée) les enfants ayant fait leur vie. En effet, il est compliqué de savoir qu'il existe des logements qui pourraient accueillir des familles mais qui sont occupés par une seule personne.

Mme Marie-Claude HAMARD convient qu'il subsiste quelques logements dans ce cas au Lion d'Angers.

Mme Estelle PELLETIER s'étonne que la ville ne puisse rien faire.

M. Étienne GLÉMOT le lui confirme. Pour le moment la Ville ne peut agir, excepté si la loi change, ce qui serait tout de même délicat : il conviendrait alors de repositionner les personnes sur un autre logement.

M. Nooruddine MUHAMMAD précise que la proposition du gouvernement est soit d'appliquer ce procédé, soit de créer un surloyer.

M. Bernard GABORIAUD indique que les loyers étant basés sur les revenus, l'idée du surloyer ne serait pas forcément pertinente pour faire partir les personnes.

Mme Marie-Claude HAMARD ajoute que les personnes qui seraient prêtes à prendre un logement plus petit seraient confrontées à un loyer plus cher que ce qu'elles ont actuellement.

M. Étienne GLÉMOT explique qu'effectivement, les loyers sont déterminés par la date de construction du logement et ce qu'il a coûté. Par conséquent, un T5 construit il y a 40 ans a un loyer très peu cher par rapport à un T2 construit récemment. De ce fait, les personnes n'ont pas envie de changer.

Le projet de loi prévoit la possibilité de réévaluer les loyers pour que le bailleur social ait un peu plus de recettes sur ces anciens logements, si tant est qu'ils soient bien entretenus, afin de pouvoir construire plus.

M. Nooruddine MUHAMMAD informe que ce projet de loi propose également de donner plus de pouvoir aux maires par rapport à l'attribution des logements sociaux. Au Lion d'Angers existe déjà une longue tradition de participation active grâce à Mme Marie-Claude HAMARD. Il la remercie pour ce travail effectué en amont, car ce n'est pas le cas dans toutes les communes. Certaines communes se trouvent ainsi en difficulté, la mixité sociale pouvant parfois se transformer en ghettoïsation, puisque les maires n'ont pas de pouvoir dans l'attribution des logements, ce que la loi devrait changer.

M. Étienne GLÉMOT affirme que l'entente est bonne avec les bailleurs sociaux, cependant, l'avis de la Commission logement n'est pas toujours bien entendue par certains. La ville, au travers de Mme HAMARD, fait l'effort de rencontrer 100% des personnes qui candidatent sur Le Lion d'Angers, afin de connaître leurs projets pour venir habiter la commune. Il n'y a pas d'exclusion, tout le monde est accepté. Ensuite, la Commission logement statue et propose un atterrissage en fonction d'intérêts multiples (ville, voisins...) pour que le projet de tous réussisse. C'est grâce à cette attention et à cette vigilance de la Commission logement que cela fonctionne bien au Lion d'Angers.

La présentation du bilan terminée, Mme Marie-Claude HAMARD poursuit en énumérant les dossiers traités lors de la dernière réunion du C.C.A.S. :

- 6 demandes d'aides financières pour un montant total de 2 877,96 euros,
- 2 aides aux vacances pour un montant total de 159,07 euros,
- Notifications d'aides sociales : avis positifs rendus sur une participation à l'aide sociale pour des entrées en établissement,
- La collecte de la banque alimentaire des 5 et 6 avril derniers affiche des résultats en hausse :
 - ♦ 766 kgs au Lidl (contre 392 kgs en avril 2023),
 - ♦ 1 634 euros à Super U (contre 1307 euros en 2023).

Prochaine réunion le 29 mai 2024 à 19 h 00.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD annonce qu'elle n'avait pas encore fait de retour sur les conseils d'écoles qui ont eu lieu au mois de février :

- École maternelle :
 - Travaux,
 - Réaménagement de la cour,
 - Le fil conducteur de l'année étant « les jeux d'ici et d'ailleurs », bilan des activités musique, découverte de la boule de fort début avril,
 - Olympiades le 28 juin avec la partie élémentaire.
- École élémentaire :
 - Travaux,
 - Point sur les effectifs, avec une projection de 236 inscrits en 2024 (contre 252 en 2023),
 - Présentation des projets des délégués de classes : action citoyenne ramassage des déchets, réflexion sur des jeux sur la cour, souhait de peindre le mur sur la cour,
 - Le fil conducteur de l'année est les J.O. avec le passage de la flamme, avec des olympiades en juin, mais d'autres actions ont eu lieu sur ce trimestre autour de la musique, les échecs ou des projets artistiques, sans oublier la sécurité routière ou le développement durable.

Mme Isabelle CHARRAUD enchaîne avec le compte rendu de la réunion de la commission du 18 avril dernier, qui portait principalement sur la fête du sport qui aura lieu le samedi 25 mai prochain :

- « Faites du sport » :

La commission a prévu d'organiser des jeux :

- > Pentath'lion : découvrir 5 activités sportives dans la journée ;
- > Décath'lion : découvrir les associations à travers 10 questions.

Les élus ont recherché des lots pour récompenser les sportifs : des goodies pour le Décath'lion, des ballons, des tenues de sport, des entrées à My dreamland, Terra botanica, laser game ou karting, ...
Les commerçants du Lion offriront le goûter aux sportifs.

Prochaine réunion le 22 mai 2024 à 19 h 00.

M. Nooruddine MUHAMMAD fait savoir qu'en tant que Conseiller départemental, il a des dotations, notamment de lots ; il en a d'ailleurs donné à Mme CHARRAUD qui lui en avait fait la demande pour la « Faites du sport ». Il propose donc aux élus de lui faire part des manifestations pour lesquelles ils auraient besoin de petits goodies tels stylos, clés USB...

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

Avant de présenter les orientations de la dernière commission et les deux délibérations prévues, M. Nooruddine MUHAMMAD informe qu'un recensement général de la population Lionnaise aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il ajoute qu'en parallèle, la ville du Lion d'Angers a été tirée au sort sur l'ensemble de la France, comme 2000 autres communes, pour une enquête spécifique concernant les ménages en France. Cette enquête, qui n'a lieu que tous les 10 ans, sert à fixer l'évolution des ménages.

L'État va doter les communes d'un euro supplémentaire par ménage interrogé pour cette enquête spécifique qui sera gérée par les services.

M. Nooruddine MUHAMMAD expose la première délibération, traitant du marché des assurances de la commune. Il tient à préciser que le marché des assurances est très tendu pour les collectivités publiques, puisque quels que soient les établissements publics, les augmentations sont très fortes et les catastrophes naturelles que nous vivons actuellement ne vont rien arranger. Les marchés mutualisés, comme celui auquel la commune adhère actuellement, font que la sinistralité est mutualisée sur les communes. De ce fait, si l'une des communes est plus sinistrée que les autres, toutes les communes paient pour elles, ce qui n'est pas vraiment rentable en terme de coût des assurances. C'est la raison pour laquelle il est proposé de lancer des marchés sur certains contrats de manière individuelle. La commune ne ré-adhérerait pas au marché commun de la C.C.V.H.A., uniquement pour les postes cités dans la délibération.

M. Patrick PISCIONE s'étonne de procéder ainsi car habituellement la commune se tourne vers la mutualisation, or là c'est l'inverse.

M. Nooruddine MUHAMMAD rappelle ce qu'il a énoncé en préambule, à savoir que les assurances sont un facteur en pleine explosion, ce qui amène certaines communes à ne plus être assurées.

M. Étienne GLÉMOT atteste que certaines communes font le choix de ne plus s'assurer. Il recommande plutôt de demander des franchises plus élevées, même à 100 000 euros, afin de ne pas avoir à payer les dégradations très importantes, le remplacement d'une salle qui aurait brûlé par exemple.

M. Nooruddine MUHAMMAD indique que la situation résulte des conséquences des manifestations de ces dernières années (gilets jaunes, manifestations dans les banlieues), mais aussi des inondations...

M. Étienne GLÉMOT ajoute que, désormais, tous les motifs de manifestation sont sujets à dégradations quelle que soit la personne qui manifeste. Il y a tout de même eu plusieurs mairies de brûlées cet hiver et au printemps.

M. Nooruddine MUHAMMAD affirme que la mutualisation des contrats mutualise la cherté pour tous.

M. Patrick PISCIONE est surpris que certaines communes prennent le risque de ne pas s'assurer.

M. Étienne GLÉMOT le lui confirme et complète en disant que certaines communes ont parfois du mal à s'assurer, les assureurs ne voulant plus les assurer au regard des risques (bâtiments ou compteurs électriques mal entretenus par exemple). La ville du Lion d'Angers n'est pas du tout concernée par cette situation, les Services techniques faisant correctement leur travail.

Au niveau de l'Intercommunalité, le fait de s'assurer est prôné, en prévoyant une négociation de franchises plus élevées pour que les assurances interviennent moins souvent au quotidien.

Actuellement, le taux de sinistralité au Lion d'Angers est très bon, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes alentour. Le choix de mettre en place des caméras a contribué à réduire la sinistralité.

M. Nooruddine MUHAMMAD informe que certaines communes ont vu avec surprise leurs contrats résiliés par les assureurs se retrouvant ainsi sans filet.

Mme Estelle PELLETIER souhaite connaître le prix payé jusqu'ici afin de pouvoir le comparer aux 105 000 euros proposés sur les 4 ans.

M. Nooruddine MUHAMMAD lui répond autour de 100 000 euros sur la même durée.

● **2024-05-01 / Assurances de la commune – lancement du marché**

Le marché relatif aux contrats d'assurances conclu en 2020 par le biais d'un groupement de commandes avec la CCVHA et les communes du Schéma de Mutualisation se termine le 31 décembre 2024, et il est nécessaire de formaliser un nouvel appel d'offres pour ces prestations pour les années à venir.

Les marchés de renouvellement des assurances étant de plus en plus difficiles pour les collectivités, le groupement de commandes ne semble pas être la meilleure option ici, la sinistralité de chacune des communes venant impacter l'ensemble du groupement.

Il est ainsi proposé que la commune lance un marché sur ses contrats de manière individuelle, sans ré-adhérer au groupement de commandes renouvelé par la CCVHA, pour les postes de risque ci-dessous pour lesquels une couverture assurantielle est recherchée :

- Dommage aux biens et risques annexes,
- Responsabilité civile et risques annexes,
- Véhicules à moteur et risques annexes,
- Protection juridique et risques annexes.

Le montant estimatif du marché sur la période contractuelle envisagée de quatre années à compter du 1er janvier 2025 est de 105 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De décider** la relance de la procédure de renégociation de ses contrats d'assurances sur les domaines suivants sous la forme d'une procédure adaptée :
 - Dommage aux biens et risques annexes,
 - Responsabilité civile et risques annexes,
 - Véhicules à moteur et risques annexes,
 - Protection juridique et risques annexes.
- **D'autoriser** le Maire à signer les contrats d'assurance qui en découleront ainsi que leurs éventuels avenants,
- **D'autoriser** la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération.

● **2024-05-02 / Conventions de gestion du bâti communautaire avec la CCVHA**

Les Comptes Financiers Uniques étant adoptés, il est nécessaire de préciser l'affectation des résultats de clôture à reprendre dans les budgets prévisionnels.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (notamment son article L.5214-16-1), une Communauté de communes peut confier par convention à une de ses communes membres la gestion de certains équipements, infrastructures et services relevant de ses attributions sur le territoire de cette commune et ce, sans qu'il en résulte un transfert de compétence.

En ce sens, la CCVHA a adopté en novembre et décembre 2018 plusieurs dispositifs contractuels pour la gestion des bâtiments communautaires.

Aujourd'hui, considérant que pour assurer au mieux la mission de service public qui leur est confiée, la Communauté de communes et la commune du Lion d'Angers ont constaté que dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et pour garantir la continuité du service public, il pouvait être opportun de confier la gestion de services, d'infrastructures ou d'équipements à cette dernière, en l'occurrence la salle sportive Paulette Fouillet et le centre de loisirs et de garderie périscolaire Arlequin.

La collaboration entre les deux institutions sera réglée tant par la convention cadre jointe en annexe que par la convention opérationnelle qui lui est associée, également jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'agréer** les termes de la convention cadre jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention cadre,
- **D'agréer** les termes de la convention opérationnelle « bâtiments » jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention opérationnelle,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET indique que la commission s'est réunie le 9 avril dernier ; le compte rendu est présenté par Mme Céline HUBERT.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Céline HUBERT

- Étude de la zone humide sur la parcelle de la petite Chaussée :
Dans le cadre de la préparation du futur lotissement de la grande Chaussée, le diagnostic zone humide a été effectué le 18 et le 22 avril sur la parcelle d'environ 6 500m² appartenant à M. et Mme BREHERET engagés à la vendre à la commune, afin d'agrandir le lotissement. Le but de cette étude est de savoir si la totalité de la surface est constructible.
- Étude de requalification urbaine : attribution du marché :

M. Arnaud GUEUDET reprend la parole pour demander s'il y a des questions par rapport au choix effectué lors de la commission MAPA (marché à procédure adaptée). Les entreprises « Villes ouvertes » sont situées à la fois sur la région parisienne et nantaise. Bien qu'elles soient éloignées, la commission MAPA a été unanime pour sélectionner ce groupement rassemblant une quarantaine d'architectes aux compétences variées.

M. Étienne GLÉMOT conforte ce choix de groupement qui a une très bonne analyse.

M. Nooruddine MUHAMMAD glisse que « Villes ouvertes » intervient déjà sur le secteur, notamment sur l'agglomération de Laval pour les aménagements des berges de la Mayenne.

M. Arnaud GUEUDET informe que « Villes ouvertes » a d'ores et déjà prévu deux jours de consultation avec les habitants.

• **2024-05-03 / Étude de requalification urbaine – attribution du marché**

Le projet d'une étude de requalification urbaine a été lancé ces derniers mois avec l'appui du CAUE en tant qu'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), avec comme mission d'assister la commune sur :

- La définition du cahier des charges,
- Le recrutement d'un cabinet spécialisé pour mener cette étude,
- Son suivi.

Le cahier des charges a été défini par 2 réunions de travail avec l'ensemble du bureau municipal en décembre 2023 (cf. annexe) et l'ensemble du Dossier de Consultation des Entreprises a été formalisé en janvier-février 2024.

La consultation publique s'est déroulée du 23 février au 5 avril, et 7 bureaux d'études se sont portés candidats pour réaliser cette prestation pour la commune. A l'issue de cette période, le CAUE a formalisé une analyse de la constitution des équipes, de leurs références, du mémoire technique produit au regard du cahier des charges, et du prix de la prestation et les 3 meilleurs candidats ont été reçus en audition le mercredi 24 avril par la commission MAPA.

Celle-ci a formalisé un rapport d'analyse des offres sur la base des dossiers et des échanges (cf. annexe), et propose de recruter le groupement formé des entreprises Villes Ouvertes, MAP et ETC, pour un montant de 87 938,68 € HT incluant la mission optionnelle sur l'analyse des besoins en matière d'équipements publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De retenir** l'offre du groupement composé des entreprises Villes Ouvertes, MAP et ETC pour la réalisation d'une mission d'études pour l'élaboration d'un schéma directeur de renouvellement et de requalification urbaine pour un montant de 87 938,68 € HT,
- **De retenir** la mission optionnelle sur l'analyse des besoins en matière d'équipements publics,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Céline HUBERT poursuit le compte rendu de la commission :

- Point sur les ventes REVION :
 - 5 lots ont été vendus (lots 7, 8, 10, 11 et 23),
 - 1 compromis de vente a été signé le 12 avril sur le lot 4,
 - > La recette des 6 lots sera de 451 401,42 euros.
 - 5 lots ont été pré-réservés (lots 2, 3, 9, 20 et 22).

M. Arnaud GUEUDET annonce la bonne nouvelle reçue ce jour : la signature d'un compromis de vente pour le lot 3. Il considère qu'en fin d'année, les comptes s'équilibreront donc sur ce lotissement.

- Économie :
Point sur les nouvelles installations sur la zone de la Grosse Pierre :
 - Efficience (Plomberie, chauffage, clim et énergies renouvelables),
 - Delaforge et Jeanneteau (5 cabinets paramédicaux dont 1 infirmière libérale, 1 psychologue, 1 ostéopathe et 1 ergothérapeute),
 - Pharmacie (Agrandissement),
 - BERGER Lucile (Tapissière de meuble).
- Camping :
Les travaux de finitions se terminent. Le gérant de la guinguette M. Alain GRACIA a installé le modulaire qui servira de cuisine et mettra en place prochainement pour structure légère pour une terrasse en bois ombragée. Il fera des crêpes. L'ouverture est prévue dans les prochains jours. Pour rappel, l'inauguration du camping est prévue le 24 mai à 14 heures. Des portes ouvertes auront le samedi 1^{er} juin de 10 heures à 12 heures.
- Dossiers en cours :
 - 8 déclarations préalables (D.P.),
 - 3 permis de construire (P.C.) parmi lesquels les 28 logements Maine et Loire Habitat de Revion,
 - 4 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 6 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Prochaine réunion le 14 mai 2024 à 18h30.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE déclare que la commission s'est réunie le 8 avril dernier et a abordé les points suivants :

- Budget 2024
- Police Municipale :
Un échantillonnage du travail et des missions des policiers municipaux sera présenté aux élus après l'été, avec un descriptif du temps de travail passé en administratif et du temps passé sur le terrain.

La prochaine commission est programmée le 13 mai 2024.

M. Jérôme DELOIRE propose ensuite la délibération portant sur la convention à prévoir avec la SAUR et le SEA (Syndicat d'Eau de l'Anjou) pour l'accueil d'une antenne dans le cadre d'un système de télé-relève des compteurs d'eau.

Mme Estelle PELLETIER souhaite savoir combien cela représentera en besoin en électricité ?

M. Jérôme DELOIRE estime la part à moins de 3 kilowatts.

M. Étienne GLÉMOT confirme que le système nécessitera moins qu'un téléphone. Il précise que la SAUR installe de nouveaux compteurs afin de vérifier numériquement à distance les consommations d'eau, ce qui permettra de faire un meilleur suivi, mais aussi de relever les anomalies de consommations.

• **2024-05-04 / Convention avec la SAUR et le SEA pour l'accueil d'une antenne dans le cadre d'un système de télé-relève des compteurs d'eau**

Dans le cadre d'un marché passé entre la société SAUR et le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) pour l'installation d'un service de télé-relève des index des compteurs d'eau du secteur Nord-Ouest du département, la société SAUR a sollicité la commune pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

Celui-ci serait constitué d'une antenne implantée sur un mat de pare-ballon du stade des Guenelles, et d'une armoire dans le bâtiment à proximité.

Le système serait alimenté par le compteur communal de ce bâtiment, et ferait l'objet d'une redevance forfaitaire annuelle de la part du concessionnaire de 200 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet de convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télé-relève des compteurs d'eau,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Muriel NOIROT

Mme Muriel NOIROT présente les points abordés lors de la réunion de la commission du 16 avril dernier :

- **Panorapresse :**
Renouvellement de l'abonnement à la demande des élus ;
- **Flamme Olympique**
 - Le Service Communication a fait établir plusieurs devis ; les enveloppes prévues sont respectées ; Des chasubles et différents outils seront être mis à disposition ;
 - Sur les réseaux sociaux et sur le site de la ville, il est possible de découvrir de petites vidéos qui mettent en lumière les clubs sportifs engagés sur cette manifestation : toutes les semaines, de nouvelles vidéos seront publiées ;
- **Fête Nationale :**
La commission a validé le thème du feu d'artifice qui se déroulera le 13 juillet ;
- **Cinéma en plein air :**
Programmé le dernier vendredi du mois d'août. Le devis est plus important que les années précédentes pour des raisons techniques ;
- **Questions diverses :**
 - Comité de jumelage : la Ville s'engage un peu plus cette année à l'occasion du trentième anniversaire du jumelage avec Bad Buchau. Des temps fort seront proposés par le Comité de jumelage, tandis que la Ville organisera la soirée officielle le samedi 31 août ;
 - le séjour en Angleterre est prévu fin octobre. L'information est à diffuser aux plus jeunes afin qu'ils puissent profiter des intérêts et des avantages de ces échanges.

- Camping :
Inauguration le 24 mai à 14h00 et portes ouvertes le 1^{er} juin de 10h00 à 12h00 (visite d'un mobil-home et des équipements du camping).

La prochaine commission se tiendra le 21 mai 2024 à 18h30.

Mme Muriel NOIROT soumet ensuite deux délibérations au conseil, relatives à des subventions pour des associations.

Pour la première, elle explique que la commune a alloué au Comité de Jumelage une subvention correspondant à la participation de la Ville relative à son nombre d'habitants, et que la délibération de ce soir concerne l'attribution d'une subvention pour prendre en charge une partie des repas des personnes accueillies. Elle précise que pour le repas de la fin du mois d'août, le nombre des allemands qui viendront n'est pas encore connu, toutefois une participation jusqu'à 1 700 euros est envisagée en raison du trentième anniversaire de jumelage avec Bad Buchau.

● **2024-05-05 / Subventions au Comité de jumelage**

Dans le cadre de la convention que la commune a signé avec le Comité de Jumelage, les participations financières de la commune y sont décrites et relèvent de 2 ordres :

- La dotation forfaitaire, destinée à couvrir les frais d'organisation des actions et manifestations, l'aide aux jeunes et associations locales à l'occasion de leurs déplacements dans les cadres activités de jumelage, etc...
- La prise en charge des frais d'organisation des réceptions officielles dont le Comité de jumelage a été chargé par la commune.

Si la première dotation a été votée dans le cadre des subventions et participations 2024, la seconde n'a pas fait l'objet de décision par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** un versement de 360 € pour le repas de la soirée du 2 juin 2023 avec la venue des correspondants anglais de Wiveliscombe,
- **De valider** une participation jusqu'à 1 700 € pour le repas du dernier WE d'août 2024 avec la venue des correspondants allemands de Bad Buchau,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La seconde délibération concerne le partenariat avec la C.C.V.H.A. et le G.I.P. de l'Isle Briand pour l'événement « Les Folies du Lion ». Mme Muriel NOIROT rappelle que le porteur de l'événement est le G.I.P., la C.C.V.H.A étant partenaire à hauteur 25%, tout comme Le Lion d'Angers avec 25% également.

● **2024-05-06 / Subvention au GIP de l'Isle Briand pour les « Folies du Lion »**

La CCVHA est engagée depuis 2021 dans un Contrat Local d'Education Artistique, qui se traduit notamment dans une saison culturelle intitulée « Habille toi on sort ! » regroupant les différentes actions menées sur le territoire communautaire.

Depuis 2022, le GIP de l'Isle Briand organise un événement intitulé « Les Folies du Lion », qui s'inscrit dans cette programmation culturelle et dont la Ville est partenaire.

Il est proposé ici de traduire ce partenariat à 3 entités au sein d'une convention pluriannuelle venant asseoir les engagements des 3 parties sur cet événement. Pour la commune, ils consistent en la mise à disposition de son personnel et de son matériel pour la bonne marche de l'événement, à ouvrir ses supports de communication pour sa promotion, et à verser une subvention annuelle dont le montant pour l'année 2024 est proposé à 4 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** la convention tripartite entre la Ville, la CCVHA et le GIP de l'Isle Briand pour définir les engagements des 3 parties autour de l'évènement « Les Folies du Lion »,
- **De valider** une subvention de 4 000 € pour l'édition 2024,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Muriel NOIROT termine en soulignant une particularité cette année : « Les Talents exposent » qui se déroulaient habituellement en septembre, vont être intégrés au festival « Les Folies du Lion ».

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET expose les points abordés lors de la commission du 8 avril dernier :

- Budget 2024 :
 - Rénovation de l'éclairage public ;
 - Étude des difficultés de stationnement dans certaines rues ;
 - Réfection de certains chemins ;
- Travaux
Détails à finaliser sur le parking du Complexe Sportif où les ombrières ont été installées (marquage des stationnements, implantations définitives des gouttières...);
- Radar pédagogique :
Relevé des données enregistrées par le radar positionné sur la route de Château-Gontier ;
- Point d'apport des déchets :
Modifications en cours : suppression des points d'apport hors bourg et équipement de contrôle d'accès pour les points d'apport jaunes, ce qui permettra de corriger certains comportements d'usagers qui continuent, malgré les nombreuses communications, à mettre leurs gros cartons (colis) ce qui obturent les points d'apport.

M. Étienne GLÉMOT revient sur les vitesses moyennes enregistrées par le radar pédagogique installé route de Château-Gontier pour connaître les résultats.

M. David GEORGET révèle que la vitesse moyenne est de 50 km/h : 51 km/h en direction de Château-Gontier et 17 km/h en direction du centre-ville du Lion d'Angers. Il y a toutefois de très gros excès de vitesse, donc un sujet pour la Police Municipale.

M. Étienne GLÉMOT demande si ces excès se produisent plutôt en journée ?

M. David GEORGET l'informe qu'ils ont principalement lieu la nuit. Un record à 142km/h en direction de Château-Gontier a d'ailleurs été relevé la nuit. Il semblerait que ce soit le comportement récurrent d'une personne, puisque route d'Angers ce type d'excès a aussi été constaté.

M. Étienne GLÉMOT juge ce comportement inadmissible. Il remercie M. David GEORGET, l'analyse du radar permettant d'avoir des données factuelles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avant de clôturer le conseil, M. Étienne GLÉMOT rappelle les dates importantes à venir :

- Les cérémonies du souvenir du 8 mai,
- Le Palio, le 9 mai sur l'hippodrome,
- La « Faites du sport » le 25 mai,
- Le passage de la Flamme Olympique le 28 mai.

M. David GEORGET reprend la parole pour faire passer une information concernant les déchets : en raison du constat d'une dégradation du respect des consignes de tri par les usagers sur l'ensemble du territoire du syndicat, un agent a été recruté depuis peu par 3RD'Anjou. Cet agent est chargé de vérifier les poubelles lorsqu'elles sont sorties, avant la collecte, notamment les bacs jaunes. Si le tri est mal fait, les usagers seront invités à le refaire et si cela se reproduit, ils seront sanctionnés. Par conséquent, dans les jours à venir, il est possible que des poubelles soient refusées à la collecte.

M. Étienne GLÉMOT conseille donc de sortir les poubelles lorsqu'elles sont vraiment pleines pour éviter qu'un tiers viennent les remplir.

M. David GEORGET indique qu'en cas de problème, si les bacs se retrouvent avec des déchets étrangers, il est possible de demander à 3RD'Anjou de les équiper d'une serrure moyennant un faible coût.

M. Étienne GLÉMOT conclut en avertissant les membres du conseil qu'il a été contacté par la presse cet après-midi, au sujet du projet de casino porté par le maire de Craon. Les articles paraissent actuellement dans la presse.

* * * * *

Clôture de la séance à 21h50

Prochain Conseil Municipal : 3 juin 2024 à 20h30.

* * * * *

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**

**Le secrétaire de séance,
Caroline DESNOS**



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 3 JUIN 2024

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude ;
M. LOREAU Samuel a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;
M. MAURIER Jérôme donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
Mme NOIROT Muriel a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne ;
Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
Mme PELLETIER Estelle a donné procuration à M. PISCIONE Patrick ;
M. ROBERT Bruno a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.
Mme HUBERT Céline, excusée.

Étaient absents :

M. PERRAULT Sylvain,
M. RAYNAL Michel.

Secrétaire de séance : M. Richard GUILLEMIN

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 18
Nombre de suffrages exprimés..... 26

Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie.

Ouverture de la séance à 20h32 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2024.**

À l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 08/05 : Cérémonie du souvenir ;

- 09/05 : Anjou Loire Challenge et Palio intercommunal : journée ensoleillée qui a réuni beaucoup de monde ;
- 19/05 : Tour cycliste intercommunal ;
- 24/05 : inauguration du camping qui s'étoffe de plus en plus. Les portes ouvertes ont eu lieu samedi matin 1^{er} juin.
- 25/05 : Fête du sport avec la Commission éducation, enfance jeunesse et sport. Belle journée qui était une répétition de teasing avant la Flamme Olympique ;
- 28/05 : date qui restera dans les annales avec le passage de la Flamme Olympique au Lion d'Angers. Il faudra penser à mettre des photos sur livre d'or. Les enfants étaient très satisfaits et ont envoyé des petits mots de remerciement. La journée s'est bien déroulée, si ce n'est un petit incident entre deux cars à Combrée. Dans les rues, le public était content. Sur la commune de Vitré de grands bonshommes ont déambulé avec des animations de rue, comme au Lion d'Angers où l'on ne s'est pas contenté du strict passage très encadré de la Flamme.

M. Étienne GLÉMOT questionne les élus sur les retours qu'ils ont eu de cette journée ?

M. Bernard GABORIAUD répond « que du bien, les gens étaient satisfaits ».

Mme Marie-Claude HAMARD rapporte que les médecins des E.H.P.A.D. lui ont dit que les résidents étaient enchantés et intarissables.

M. Étienne GLÉMOT poursuit indiquant que personne n'a attenté à la flamme et qu'il n'y a eu aucun souci. Il ajoute que la réussite de cet événement est le fruit d'une préparation de plusieurs mois. Il remercie M. Erwan VOISIN, chef d'orchestre de l'organisation, avec les services, pour ce dossier compliqué qui sortait des sentiers battus habituels et qui a permis de gagner en compétences.

M. Étienne GLÉMOT informe que la Directrice de cabinet du Préfet de Région l'a félicité pour cette journée qui s'est très bien passée.

- 29/05 : rencontre de deux communes sièges de casinos, Pleneuf Val André et Saint Quay Portrieux pour poser de nombreuses questions : comment cela se passe ? est-ce facile à gérer ? quels sont les impacts ?... Les élus rencontrés ont démystifié les casinos en expliquant qu'ils tournaient en permanence : les usagers sont là dès l'ouverture, ils jouent sur des machines qui fonctionnent avec des centimes d'euros ; l'addiction n'est pas un sujet car tout est très surveillé (carte d'identité à fournir à l'entrée).

Mme Marie-Claude HAMARD souligne que les élus rencontrés ont même parlé d'un espace de socialisation.

M. Étienne GLÉMOT poursuit en expliquant que les horaires d'ouvertures étant larges, jusqu'à 3 heures du matin, de nombreuses réunions (du conseil municipal ou de chefs d'entreprises par exemple) se terminent au bar du casino. Par ailleurs, les élus rencontrés ont notifié qu'une D.S.P. de casino comportait trois chapitres : les machines à sous (1 emploi par machine à sous), une obligation culturelle et une obligation de restauration. Ces trois chapitres doivent être équilibrés lors de l'écriture de la D.S.P., afin que les trois soient bien rentables. Ils ont également mis en évidence la possible inertie des gros casinotiers nationaux en matière de bénéfices pour la ville, par rapport à ce qu'un petit casinotier dynamique pourrait rapporter. Il faut aussi prendre en compte les casinotiers étrangers qui s'intéressent à la France : les Belges sont notamment très offensifs. Notre ville suscite d'ailleurs un intérêt puisque des casinotiers Belges nous ont écrit.

M. Patrick PISCIONE demande si la ville de Craon a jeté l'éponge ?

M. Étienne GLÉMOT répond qu'il ne souhaite pas faire de commentaire.

Il indique pour terminer sur ce sujet qu'une rencontre avec le Ministère aura bientôt lieu et que 4 casinotiers seront reçus vendredi prochain, le 7 juin, en mairie, dans le cadre d'un sourcing. Rien n'est fait pour le moment, mais la commune se renseigne.

Ce dossier a été abordé ce matin lors de la réunion de bureau de la C.C.V.H.A., en ré-évoquant une possible compétence intercommunale, toutefois, sécuriser ce qui concerne la Ville est avant tout nécessaire.

- 30/05 : comité de suivi du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). Cette deuxième réunion du comité a fait l'objet d'une présentation du diagnostic ; les discussions de stratégie d'avenir pour l'aménagement du territoire du Pays de l'Anjou Bleu n'ont pas encore débuté.

Lors de la réunion organisée lundi dernier en Préfecture sur le plan de décarbonation, il a été demandé à toutes les collectivités, l'Anjou Bleu ayant signé un P.C.A.E.T. - Plan Climat-Air-Énergie Territorial, des objectifs à 2026 multipliés par cinq (éolien, méthanisation, photovoltaïque...). La décarbonation est donc un gros sujet qui devra être intégré dans les SCoT, les P.L.U.I. ...

- 03/06 : Réunion publique en vue de la création d'un Comité des Fêtes, ce soir dans la salle Émile Joulain, à laquelle Mme Muriel NOIROT assiste.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

Réunions habituelles et beaucoup de réunions en commun autour des jeux olympiques.

- réunion bilan de la journée du 28 mai : chaque commune ayant participé au passage de la Flamme Olympique va recevoir la torche, afin de pouvoir faire des cérémonies de remerciement. La ville du Lion d'Angers va donc déterminer une date pour accueillir la torche afin de remercier tous les bénévoles et toutes les personnes qui ont aidé.

M. Étienne GLÉMOT annonce la date du mardi 9 juillet à 19h00, dans la salle Émile JOULAIN, pour cet événement, et demande à M. Nooruddine MUHAMMAD de bien vouloir réserver la torche pour cette date.

- 30/05 : commission permanente lors de laquelle des subventions ont été octroyées, notamment pour les investissements des collèges privés. Le collège Sainte Émérance du Lion d'Angers est le collège qui a été le mieux doté en raison de la qualité du projet.
- 31/05 : avec Mme Régine BRICHET, remise des tenues des cadets de la sécurité, aux jeunes collégiens qui vont être accompagnés et formés pour intégrer les jeunes sapeurs-pompiers, dans le but de devenir ensuite des sapeurs-pompiers volontaires. Dans notre secteur, c'est le collège Saint François d'Assise de Châteauneuf sur Sarthe qui est concerné : une quinzaine de jeunes se sont donc vu remettre les tenues (casquette, veste, sweat et polo à l'effigie du S.D.I.S et du Département). Les jeunes seront formés au gestes de premiers secours et deviendront des référents au sein du collège pour aider et prévenir sur des questions liées à la santé. Cette action est ouverte à tous les collèves, l'idée étant de susciter des vocations.
- 22/05 : réunion de centre des chefs du S.D.I.S. ayant pour thème la réorganisation du territoire avec des regroupements de centres et la création de centres mixtes où les pompiers volontaires et professionnels cohabiteront, pour qu'une réponse opérationnelle puisse avoir lieu. En effet, actuellement sur tout le Département de Maine et Loire, en matinée, seuls 250 à 300 sapeurs-pompiers sont mobilisables, principalement autour de la couronne angevine, alors qu'il a 2 500 sapeurs-pompiers. Le but de la réorganisation est donc palier au problème de recrutement et de disponibilité en journée. L'action d'accompagnement des collégiens va en ce sens.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Marie-Claude HAMARD

Mme Marie-Claude HAMARD indique que la commission est prévue le 12 juin prochain. Elle passe donc directement à la présentation des deux délibérations prévues ce soir.

20h56 : M. Étienne GLÉMOT et M. Jérôme DELOIRE se déportent.

Mme Marie-Claude HAMARD indique que la première délibération porte sur la vente de logements sociaux et que ce type de délibération est pris régulièrement. Habituellement un avis positif est rendu, mais cette

fois-ci, elle propose au conseil de donner un avis négatif à la proposition de vente pour les raisons suivantes :

- Demande très forte de logements sociaux sur la commune actuellement (240 demandes),
- Cette délibération impliquerait que les logements devenus vacants suite au départ d'un locataire ne seraient plus mis à la location mais partiraient à la commercialisation à tout public, ce qui réduirait le nombre de logements sociaux sur la commune,
- Les programmes de construction, tels Revion, ne sont pas encore suffisamment aboutis. Il est plus sage d'attendre la livraison de Revion avant de s'engager dans un tel processus.

Elle ajoute que Maine et Loire Habitat interpelle la ville tous les ans à ce sujet. Donc si cette année, le conseil donne un avis défavorable, il sera possible de revenir dessus lors de la prochaine sollicitation, la liste des logements à vendre étant valable pendant 5 ans.

Pour information, en 2020, 52 logements ont été mis en vente, 13 ont été achetés.

M. Patrick PISCIONE souhaite savoir si la mairie peut prioriser les locataires ?

Mme Marie-Claude HAMARD répond que si ville acceptait la proposition de Maine et Loire Habitat, les logements seraient mis en vente auprès des locataires. Mais si un locataire venait à quitter un logement, ce dernier pourrait être mis en vente sans être reloué, ce qui est problématique pour la ville.

• 2024-06-01 / Vente de logements locatifs sociaux – avis de la commune

Le Conseil d'Administration de l'OPH Maine et Loire Habitat a délibéré le 23 janvier 2024 sur les orientations de sa politique de vente HLM et a décidé l'aliénation d'un certain nombre de logements sociaux de son patrimoine locatif social, confiant à la SCIC Jaxed-Accession la procédure de mise en vente.

Ainsi, conformément au code de la Construction et de l'Habitation, l'organisme a sollicité l'autorisation auprès de l'Etat pour la mise en vente de 28 logements situés au Lion d'Angers :

- Rue des Mésanges : n°8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 19, 21
- Rue Jacques de Chatillon : n°1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 29
- Rue des Fauvettes : n°7, 9, 11
- Rue de la Pièce neuve : n°21ter

Le 16 avril 2024, l'Etat a ainsi fait suivre cette demande auprès de la commune pour avis, qui doit être rendu dans les 2 mois qui suivent. Sans retour dans ce délai, il est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De donner un avis défavorable** sur la vente des 28 logements proposée par Maine et Loire Habitat,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h00 : retour de M. Étienne GLÉMOT et de M. Jérôme DELOIRE dans la salle des conseils.

Mme Marie-Claude HAMARD annonce la deuxième délibération qui concerne la convention de gestion de l'E.H.P.A.D. « Les Tilleuls ». Il s'agit d'une provision pour travaux, prévue lors de la construction de l'E.H.P.A.D. (Établissement d'hébergement pour des personnes âgées dépendantes), dont le taux augmente chaque année, ce qui a été accepté par Maine et Loire Habitat.

21h00 : départ de M. Jérôme DELOIRE.

• 2024-06-02 / Convention de gestion de l'EHPAD « Les Tilleuls » - avenant n°4

Les résidences Bocage d'Anjou, gestionnaire de l'EHPAD « Les Tilleuls » au Lion d'Angers, a alerté Maine et Loire Habitat sur un budget contraint lié principalement à l'inflation.

Après la 8^{ème} année d'exploitation, soit au 1^{er} janvier 2024, le budget de l'établissement devait intégrer un taux de provision de 1% au lieu des 0,9% précédemment. En raison de ces contraintes budgétaires, le gestionnaire a sollicité Maine et Loire Habitat pour que la convention les liant soit modifiée et décale l'augmentation à 1% de ce taux de provision au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'Administration de Maine et Loire Habitat, par délibération du 12 mars 2024 (cf. pièce annexe) a accepté ce décalage de l'augmentation du taux de provision au 1^{er} janvier 2025, et autorisé son directeur général a signé la convention l'entérinant.

Le Commune étant garante, son acceptation du décalage est également demandée, ainsi que l'autorisation du Maire à signer la présente convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** l'avenant n°4 à la convention de gestion de l'EHPAD « Les Tilleuls » modifiant son article VI,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h02 : retour de M. Jérôme DELOIRE dans la salle des conseils.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD revient sur les réunions du mois de mai pour la « Faites du sport » :

- 14/05 : réunion pour préparer l'événement et mettre en place les jeux Pentath'lion et Décath'lion. Les membres de la commission avaient sollicité des fournisseurs, des commerçants et des entreprises pour obtenir des lots ; ces lots ont été répartis en fonction des jeux ;
- 25/05 : la « Faites du sport » s'est très bien déroulée. La météo était favorable et les associations présentes (sauf une qui a manqué à l'appel) pour proposer une quinzaine d'activités. Mme Isabelle CHARRAUD et l'ensemble de la commission remercie tous les partenaires qui ont permis de mettre en place ces jeux, ainsi que les agents du Service communication qui ont participé à cette journée.

Les prochaines rencontres auront lieu les mercredi 5 et lundi 24 juin 2024 à l'occasion de la préparation des occupations des salles de sport à la rentrée.

M. Nooruddine MUHAMMAD prend la parole pour présenter la délibération à suivre sur les subventions des classes de découverte.

21h04 : départ de M. Arnaud GUEUDET et de M. Jean-Paul PARIS.

Mme Isabelle CHARRAUD demande s'il y a parfois eu des séjours d'une semaine ?

M. Nooruddine MUHAMMAD lui confirme qu'il y a toujours eu des séjours d'une semaine, en précisant qu'il s'agit de semaines scolaires, donc 4 nuits.

M. Étienne GLÉMOT ajoute que le maximum est bien de 4 nuits. Ces séjours sont très formateurs pour les enfants, c'est pour cela qu'historiquement la commune les soutient.

M. Nooruddine MUHAMMAD souligne que pour l'école Sainte Émérance le soutien est exceptionnel, car il est rare que l'école permette à toutes les classes de partir en séjour comme c'est le cas cette année.

● **2024-06-03 / Subventions des classes de découverte**

Les écoles élémentaires de la commune organisent chaque année des classes de découverte pour leurs élèves, et demandent un soutien financier à la commune pour les réaliser.

Ainsi, cette année l'école Edmond Girard organise une classe découverte sur le thème des activités physiques et aquatiques au centre de la Rincerie du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2024, pour 62 élèves de CM2.

De son côté, l'école Sainte Emérance organise de façon exceptionnelle cette année des classes de découverte pour l'ensemble de ses classes :

- 2 jours à Liré pour tous les enfants de maternelle, dont 68 enfants du Lion d'Angers
- 3 jours à Préfailles pour les élèves de CP-CE1-CE2, dont 78 enfants du Lion d'Angers
- 5 jours à Belle-Ile pour les élèves de CM1-CM2, dont 37 enfants du Lion d'Angers

Pour les classes de découvertes en 2023, un montant de 113,63 € par élève avait été entérinée par délibération du 5 décembre 2022 pour une semaine de classe de découverte. Il est proposé de porter ce montant à 118,17 €, soit une augmentation de 4% correspondant à l'inflation constatée en début d'année, et d'accorder une subvention au prorata du nombre de nuits pour les séjours inférieurs à une semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** une subvention d'un montant de 118,17 € par élèves pour une semaine pour les classes de découverte organisées en 2024 par les écoles du Lion d'Angers, soit :
 - 7 326,54 € pour l'école élémentaire Edmond Girard,
 - 10 989,81 € pour l'école primaire Ste Emérance.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h07 : retour de M. Arnaud GUEUDET et de M. Jean-Paul PARIS dans la salle des conseils.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD propose ensuite au vote du conseil un correctif du bilan scolaire 2023 et des participations 2024 aux écoles sous contrat.

21h08 : départ de M. Jean-Paul PARIS.

M. Étienne GLÉMOT spécifie que le retrait des frais de transports et d'entrée de piscine vient diminuer la hausse qui avait été votée lors du budget. Les montants se rapprochent désormais de ce qui était donné auparavant.

M. Nooruddine MUHAMMAD qui a rencontré la directrice de l'école Sainte Émérance et les membres de l'O.G.E.C. dans un autre cadre, leur a annoncé et explicité ces nouveaux montants.

M. Étienne GLÉMOT complète en disant que jusqu'à présent la mairie finançait directement les piscines pour les écoles privées ; maintenant ce sont les écoles qui seront les donneurs d'ordre pour la piscine grâce aux sommes allouées par la mairie.

● **2024-06-04 / Bilan scolaire 2023 et participations 2024 aux écoles sous contrat - correctif**

Le bilan scolaire de l'année 2022-2023, servant de base au calcul du forfait scolaire pour l'année 2024, a été voté en avril (délibération n°2024-04-06) et portait les forfaits aux montants suivants :

- 1 234,46 € pour un enfant en école maternelle
- 436,85 € pour un enfant en école primaire

Ce bilan, basé sur les dépenses 2023, intégrait les frais de transports et d'entrées de piscine des écoles publiques. Or, ces frais ont été en 2023 (ainsi que les années précédentes) directement pris en charge par la municipalité pour les écoles sous contrat de la commune. Ces dépenses n'auraient ainsi pas dû être intégrées au bilan, cela revenant à les prendre 2 fois en charge pour ces écoles.

Le bilan scolaire de l'année 2022-2023, corrigé de cette erreur, porte ainsi le forfait scolaire 2024 aux montants suivants :

| Forfait scolaire par activité | maternelle | elementaire | cantine |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Charges de fonctionnement 2023 | 29 497,11 € | 54 159,74 € | 18 938,00 € |
| Frais de personnel 2022-2023 | 155 810,88 € | 51 655,80 € | 36 618,96 € |
| Subvention de fonctionnement 2023 | | | 27 702,00 € |
| | 185 307,99 € | 105 815,54 € | 83 258,96 € |

| Effectif 2022-2023 | 152 | 271 | 423 |
|---------------------------|------------|------------|------------|
|---------------------------|------------|------------|------------|

| Forfait scolaire 2024 / enfant | 1 219,13 € | 390,46 € | 196,83 € |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
|---------------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|

Il convient donc également de modifier en conséquence la subvention des écoles Sainte Emérance et Sacré Cœur votée en avril (délibération n°2024-04-07) au regard de ces montants. Il est ainsi proposé les montants corrigés suivants pour l'année 2024 :

| | maternelle | elementaire | cantine |
|---------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|
| Forfait scolaire 2024 / enfant | 1 219,13 € | 390,46 € | 196,83 € |

| | | | |
|--|---------------------|-------------|-------------|
| Ste Emérance - Participation au fonctionnement | 82 900,94 € | 42 950,96 € | 35 035,68 € |
| TOTAL SAINTE EMERANCE | 160 887,58 € | | |

| | | | |
|--|--------------------|-------------|-------------|
| Sacré Cœur - Participation au fonctionnement | 24 382,63 € | 17 961,31 € | 12 990,76 € |
| TOTAL SACRÉ CŒUR | 55 334,70 € | | |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** les montants du bilan scolaire de l'année 2022-2023 corrigés
- **De fixer** les subventions pour l'année 2024 pour les écoles sous contrats à :
 - Ecole Ste Emérance : 160 887,58 €
 - Ecole Sacré Cœur : 55 334,70 €
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h12 : retour M. Jean-Paul PARIS dans la salle des conseils.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET déclare que la commission s'est réunie le 14 mai dernier.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Séverine MADIOT

▪ **Revion**

Les lots 5, 7 8, 11 et 23 ont été vendus pour un montant global de 394 820 euros. S'ajouteront prochainement les lots 3 et 4, ainsi que les ventes des lots A et B à Maine et Loire Habitat, pour un total de 865 800 euros.

Les dépenses pour la création du lotissement, l'acquisition des terrains, les études et travaux s'élèvent à 795 951 euros.

▪ Étude de requalification urbaine :

Un temps a été consacré avec M. VOISIN pour présenter en détail les missions de l'étude qui sera menée sur la requalification urbaine. Le bureau d'étude E.T.C. / Villes ouvertes a été présenté ainsi que ses réalisations.

▪ Maison OLIEU

La division foncière a été faite par Ligéis la semaine dernière. L'ensemble, soit la maison et la parcelle à construire, sera en vente en agence et chez le notaire pour un montant de 360 000 euros.

▪ Point info

La commune donne un avis favorable concernant la demande de Monsieur MAURIER qui souhaite laisser sa terrasse installée sur le domaine public les soirs de semaine.

▪ Dossiers en cours :

- 18 déclarations préalables (D.P.),
- 2 permis de construire (P.C.),
- 14 certificats d'urbanisme (C.U.),
- 6 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

La prochaine réunion de la commission est programmée le 11 juin 2024 à 18h30.

M. Étienne GLÉMOT fait un commentaire sur le lotissement Revion : la commune étant désormais assurée de l'équilibre du chapitre, si d'autres ventes se profilaient, amenant donc des recettes supplémentaires, il conviendrait de commencer à travailler sur le dossier suivant qui est le lancement de la Grande Chaussée.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE fait le compte rendu de la réunion du 13 mai dernier :

▪ Accès Complexe Mérignac

Une étude est en cours pour trouver une solution afin de pallier aux ouvertures intempestives et aux blocages des portes avec des chaises ou autres... Test sur un mois avec une ouverture automatique des portes entre 17h00 et 21h00, pour éviter que des gens soient bloqués dehors ou que les portes soient maintenues par des pots de fleurs ou des chaises.

M. Étienne GLÉMOT atteste que parfois les portes ne sont pas refermées par les derniers utilisateurs et restent bloquées en position ouverte toute la nuit.

M. Jérôme DELOIRE donne l'exemple de la salle Paulette FOUILLET qui dispose de trois accès différents : la dernière association utilisatrice ne vérifie pas systématiquement si toutes les portes sont bien fermées avant de partir à 23h00 le soir. Il faut donc remédier à ce problème.

▪ Stores du camping

3 stores étaient prévus pour le logement de l'étage. Lors des essais, il a été constaté que l'ouverture des fenêtres cassait les stores en place. Une demande est donc en cours auprès des Ateliers MICHEL pour des stores spécifiques ou une solution de rideaux opaques.

▪ Logements

Évaluation de 2 logements loués : l'un Quai d'Anjou au-dessus de l'ancienne Trésorerie et le second Place du Champ de Foire jouxtant la salle Émile JOULAIN. Deux diagnostics de performance énergétique pour estimer les travaux à faire ont été demandés : la SOCOTEC propose un devis à 710,00€ HT et NEXTIM à 871,67€ HT. La commission a sélectionné l'entreprise SOCOTEC.

- Mur du Complexe Mérignac

Préparation du mur du Complexe Mérignac pour accueillir la fresque de l'artiste « La Douceur » lors du passage de la Flamme Olympique. Le devis de l'entreprise Gouin d'un montant de 2 512,51€ HT a été validé.

M. Jérôme DELOIRE soumet ensuite une délibération portant sur les travaux au sein de l'Hôtel de Ville.

- **2024-06-05 / Travaux au sein de l'Hôtel de Ville – fonds de concours CCVHA**

La commune est propriétaire du bâtiment de l'Hôtel de Ville qui abrite les services communaux et communautaires. Le bâtiment est confié par un bail emphytéotique à la CCVHA pour sa gestion et son entretien.

Les charges générales de fonctionnement du bâtiment (électricité, eau, chauffage, ménage...) sont payées intégralement par la CCVHA puis refacturées directement pour notre occupation selon le bail défini. En revanche, les charges d'investissement nécessitent une délibération concordante entre la Ville et la CCVHA pour pouvoir l'être.

Le bail prévoit une répartition du coût des travaux d'investissement entre les deux collectivités suivant les espaces (50% pour les espaces communs ; suivant la surface d'occupation de chacune pour les travaux du bâtiment ; 100% pour chacune des collectivités dans leurs espaces exclusifs) et une refacturation annuelle de la CCVHA vers la commune pour les travaux de l'année N-1.

Pour l'année 2023, les charges d'investissement constatées sont :

- 11 664,85 € HT dans les espaces communs (écran interactif salle Mayenne, mobilier salle de convivialité...), soit 5 832,43 € pour la commune
- 1 082,19 € HT pour le bâtiment (travaux raccordement lave-linge, acquisition aspirateur...), soit 331,15 € pour la commune (306/1000^e d'utilisation du bâtiment)

Il est donc demandé une participation de la commune aux charges d'investissement 2023 pour l'Hôtel de Ville de 6 163,58 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De verser** un fonds de concours à la CCVHA de 6 163,58 € pour les travaux d'investissement effectués sur le bâtiment situé place Charles de Gaulle au Lion d'Angers sur l'exercice 2023
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Angélique THÉBAULT

Mme Angélique THÉBAULT lit le rapport des points abordés lors de la commission réunie le 21 mai dernier.

- Cinéma en plein air

La commission a soumis au vote des habitants une liste de 9 films. La clôture des votes a eu lieu hier. Mme Angélique THÉBAULT dévoile en avant-première le film qui sera projeté fin août : il s'agit d'« Avatar 2 » avec 27,4% des 336 votants.

- Flamme Olympique

La fresque du mur du stade du Complexe Mérignac a été réalisée en amont par le collectif « La Douceur ». Elle est très graphique et représente les différentes disciplines sportives.

- Les Talents exposent
Ils auront lieu le 15 juin, en même temps que « Les Folies du Lion ». Le G.I.P. était en charge de la communication, mais a fait une annonce tardive sur les réseaux sociaux. La commune a repris la communication. L'appel aux talents locaux a été lancé.
- Comité des fêtes
Une réunion publique est en cours organisée par de personnes souhaitant mettre en place un comité des fêtes sur la commune du Lion d'Angers. Il leur a été rappelé l'importance d'agir en cohérence et en complémentarité avec les associations qui portent des événements phares, telles les festivités de Noël ou du 14 juillet.
- Forum des associations
Le lancement du projet a été décalé, la communication va commencer dans les prochains jours. Mme Angélique THÉBAULT sera la référente.
- Comité consultatif des enfants
Un voyage à Paris sera proposé pour visiter le Sénat et l'Assemblée nationale, un samedi du mois de novembre
- Journée citoyenne
Elle est programmée le dimanche 15 septembre. La communication va débiter ce mois-ci. Le Comité consultatif des enfants souhaite organiser un pique-nique et une action spécifique avec des personnes isolées et âgées.
- Pique-nique des élus
Prévu le vendredi 21 juin à 19h00 à Andigné.

La prochaine commission aura lieu le 18 juin 2024 à 18h30.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

M. David GEORGET laisse la parole à Mme Marie MELLIER, puis la reprendra pour une délibération et une information.

- **Orientations retenues**
Rapporteur : Mme Marie MELLIER

Mme Marie MELLIER présente le compte-rendu de la commission du 13 mai dernier :

- Entrée école publique
Les travaux du parking de l'école sont terminés. La zone d'attente des parents reste à finaliser pour sécuriser l'espace, créer un îlot vert pour apporter de la fraîcheur et permettre l'attente. La commission a réfléchi à des idées d'aménagement qui seront présentées lors des prochains conseils d'école.
- Borne vélo
La commission a échangé sur les besoins et modalités de l'implantation d'une borne de réparation et recharge de vélos, à proximité du parc et du camping. Plusieurs solutions sont en cours de réflexion avec différents acteurs concernés ;
- Voirie devant le cimetière
Nécessite un entretien : un reprofilage et un re-goudronnage vont être réalisés pour un montant de 3 395€ HT.
- La Besnardière
Afin de permettre la collecte des bacs d'ordures des usagers dans de bonnes conditions, il convient d'aménager une plateforme en bord de la départementale.

- 1 naissance / 1 arbre

La commission propose de renouveler l'opération et a proposé des lieux potentiels aux Services techniques.

- Rue Saint Gatien :

Les riverains de la rue proposent le fleurissement des portes d'entrée afin de limiter les nuisances liées au stationnement et pour végétaliser la rue. La commission a donné son accord. Les Services techniques accompagneront les riverains dans ce sens.

La prochaine commission est fixée au 10 juin 2024 à 20h30.

M. David GEORGET présente la délibération relative au fonds de concours versé au S.I.E.M.L. pour les travaux ponctuels sur l'éclairage public. Les différentes opérations effectuées ont été regroupées sur une seule délibération pour limiter le nombre de délibérations.

- **2024-06-06 / Travaux du SIEML – fonds de concours pour travaux ponctuels sur éclairage public**

Le SIEML intervient pour le compte de la commune pour des travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public qui n'entrent pas dans le champ de la maintenance curative, nécessitant une délibération concordante pour valider la participation financière de la commune.

Plusieurs opérations ont été menées ces derniers mois, et il convient de valider leurs prises en charges par une délibération concordante, prise en charge à hauteur de 75% du montant par la commune au regard du règlement financier en vigueur.

Il s'agit des opérations suivantes :

- **176-23-258** : Nettoyage des mâts route d'Angers, avenue des Tilleuls, avenue Jules Verne, le Bocage, rue Henri et Robert de Cholet, pour un montant de 4 143,78 € HT, soit une participation communale de 3 107,84 €.
- **176-23-279** : Remplacement d'une horloge rue des Acacias, pour un montant de 582,31 € HT, soit une participation communale de 436,73 €.
- **176-23-284** : Remplacement d'une lampe au stade de football, pour un montant de 1 006,80 € HT, soit une participation communale de 755,10 €.
- **176-24-288** : Modification du câblage de la vidéosurveillance, pour un montant de 6 440,4 € HT, soit une participation communale de 4 186,30 €.
- **005-23-58** : Réfection du câblage pour des prises guirlande rue de la Libération, pour un montant de 576,00 € HT, soit une participation communale de 432 €.
- **005-23-59** : Remplacement de projecteurs – clocher de l'église d'Andigné, pour un montant de 1 328,92 € HT, soit une participation communale de 996,69 €.
- **005-24-60** : Remplacement d'un mât dans le lotissement Les Tailles II, pour un montant de 1 010,71 € HT, soit une participation communale de 758,03 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le versement d'un fonds de concours pour l'ensemble des opérations décrites,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Conformément à ce qu'il avait annoncé, M. David GEORGET poursuit avec une information concernant l'obligation pour les collectivités de mettre en place une collecte de bio-déchets (ou bio-ressources) à disposition des usagers. Cette obligation va se matérialiser auprès de 3 RD'Anjou par un nouveau service. La règle de base est que pour toute personne qui habite une maison disposant d'un jardin avec espace vert, un composteur sera proposé par 3RD'Anjou.

Par contre, pour les personnes qui habitent des maisons ou appartements qui ne bénéficient pas d'extérieurs, une expérimentation aura lieu en septembre, pour que ces personnes apportent leur bio-

déchets (restes de repas y compris viande et poisson, légumes, fleurs...) dans des points d'apports situés dans le bourg.

La commune du Lion d'Angers fait partie des communes qui expérimentent, et représente au niveau 3RD'Anjou l'une des communes les plus denses en centre-ville. À ce titre, elle sera dotée de quatre points d'apport pour les usagers volontaires souhaitant participer à cette expérience.

Les modalités sont en cours de discussion, des réunions ayant encore lieu demain et samedi. Globalement, le fonctionnement sera proche de ce qui se fait pour les ordures ménagères et les bacs jaunes. Toutefois, cela diffère de ce qui se fait à Angers.

Le maire va signer une convention actant l'engagement de la commune du Lion d'Angers pour accompagner cette expérimentation, pour relayer l'information auprès des habitants afin qu'ils puissent se porter volontaires, ainsi que pour entretenir les abords des points d'apport.

M. Étienne GLÉMOT confirme que c'est une nouvelle compétence qu'impose la loi. La commune a l'obligation de mettre en place ce dispositif qui s'avère surtout nécessaire dans les communes de forte densité urbaine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT évoque les élections européennes et présente le tableau des permanences des élus pour la journée du 9 juin ; ce tableau leur sera adressé par e-mail. Il informe que les services viendront uniquement le soir pour des raisons d'amplitude horaire. De ce fait, les présidents des bureaux devront arriver à 7h30 pour disposer les bulletins de vote que Mme Corinne MOUFLIN (Responsable des services à la population) aura préparés sur les tables. Il faut savoir qu'il y a 38 listes : une douzaine dispose de bulletins en quantité, quelques listes ont des bulletins mais en nombre insuffisant, d'autres n'ont pas de bulletin du tout et dans ce cas les électeurs devront venir avec un bulletin qu'ils auront imprimé.

Il rappelle aux élus d'être vigilants et de ne partir le soir qu'après avoir signé tous les documents utiles.

M. Étienne GLÉMOT rappelle que Mme Muriel NOIROT a envoyé une invitation à chaque élu pour le barbecue du 21 juin à Andigné, à laquelle il convient de répondre. Les conjoints sont également conviés.

Enfin, le conseil privé initialement prévu le 4 juillet sera potentiellement annulé, toutefois pour le moment, il convient de conserver cette date.

* * * * *

Clôture de la séance à 21h38.

Prochain Conseil Municipal : lundi 08 juillet 2024 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Richard GUILLEMIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 8 JUILLET 2024

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le deux juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme Céline HUBERT a donné procuration à M. Samuel LOREAU ;
M. Bruno ROBERT a donné procuration à M. Nooruddine MUHAMMAD ;
Mme Caroline DESNOS a donné procuration à Mme Séverine MADIOT ;
M. Jérôme MAURIER a donné procuration à Mme Tiphaine FURIC ;
Mme Estelle MAROLLEAU a donné procuration à M. David GEORGET.
Mme Mélanie GROSBOIS excusée.

Était absent :

M. PISCIONE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Amélie PAQUEREAU

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... | 29 |
| Nombre de conseillers présents..... | 22 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 27 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie | |

Ouverture de la séance à 20h39 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juin 2024.**

À l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 07/06 : audition des casinotiers sur leurs projets pour le Lion d'Angers. Les souhaits sont variés : casino cosu qui s'intègre dans le tissu local ou installation de mobil-homes. Certains proposent

même une ouverture rapide de casino, dès réception de l'autorisation et donc sans attendre la construction, si la mairie peut mettre à disposition un bâtiment de 5 000m².

- 07/06 : Inauguration des locaux de l'école Sainte Émérance après travaux.
- 08/06 : Rencontre des habitants de Durval 5.
- 09/06 : Élections européennes.
M. Étienne GLÉMOT tient d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui ont aidé à tenir les bureaux de vote.
- 15/06 : Folies du Lion.
- 19/06 : Comité PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) à la Mine bleue. Le P.E.T.R. réinvestit dans ce site touristique, qui accueille 45 000 visiteurs à l'année. M. Étienne GLÉMOT invite les élus à retourner à la Mine Bleue car la visite a beaucoup changé : elle a été développée, y compris à la surface.
- 26/06 : Comité de suivi du ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale).
- 26/06 : Rencontre des habitants inquiets vis-à-vis du nouveau locataire du café des sports. M. Étienne GLÉMOT indique que cette affaire concerne le privé pour le moment. Il ajoute qu'il n'était pas officiellement informé du nouveau locataire qui ne s'était pas présenté à lui. Il reste cependant vigilant et fera respecter la loi.
- 28/06 : Fête de la musique : réussite avec un temps clément pour ce bel événement ; de nombreuses personnes ont dansé sur les musiques jouées par l'orchestre.
- 30/06 : 1^{er} tour des élections législatives.
- 07/07 : 2nd tour des élections législatives.
- 08/07 : Conférence des maires dédiée au ScoT et au bilan d'étude URHAJ.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

- La grande actualité du mois de juin est le budget. Le budget établi a dû être revu à la baisse, les droits de mutation étant en baisse puisque les prix sur les marchés immobiliers sont en légère diminution dans le Maine et Loire. De plus, le Département fait face à une hausse imprévue en ce qui concerne la protection de l'enfance : 6 millions d'euros supplémentaires ont dû être débloqués, dans la mesure où il est nécessaire de faire appel à des prestataires pour accompagner le nombre grandissant d'enfants confiés par la justice, cela sans compensation de l'État.
- Suivi des dossiers habituels concernant les pompiers et l'insertion.
- 10/06 : assemblée générale d'Asure (Association Solidaire Unie pour un Retour à l'Emploi). Dynamisme de l'association qui se trouve face au défi de trouver pour certaines de ses actions, des personnes bénéficiaires. Le Segréen est un secteur de plein emploi (4,2% de chômage) et au niveau de l'insertion le nombre de bénéficiaires du R.S.A. continue à baisser. De ce fait, les associations d'insertion qui ont des chantiers (nettoyage des rives par exemple) à mener manquent de mains d'œuvre. Une réflexion est donc en cours.
Pour information, l'administration prépare les changements à venir avec la loi travail et la réforme en profondeur du R.S.A.
- 28/06 : assemblée générale de l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement). Constat de l'évolution des prix de l'immobilier qui se tassent, néanmoins notre secteur reste très tendu. L'Agence urbanisme de la région Angevine observe que les secteurs de la C.C.V.H.A. et du Lion d'Angers sont en pleine croissance, les maisons se vendent très rapidement. Aujourd'hui, pour pouvoir acheter une maison de 100 m² au Lion d'Angers, avec endettement à 33% sur 25 ans, il faut gagner 3 900 euros net par mois (contre 5 000 euros à Angers). Plus que jamais, le département, de même que JAXED dont M. le Maire est le président, doivent développer une politique pour l'accession, afin de répondre à la demande de la population face au manque de logements, sans compter tous les logements qui sont potentiellement à retirer du marché à la suite à la réforme sur les énergies. En effet, de nombreux propriétaires envisagent de retirer leurs logements du marché de la location, les travaux à effectuer exigés par la loi étant trop onéreux. Certains d'entre eux se disent prêts à

contourner la loi et à ne pas faire les travaux demandés, en accord avec les locataires pour que ces derniers conservent un toit.

De ce fait, la C.C.V.H.A., en lien avec Mme HAMARD et le C.C.A.S., réfléchit au permis de louer : une personne qui souhaite louer une habitation, devra auparavant obtenir un agrément de la part de l'autorité de tutelle.

Le Maine et Loire attirant toujours de la population, le Département va mener une réflexion à la rentrée sur les difficultés de logement, l'objectif étant de pouvoir être en capacité de loger toutes les personnes (propriété, location, location-accession, dans le secteur public ou privé).

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller communautaire**

M. Nooruddine MUHAMMAD poursuit avec le compte-rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 27 juin.

Il rapporte que la salle des conseils a été envahie quelques instants par des Chouans, comédiens amateurs venus se plaindre du montant de la subvention octroyée par la C.C.V.H.A. qu'ils estimaient insuffisant.

Deux dossiers importants ont été traités durant ce conseil :

- le pacte fiscal, qui n'a pas été voté par les conseillers de la commune nouvelle des Hauts d'Anjou,
- l'adoption de plans de financements et d'investissements :
 - un plan pour l'assainissement, l'un des gros bénéficiaire étant la commune de Champigné (Commune déléguée des Hauts d'Anjou),
 - un plan pluriannuel d'investissement des eaux pluviales urbaines : plusieurs millions d'euros sont prévus sur les prochaines années pour respecter les normes européennes. Des travaux d'assainissements sont en effet impératifs sur certaines communes, sans quoi elles ne pourraient plus construire.

M. Étienne GLÉMOT confirme qu'actuellement deux communes du territoire n'ont plus du tout le droit de construire.

M. Nooruddine MUHAMMAD conclut en disant que ce conseil bien que très long, a permis de voter des décisions nécessaires sans lesquelles des communes seraient empêchées.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET présente les points abordés lors de la commission du 10 juin dernier :

▪ Éclairage public :

Un travail a été mené par le S.I.E.M.L. (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire) avec la L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux) sur la trame sombre, pour essayer d'identifier les secteurs sur lesquels il y a un véritable enjeu en terme de biodiversité, d'insectes, de chauve-souris... Ces animaux ont en effet besoin d'obscurité totale la nuit. Globalement, Le Lion d'Angers obtient de bons résultats grâce aux actions menées depuis le début du mandat :

- Les lumières sont éteintes assez tôt, à 21 heures, pour perturber le moins possible la vie de ces animaux ;
- Les éclairages publics ont été rénovés pour ne plus éclairer globalement mais seulement vers la route, avec une intensité limitée ;
- La coupure estivale de l'éclairage au 1^{er} juin pourrait être avancée au 15 mai, sans incidence ;
- L'éclairage des quais sera revu lors des futurs travaux d'aménagement du secteur.

Il est à noter une zone d'intérêt où ont été relevés de nombreux passages de chauve-souris, autour de la mairie, au niveau du square derrière la mairie et dans la rue menant à la rue du Général Leclerc. L'habitat y est propice.

Enfin, de vieux éclairages avec des boules, qui ont été mis hors service il y a plusieurs années, vont être retirés. Ces éclairages sont désormais interdits.

- Bio-ressources :
Un point a été fait sur l'emplacement des bacs pour les bio-ressources.
- Écourues :
Elles auront lieu du 10/09 au 11/11 ; ce moment est propice pour dévaser et pour réfléchir sur les possibilités de mise en place de structures permettant de stationner des bateaux.
- Déviations à Andigné :
Les éléments provisoires (chicanes artificielles avec des plots) mis en place pour ralentir la circulation dans la rue de la Libération se sont avérés efficaces. L'idée est de poursuivre en ce sens, avec néanmoins un compromis à trouver pour permettre aux engins agricole de continuer à emprunter facilement cette route départementale.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD informe que la commission s'est réunie le 12 juin dernier.

- **Orientations retenues**
Rapporteur : M. Jean Paul PARIS

M. Jean-Paul PARIS rapporte les points vus lors de cette commission :

- Dossiers sociaux :
 - 2 aides financières d'urgences pour un montant de 445€ ;
 - 4 aides sociales : 3 pour des hébergements de personnes âgées, 1 pour un hébergement en foyer de vie.
 - 1 notification d'aide sociale > accord A.P.A. (Allocation Personne Âgée)
 - 5 demandes d'aide aux vacances : 302,38€ pour 7 enfants.
- Journée citoyenne :
Idées de chantiers : création d'un jardin potager à la résidence André Thibault, entretien jardinières et abords de l'EHPAD, séances de yoga, aménagement du local solidarité,
- Visites estivales des personnes âgées et isolées : Inscriptions sur le registre
- Transport solidaire : Inscription d'un nouveau bénévole.
- C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :
Très bon retour des bénéficiaires sur les ateliers d'insertion proposés (groupe de parole, escalade, yoga... le sport étant un levier pour l'insertion professionnelle des femmes, échanges de moments conviviaux).
- Départ d'Odile GENTILHOMME (démission du C.C.A.S.).

Prochaine réunion le 05/09/2024 à 19h15.

- Commission logements
Propositions d'attribution pour 3 T3 et 4 T4.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

- **Orientations retenues**
Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD informe qu'il n'y a pas eu de commission proprement dite, mais plusieurs rencontres :

- Rencontres avec les associations et les scolaires :
Pour élaborer plannings des salles pour la rentrée prochaine, avec la présence de Marlène, Corinne et Halimé qui ont fait passer des messages auprès de ces publics ;
- Assemblées générales d'associations :
C.S.L. Football, C.S.L. Handball, Les Encordés et Récréa'Lion, avec pour ces 3 dernières, un changement de président pour des présidents qui étaient installés depuis de nombreuses années.
- Conseils des écoles Edmond Girard :
 - Conseil d'école maternelle :
Projection pour la rentrée : 128 élèves (contre 136 inscrits cette année) : 38 PS, 39 MS, 51 GS.
La directrice de l'école recherche un service civique (18/25 ans) pour la rentrée prochaine, pour un contrat de septembre à juin.
 - Conseil d'école élémentaire :
Projection pour la rentrée en baisse : 230 élèves (contre 252 inscrits cette année) : 46 CP, 48 CE1, 41 CE2, 45 CM1, 50 CM2.
Anim'école a donné près de 5 000 € en septembre dernier à l'école élémentaire, ce qui a permis d'aider au financement du transport à la piscine ou au cinéma, de la classe découverte ou de l'acquisition de matériel de sport.
- 3 messages concernant ces 2 écoles :
 - Présence des élèves le 28 mai dernier lors du passage de la Flamme olympique et participation des élèves de l'école élémentaire aux animations proposées par la ville.
 - Présentation de la Charte d'engagement 3Rd'Anjou signée par chacune des écoles pour des actions autour du développement durable et de l'environnement, qui seront menées sur 3 ans.
 - Remerciements aux agents de la ville, tant les équipes techniques qu'administratives, pour leur accompagnement sans faille tout au long de l'année scolaire.

Pas de date fixée à ce jour pour prochaine commission.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD présente les deux délibérations inscrites à l'ordre du jour.

● **2024-07-01 / Marché assurances de la commune – modification de durée**

La commune a autorisé M. le Maire par délibération du 6 mai 2024 à lancer la procédure de renégociation des assurances de la commune sur les risques suivants :

- Dommage aux biens et risques annexes,
- Responsabilité civile et risques annexes,
- Véhicules à moteur et risques annexes,
- Protection juridique et risques annexes.

Le montant estimatif du marché pour ces risques a été estimé à 105 000 € TTC pour une période contractuelle de quatre années, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Or le risque « Dommage aux biens et risques annexes » avait été dénoncé en 2023 par son titulaire, et avait fait dès lors l'objet d'une consultation individuelle la même année, qui avait conduit à une attribution de 6 ans à l'entreprise Groupama Loire Bretagne sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 (à un montant de 13 335 € / an).

Dès lors, il semble pertinent de modifier le périmètre de renégociation des assurances de la commune pour :

- En ôter le risque « Dommages aux biens et risques annexes »,
- Augmenter la durée de contrat à 5 ans, et ainsi faire coïncider l'ensemble des risques à assurer en vue de la prochaine renégociation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De modifier** la relance de la procédure de renégociation de ses contrats d'assurance suite à la délibération 2024-05-01 en :
 - Otant le risque « Dommage aux biens et risques annexes »,
 - Portant la durée de consultation à 5 ans, sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029
- **De dire** que les autres points de la délibération sont maintenus.

M. Nooruddine MUHAMMAD soumet ensuite au conseil la délibération traitant du pacte fiscal. Il explique que l'objectif de ce pacte est de formaliser et de regrouper dans un seul document toutes les règles financières existantes entre la commune et la C.C.V.H.A. Auparavant ces règles étaient éparpillées et prises à l'auvent de chaque prise de compétence. Ce document n'est pas obligatoire, mais il permet de rendre plus lisible et cohérente la stratégie vis-à-vis du bloc des communes.

M. Nooruddine MUHAMMAD poursuit en présentant les 5 axes composant ce pacte.

Axe 1 : préserver les équilibres existants entre les communes et les anciennes entités intercommunales, par l'entérinement des choix fiscaux faits en 2017 lors de la fusion :

- Application de la fiscalité professionnelle unique sur les 3 territoires
- Harmonisation des taux de TH/TF/TFNB sur les 3 territoires et reversements en conséquence
- Harmonisation de la gestion du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Axe 2 : confirmer un niveau d'intégration communautaire élevé pour porter un projet de territoire ambitieux :

- Alignement des compétences vers le niveau le plus élevé des anciennes intercommunalités au moment de la fusion
- Transfert de nouvelles compétences ensuite (assainissement / eaux pluviales urbaines / PLUI / mobilités...) avec transferts des charges financières de fonctionnement
- Sanctuarisation de ces charges de fonctionnement pour la période 2024-2028 (hors gestion des eaux pluviales, facturée au réel en année N+1)

Axe 3 : maintenir les reversements de fiscalité existants en 2024 :

- Mécanismes d'harmonisation des taux de TH/TF/TFNB et reversements en conséquences
- Mécanismes de reversement de la Taxe d'Aménagement sur les zones d'activités
- Mécanismes de reversement dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle des ressources communales et intercommunales (FNGIR)
- Mécanismes de reversement dans le cadre de la rétrocession des IFR sur les installations éoliennes (Inversion répartition légale 40/60 ndlr)

Axe 4 : renforcer la solidarité et la coopération, soutenir les politiques des communes :

- Mise en œuvre d'un schéma de mutualisation comprenant 5 services communs centraux (RH, compta-finances, achats-marchés, infogérance des systèmes d'information, communication)
- Participation volontaire des communes, au global des services (hors communication)
- Forfait fixe des coûts du service et fixation de la répartition entre communes utilisatrices, et facturation par le biais des attributions de compensation

Axe 5 : garantir l'équilibre financier prospectif et la capacité d'investissement de la CCVHA :

- Élaboration systématique de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI)
- Suivi de ratios cibles pour la période :

- Épargne Brute Annuelle minimale de 1 600 k€
- Résultat net de la section de fonctionnement au minimum de 5 500 k€
- Capacité de désendettement inférieure à 1,5 an

M. Nooruddine MUHAMMAD indique que lors du vote de ce pacte au conseil communautaire, l'éternel problème de la notion des communes constituées et des communes nouvelles a fait l'objet de discussions. Au final, tout ce qui a été voté pour les communes de la C.C.V.H.A., mais de manière dispersée, se retrouve dans ce pacte financier. L'intérêt de ce pacte est un enjeu d'attractivité économique, qui est une des compétences de la C.C.V.H.A. Ce pacte financier et fiscal est un document fondateur très important pour le développement du territoire.

M. Étienne GLÉMOT affirme que ce pacte est très demandé lors des congrès nationaux, pour mesurer l'esprit intercommunal. Ce pacte est une réécriture de ce qui existait déjà. La seule nouveauté qu'il a validée, demandée lors de chaque commission finances par les communes, est une stabilité des équilibres, c'est-à-dire que leur budget propre ne soit pas impacté.

Le bilan quinquennal des attributions de compensation voté en 2023 a montré que lorsqu'une compétence est transférée, ses dépenses et recettes le sont également. Il est prévu un schéma de financement, où normalement la compétence se finance aussi avec le moyen de financer la compétence.

De ce fait, la C.C.V.H.A. est systématiquement déficitaire par rapport au transfert de compétences, ce dont les élus prennent acte, le déficit basculant sur les fonds propres de la communauté.

Les communes ont tout intérêt à transférer les compétences, car quelques années plus tard elles peuvent constater qu'au final cela leur revient moins cher que l'argent qu'elles ont transféré avec la compétence.

De plus, l'obligation légale de faire des bilans tous les cinq ans protège le contribuable et permet de vérifier quelle somme est consacrée à la compétence transférée et quelle est la contribution des communes.

L'avantage de ce pacte est aussi de rendre lisible pour les conseillers le lien entre la C.C.V.H.A. et les communes. M. Arnaud GABORIAUD, Directeur général des services de la C.C.V.H.A., a écrit ce document avec pédagogie en donnant de nombreuses explications, notamment le fait que la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers (C.C.R.L.A.) était depuis 2000 en fiscalité unique alors que la Communauté de Communes Ouest Anjou était en taxe additionnelle.

M. Étienne GLÉMOT ajoute qu'il a promis à Mme Maryline LÉZÉ, Maire des Hauts d'Anjou, qui a voté contre ce pacte, qu'il serait fait un bilan des investissements intercommunaux sur les communes ; toutefois il convient de rester prudent sur ce sujet, afin que cela ne desserve pas l'esprit intercommunal. Il cite l'exemple du reproche qui a été fait à la commune du Lion d'Angers de bénéficier des investissements intercommunaux dès la suite de la création de la C.C.V.H.A. avec la construction de la salle intercommunale Paulette Fouillet ; Or la salle a coûté 3 200 k€ et la C.C.R.L.A. disposait de 6 400 k€ sur son budget au moment de l'union des communautés de communes. Aujourd'hui, c'est donc plutôt la C.C.R.L.A. qui partage ses recettes avec les autres communes, puisqu'elle amène 65% de la fiscalité professionnelle rassemblée des 3 anciens EPCI. Le pacte financier permet de bien comprendre tout ceci.

M. Étienne GLÉMOT termine en disant qu'une intercommunalité fonctionne à l'identique d'une commune, en investissant simplement là où se trouvent les besoins.

● 2024-07-02 / CCVHA – Pacte Financier et Fiscal

La Communauté de Communes a approuvé lors de sa séance du jeudi 27 juin 2024 un pacte financier et fiscal entre elle et les communes membres.

Ce document a pour objectif de formaliser dans un document unique les règles régissant les relations financières et fiscales entre l'EPCI et les collectivités, afin de rendre plus lisible et cohérente la stratégie afférente du bloc communal.

Il s'articule autour de 5 axes :

Axe I : Préserver les équilibres existants entre les communes et chacune des trois ex intercommunalités lors de la création de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

- Axe II : Confirmer un niveau d'intégration communautaire élevé afin de mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux au service de l'ensemble des communes des vallées du Haut-Anjou ;
- Axe III : Maintenir les reversements de fiscalité existants ;
- Axe IV : Renforcer la solidarité et les coopérations territoriales, soutenir les communes pour la mise en œuvre de leurs politiques ;
- Axe V : Garantir l'équilibre financier prospectif et la capacité d'investissement de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le pacte financier et fiscal en pièce annexe,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET annonce que la commission s'est réunie le 11 juin dernier et laisse la parole à Mme Estelle PELLETIER.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Estelle PELLETIER

- Maison OLIEU :
Une offre initiale de 310 000 €, jugée trop basse, a été déclinée. Une contre-offre a été proposée à deux couples acheteurs qui étaient intéressés mais n'avaient pas donné suite au prix fixé initialement. Cette seconde proposition a été acceptée oralement par un des deux acheteurs. M. le Maire les rencontrera le 13 juillet. En cas d'absence de suite, la maison sera mise en vente dans les agences et chez le notaire.
- Grande chaussée :
Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires de la parcelle AK 177 pour proposer une acquisition d'une petite partie de celle-ci, d'une surface d'environ 350 m², dans l'objectif de préparer l'aménagement du futur lotissement et sa connexion avec l'impasse Joachim Du Bellay.
De plus un retour a été fait sur l'étude zone humide de la parcelle de M. et Mme BREHERET : une rencontre sera prochainement prévue avec le bureau d'étude et la maîtrise d'œuvre de ce futur lotissement pour discuter des résultats de cette dernière, avant de recontacter les propriétaires.
- Emplacements réservés :
La fille des propriétaires du 85 et du 87 rue du Général Leclerc, a fait une proposition de vente à la commune. Une de ces parcelles est pointées par le P.L.U. (Plan Local d'urbanisme) comme emplacement réservé.
- Dossiers en cours :
 - 7 déclarations préalables (D.P.),
 - 2 permis de construire (P.C.),
 - 2 permis d'aménager (P.A.),
 - 12 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 3 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

La prochaine commission aura lieu à Andigné le 16 juillet, à 18h15.

M. Arnaud GUEUDET confirme qu'une rencontre est à prévoir avec le bureau d'étude et la maîtrise d'œuvre pour la parcelle à prolonger sur la Grande Chaussée, en raison du rapport de zone humide.

M. Étienne GLÉMOT poursuit en indiquant que les propriétaires de la parcelle AK 177 sont favorables pour en vendre une partie : il s'agit de la zone proche de l'impasse Joachim du Bellay, qui pourrait devenir une sortie de lotissement, seulement cela est peut-être compromis en raison de la déclaration de zone humide, à moins que des compensations ne soient possibles.

M. Étienne GLÉMOT déclare, par ailleurs, que dans semaines passées, les compteurs de gaz et d'électricité des maisons DODIN, FLON et JOUBERT ont été retirés dans le cadre des démolitions.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

Mme Jérôme DELOIRE annonce que la commission s'est déroulée le 10 juin et qu'il n'a pas été fait de compte rendu, la commission ayant eu l'opportunité de visiter la salle culturelle de Tiercé. Un retour de cette visite sera fait en lien avec Mme Muriel NOIROT, lors d'une inter-commission en septembre/octobre.

M. Étienne GLÉMOT informe les élus de la date de l'inauguration du Local vélo Marc et Yvon MADIOT, le samedi 16 novembre à 11 heures, en présence de Messieurs MADIOT. Une invitation formelle auprès des associations, de la population et des institutions sera faite en septembre.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

Mme Muriel NOIROT donne la parole à Mme Tiphaine FURIC pour le compte rendu et précise qu'elle communiquera ensuite quelques dates à retenir.

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Tiphaine FURIC

Mme Tiphaine FURIC rapporte que la commission réunie le 18 juin dernier a abordé les points suivants :

- Les Talents exposent :
Le G.I.P. était chargé de faire la promotion de l'événement et de recueillir les artistes avec le soutien de la ville. L'organisation du passage de la Flamme Olympique ayant nécessité une forte mobilisation, la communication a été tardive. Seulement trois artistes étaient présents, mais en raison du mauvais temps, ils sont partis rapidement. La commission propose une nouvelle date, le 29 septembre, à l'hippodrome du Lion d'Angers, en même temps qu'Octobre rose.
- Comité consultatif des enfants :
Les enfants du comité (mandat écoulé et actuel) sont invités à découvrir les institutions françaises, le samedi 30 novembre. Une visite du Sénat est réservée l'après-midi et la visite de l'Assemblée nationale est à finaliser.
- Salle culturelle :
La salle culturelle est un projet de mandat. Ce projet commun, nécessite une consultation des différentes commissions avant de lancer une étude.
- Saison culturelle :
La saison culturelle de la CCVHA se termine, elle reprendra en septembre avec l'ouverture de la saison à Sceaux d'Anjou. La prochaine saison culturelle « Habilles toi on sort », proposera quatre spectacles au Lion d'Angers.
Un projet culturel sur la première quinzaine d'août en lien avec le G.I.P. est en cours de programmation.

▪ Panneaux d'information et d'affichages :

Les associations lionnaises ont fait remonter un manque d'emplacement pour l'affichage et la promotion des manifestations sur le Lion d'Angers. Les services ont présenté un premier document proposant de nouveaux emplacements, à retravailler. La commission a repéré un nouvel espace pour l'affichage d'une banderole : au niveau du rond-point de la Grosse pierre.

L'affichage libre doit se développer sur la ville, la surface disponible actuellement n'est pas suffisante légalement.

▪ Divers :

- Le Forum des associations se déroulera le samedi 7 septembre 2024, de 9h00 à 12h30. Le visuel de l'affiche a été validé. La fresque réalisée pendant le passage de la Flamme olympique sera inaugurée à cette même date, à 11h30.
- Mardi 09 juillet : un temps convivial est proposé pour remercier tous les bénévoles et intervenants ayant participé aux animations du passage de la Flamme olympique. Tout le conseil est également invité.
- Rencontres de quartiers : les rencontres entre élus et habitants, qui ont lieu de 10h30 à 12h00, ont commencé : le 29 juin rue Victor Hugo et le 6 juillet Durval III. Les prochaines rencontres sont programmées le 28 septembre avenue Philéas FOGG et le 5 octobre à Andigné.
- Cinéma plein air : Le film retenu, AVATAR 2, ne peut plus être diffusé par le prestataire en raison de la suppression des droits par Disney pour ce genre de projection. La commission a choisi le film arrivé en deuxième position du vote des habitants : Rasta Rockett.
- Comité de jumelage : Les allemands seront présents du mercredi 28 août au dimanche 1^{er} septembre ; un temps officiel est prévu le samedi 31 août pour fêter le 30^{ème} anniversaire. Pendant le séjour, des visites sont organisées, mais également des temps d'échanges avec les plus jeunes.

La prochaine réunion de la commission est programmée le 27 août.

Mme Muriel NOIROT énonce quelques dates à retenir :

- Mardi 09 juillet : le temps convivial de remerciements proposé est l'occasion pour tous les élus de se retrouver, les services ayant préparé un sympathique buffet.
- Samedi 13 juillet : festivités du 14 juillet,
 - Un défilé dans les rues des différentes forces (armées pompiers...). Mme NOIROT donne rendez-vous aux élus à partir de 9h30 sur le parvis de l'église,
 - Bal des pompiers et feu d'artifice.
- Dimanche 14 juillet : Braderie et vide grenier.

Enfin, Mme Muriel NOIROT informe que les services vont solliciter les élus au sujet de la Journée citoyenne : la commission a déjà repéré un certain nombre de chantiers, Mme Marie-Claude HAMARD et M. Jean-Paul PARIS en ont cités quelques-uns dans le rapport de la commission du C.C.A.S., de même, le comité consultatif des enfants a fait plusieurs propositions.

* * * * *

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT souhaite informer le conseil des conclusions de la réunion de lancement de l'étude de requalification urbaine qui s'est tenue le 3 juillet avec le cabinet Ville Ouverte. La première phase de ce chantier sera un diagnostic de l'ensemble des projets en cours et un recensement global de la vision du Lion d'Angers par une multitude d'acteur. Le groupement d'études (composé des cabinets Ville Ouverte, MAP et ETC) passera ainsi deux journées d'immersion sur la commune, les jeudi 12 et vendredi 13 septembre prochains. Le programme de ces deux jours est le suivant :

- Jeudi matin : atelier diagnostic en marchant dans la ville avec le bureau municipal
- Jeudi après-midi : rencontre avec les organismes institutionnels qui travaillent conjointement avec la commune pour son aménagement (CCVHA, CAUE, ALTER, Maine et Loire Habitat, Direction Départementale des Territoires...)
- Jeudi soir : atelier diagnostic avec les membres du conseil municipal
- Vendredi matin : présence d'un stand de rencontre avec les habitants sur le marché
- Vendredi après-midi : rencontre avec l'ensemble des structures associatives de la commune qui le souhaitent
- Vendredi soir : réunion publique avec les habitants

M. le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux à prévoir à leur agenda les jeudi et vendredi soir pour les 2 rencontres prévus sur ces temps.

M. Jérôme DELOIRE annonce quant à lui la remise des lots de « Marché en fête », le vendredi 12 juillet, à 13h30, derrière la mairie.

Mme Isabelle CHARRAUD demande si les lumières de ville resteront allumées à l'issue du feu d'artifice samedi soir pour permettre aux habitants de repartir à pieds en toute sécurité.

M. Étienne GLÉMOT, Mme Muriel NOIROT et M. David GEORGET le lui confirme, les agents ont bien formalisé la demande au SIEM.

M. Étienne GLÉMOT conclut le conseil en souhaitant de bonnes vacances à chacun.

Clôture de la séance à 21h48.

Prochain Conseil Municipal : lundi 2 septembre 2024 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Amélie PAQUEREAU



[Handwritten signature of Étienne Glémot]

[Handwritten signature of Amélie Paquereau]

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept août deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme MADIOT Séverine ;
Mme Marie-Claude HAMARD a donné procuration à M. Étienne GLÉMOT ;
Mme Céline HUBERT a donné procuration à M. Samuel LOREAU ;
M. ROBERT Bruno a donné procuration Mme PELLETIER Estelle ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.

Était absent :

M. RAYNAL Michel.

Secrétaire de séance : M. Nooruddine MUHAMMAD

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... | 29 |
| Nombre de conseillers présents..... | 23 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 28 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie | |

M. Étienne GLÉMOT déclare que l'été s'est bien passé au Lion d'Angers, tant au niveau de la population que des services administratifs.

Il informe le conseil d'une bonne nouvelle en matière d'urbanisme : ce matin, une réunion avait lieu à la Préfecture concernant le pipe-line, construit en 1954. Un décret datant de 1955, explique qu'une étude de danger doit être effectuée lors de la construction d'un pipe-line ; dès lors, des personnes ont considéré qu'il fallait intégrer les conséquences de cette étude de danger dans les permis de construire, engendrant des frais pour les déposataires des permis de construire, mais également pour les locataires.

Au final, ce n'est pas utile, comme l'a indiqué la directrice de cabinet de M. Christophe BÉCHU, ministre de la transition écologique et des collectivités. L'État doit prendre ses responsabilités et modifier le décret en cas de danger. Toutes les contraintes sont par conséquent retirées.

M. Étienne GLÉMOT demandait depuis longtemps quelles étaient les bases juridiques de ces affirmations concernant l'étude de danger ; il se félicite de ne pas avoir abdicqué au regard de la réponse reçue ce jour. Désormais, l'environnement du pipe-line sera plus facile à gérer.

Ouverture de la séance à 20h34 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du huit juillet 2024.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

- **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 09/07 : Cérémonie de remerciement aux bénévoles du relais de la Flamme olympique. Il est à souligner que certains bénévoles ont délibérément fait le choix de ne pas voir la flamme pour s'occuper des parkings.
- 13/07 : Festivités du 14 juillet : défilé du 14 juillet avec la Compagnie du Génie et les pompiers, puis bal des pompiers et feu d'artifice. Les règles de sécurité pour les feux d'artifice se durcissent un peu depuis l'accident survenu à Cholet l'an passé. La Préfecture demande de plus en plus de justificatifs et les dossiers sont rigoureusement épluchés.
- 14/07 : Braderie des artisans commerçants qui s'est très bien déroulée.
- 26/08 : Cotech étude urbaine.
- 26/08 : Commission SCoT sur l'armature urbaine. : le ScoT (Schéma de cohérence territoriale) est en cours de révision.

M. Étienne GLÉMOT profite de ce point pour expliquer que d'un côté, il faut prendre en considération la loi, et de l'autre, le S.R.A.D.D.E.T. (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), pour pouvoir réviser le ScoT (Schéma de cohérence territoriale), puis ensuite le P.L.U. (Plan local d'urbanisme). À ce jour, le S.R.A.D.D.E.T. n'est pas encore validé, ce qui pose problème, puisque la modification du ScoT et celle du P.L.U. dépendent des textes du S.R.A.D.D.E.T. Pour rappel, le P.L.U. doit être modifié et mis en conformité avant mars 2027, ce qui impliquerait de l'arrêter avant mars 2026, or, sans le S.R.A.D.D.E.T., ce n'est pas possible.

M. Étienne GLÉMOT poursuit en annonçant qu'une évolution importante est envisagée, en terme de présentation du ScoT, et est en cours d'étude pour Le Lion d'Angers. En effet, jusqu'à présent, il existe 6 polarités : Segré > polarité de rang 1, Châteauneuf sur Sarthe et Le Lion d'Angers > polarités de rang 2, Le Louroux-Béconnais, Bécon-les-Granits, Erdre-en-Anjou et Champigné > polarités de rang 3.

À la suite du diagnostic établi par l'A.U.R.A. (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine) dans lequel Grez-Neuville apparaît dans les polarités grâce à la Z.A.C. de la Grée, et dans lequel la zone de la Sablonnière est rattachée à Montreuil-sur-Maine, la C.C.V.H.A. et le pays proposent une polarité Le Lion d'Angers/Grez-Neuville/Montreuil-sur-Maine, mais pour la partie agglomérée seulement, car une polarité est contrainte par des règles spécifiques et l'idée est de ne pas impacter les bourgs de Grez-Neuville et Montreuil-sur-Maine par ces règles. Cette nouvelle polarité, plus solide, atteindrait un nombre de points équivalents à celle de Segré.

- 28 au 31/08 : Festivités du 30^{ème} anniversaire du jumelage avec l'accueil des allemands de Bad Buchau.
- 30/08 : Cotech étude urbaine : focus logement. Réunions fixées les 12 et 13 septembre sur la commune avec Villes Ouvertes.
- 02/09 : Réunion pipe-line en Préfecture,
Rencontre du Président de l'association des Amis des églises du Lion d'Angers et d'Andigné.

- **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

Le mois de juillet, à l'identique des autres mois, a connu un certain nombre d'instances.

Il n'y a pas de grandes nouveautés, mise à part le prix de l'immobilier et la tension immobilière sur notre secteur. Le Lion d'Angers continue à avoir une grande attractivité : malgré la baisse globale du marché de l'immobilier, Le Lion d'Angers enregistre des droits de mutation en hausse par rapport aux prévisions budgétaires. Il faut donc entretenir cette dynamique.

- 19/07 : participation à la C.A.O. (Commission d'Appel d'Offre) des affaires publiques pour la déconstruction des maisons du Lion d'Angers acquises par la commune sur le secteur de l'avenue des Tilleuls et de la rue Cochard. Dans les prochaines semaines, les déconstructions vont débiter.

COMMISSION C.C.A.S. - ACTION SOCIALE - LOGEMENT - SANTÉ

M. Étienne GLÉMOT annonce, en l'absence de Mme Marie-Claude HAMARD souffrante, que la prochaine commission est programmée le jeudi 05 septembre, à 19h15.

COMMISSION ÉDUCATION - ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD indique que la commission ne s'est pas encore réunie et que la prochaine sera fixée à l'issue du conseil.

Elle dresse un petit bilan de la rentrée scolaire 2024/2025 :

1 670 élèves, dont 994 collégiens, ont fait leur rentrée, avec 24 élèves de moins que l'année passée. Le nombre des classes est à venir.

M. Étienne GLÉMOT note que les écoles Sacré Cœur d'Andigné et Saint Émérance ont gagné des élèves alors que l'école Edmond Girard en a perdu.

Mme Isabelle CHARRAUD soumet ensuite au conseil la délibération traitant d'une subvention pour la classe de découverte 2023 de l'école du Sacré Cœur d'Andigné.

● 2024-09-01 / École Sacré Cœur – subvention classe de découverte 2023

Une demande de subvention est parvenue en mairie fin décembre 2022 pour obtenir une subvention en vue d'une classe de découverte pour l'ensemble des 60 élèves de cette année scolaire de l'école du Sacré Cœur d'Andigné, dont 52 lionnais, pour un séjour du 29 au 31 mars 2023.

Cette demande n'a pas malheureusement pas été prise en compte dans les subventions 2023. La direction de l'école a réinterrogé la commune sur cette demande à l'occasion d'une rencontre en mai 2024, qui a ainsi été étudiée par la suite.

Pour les classes de découverte en 2023, un montant de 113,63 € par élève avait été entériné par délibération du 5 décembre 2022 pour une semaine de classe de découverte, soit 28,41 € par nuit. Cela amènerait à porter une subvention d'un montant de 2 954,38 € pour les 52 élèves concernés par les deux nuits de cette classe de découverte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** une subvention d'un montant de 2 954,38 à l'APEL de l'école du Sacré Cœur d'Andigné pour la classe de découverte organisée du 29 au 31 mars 2023,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD annonce l'arrivée ce matin, d'un nouvel agent au Service bâtiment M. Stéphane FERRAND, pour remplacer M. Christian COHU qui part en retraite après quelques décennies de bons et loyaux services.

Il indique ensuite que les élus ont échangé lors de la dernière commission finances sur l'audit des Services techniques réalisé à l'aulne des récents départs : un certain nombre de demandes et de préconisations ont vu le jour. Le travail se poursuit et la nouvelle organisation des Services techniques sera présentée ultérieurement.

M. Étienne GLÉMOT indique qu'il a été proposé à M. François CHAMPION le poste de responsable des services techniques, et que la réflexion sur la réorganisation nécessaire du service sera menée par lui et le Directeur Général de Services. En effet, il convient d'étudier les domaines dans lesquels du renfort s'avère nécessaire. Il est à noter que M. Stéphane FERRAND, arrivé ce matin, dispose de connaissances en électricité et en plomberie, ainsi qu'une bonne expertise en bâtiment

M. Nooruddine MUHAMMAD espère apporter le nouvel organigramme du Centre Technique Municipal et la répartition des fonctions en son sein au prochain conseil municipal.

Il signale par ailleurs que les équipes sont passées dans le lotissement du Bocage pour étêter les haies.

M. Nooruddine MUHAMMAD présente ensuite une délibération proposant de simplifier les règles de mise à disposition des salles municipales, aussi bien pour les agents que pour les utilisateurs, qu'ils soient associatifs ou privés. La délibération porte plus particulièrement sur la mise à disposition pour les associations, jusqu'ici un certain de nombre de situations pouvant paraître individuelles en l'absence de principes directeurs.

Il explicite, au point n°2, la possibilité de location gratuite sur demande dérogatoire, en rappelant par exemple que l'organisation de bourses aux vêtements et aux jouets a précédemment fait l'objet de discussions, et qu'il avait alors été décidé qu'une subvention serait allouée à l'association Familles Rurales en compensation de la somme versée pour louer la salle.

M. Nooruddine MUHAMMAD et M. Étienne GLÉMOT complètent la liste proposée au point n°4 relatif aux conventions particulières, avec notamment, les organismes suivants :

- S.I.E.M.L.,
- la région,
- 3RD'Anjou,
- les services de l'État

M. Nooruddine MUHAMMAD conclut en résumant l'idée globale qui est de simplifier la vie quotidienne des agents de la mairie et de faire en sorte que les règles soient plus claires pour les associations. Cette délibération est l'aboutissement du travail commencé lors de la précédente mandature.

Il demande si cette délibération amène des observations ou des interrogations.

M. Samuel LOREAU souhaite savoir, par exemple, si l'association Anim'école souhaite organiser un loto dans la salle des fêtes, devra-t-elle payer une location ou non ?

Mme Angélique THÉBAULT suggère qu'il conviendrait de définir plus généralement ce qu'est une mission de service public afin de clarifier les choses, car autant elle comprend que le Département ou la Communauté Professionnelle des Territoires de Santé (C.P.T.S.) par exemple, fassent partie de la liste, autant elle est plus sceptique pour certains autres organismes mentionnés.

M. Étienne GLÉMOT déclare qu'il considère que le cas d'Anim'école présenté par M. Samuel LOREAU relève d'une mission de service public, l'argent récolté allant à l'école, c'est en quoi cette délibération simplifie les choses.

À la question de savoir si systématiquement lors de l'organisation d'un loto la salle ne sera pas payante pour une association telle qu'Anim'école, M. Étienne GLÉMOT répond que tout dépend du fléchage du bénéficiaire. Si c'est pour une sortie entre adhérents/bénévoles, cela n'entre pas dans le cadre d'une mission de service public. Pour pouvoir bénéficier de la gratuité, les associations préciseront l'affectation prévue pour les bénéficiaires récoltés.

M. Nooruddine MUHAMMAD relit la dernière phrase du point n°2 spécifiant que les élus peuvent accorder une dérogation au cas par cas.

Sans question supplémentaire, il passe au vote.

● **2024-09-02 / Salles communales – principes d'utilisation, règlements et tarifications pour les associations communales**

La gestion d'octroi à titre régulier ou ponctuel de salles municipales aux associations a soulevé ces derniers mois plusieurs situations pour lesquelles il apparaissait difficile d'appliquer une politique précise, par manque de principes établis suffisamment clairs.

Ainsi le sujet a été retravaillé durant le 2nd trimestre 2024, et il est proposé d'entériner des principes de location des salles pour en faciliter la gestion :

- 1) La commune prête à titre gratuit des espaces communaux ou intercommunaux dont elle a la gestion, dont les accès sont règlementés, aux structures à but non-lucratifs (hors structures identifiées au point 4) pour la mise en pratique d'une activité régulière à destination des habitants de la commune. Par exemple :
 - Une salle de danse pour une association de pratique de la danse,
 - Un terrain de football pour une association de pratique du football,
 - Une salle polyvalente pour une association de rencontres et loisirs à destination d'une catégorie de population (ex : seniors...),
 - Une salle de sport, dédiée ou non, pour une association sportive (tennis, judo, gym, handball...),
 - Etc...

Ce prêt se traduit par une convention d'usage annuelle, basée sur un calendrier scolaire (de septembre de l'année N à août de l'année N+1) et définissant les lieux utilisés et si besoin les temporalités.

- 2) Toute association Lyonnaise qui souhaite organiser un événement en dehors de son objet associatif, bénéficie d'un usage annuel gratuit pour une salle, dans la limite que cet usage soit à destination de ses membres et ne fasse pas l'objet d'une publicité au grand public. Par exemple :
 - Une assemblée générale,
 - Un moment convivial marquant la fin de l'année,
 - Etc...

Toutes salles prises pour des motifs qui ne sont pas ceux de l'objet de l'association et qui sont ouverts au grand public sont payants. Par exemple :

- Un repas festif sur inscription sans adhésion obligatoire
- Une bourse aux jouets, aux vêtements...

Une location pour ces événements peut être gratuite par demande dérogatoire étudiée au cas par cas.

- 3) En dehors de ces usages, des tarifs de location des espaces communaux sont fixés, et doivent répondre aux modalités pratiques suivantes :
 - a. Toute location démarre et se termine par une remise des clés couplée à un état des lieux, entrant et sortant.
 - b. Cet état des lieux est réalisé par le service propreté.

- c. Il peut être loué deux espaces contigus dans un même bâtiment à partir du moment où les deux peuvent être indépendants.
- 4) Des conventions annuelles particulières sont formalisées avec certaines structures qui concourent à assurer ou accompagner des missions de service public. Ces conventions définiront les espaces qui pourront être utilisés par lesdites structures, ainsi que les conditions pour cela. Sont identifiées les entités suivantes :
- Récréa'Lion
 - APE des écoles maternelle et primaire Edmond Girard
 - APE Val d'Oudon
 - APEL Sacré Cœur d'Andigné
 - APEL du groupe scolaire Ste Émérance
 - Anim'école
 - Relais Parent/Enfant
 - École de musique
 - Comité des Fêtes d'Andigné
 - Comité des Fêtes du Lion d'Angers
 - Familles Rurales
 - Asure
 - Communautés de Communes des Vallées du Haut Anjou
 - Syndicat des déchets 3Rd'Anjou
 - La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Vallées de l'Anjou
 - Département du Maine et Loire
 - Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire
 - Syndicat d'Eau de l'Anjou
 - Association des Maires de France du Maine et Loire
 - Région des Pays de la Loire
 - L'ensemble des services de l'État (services déconcentrés, gendarmerie...)
- Cette liste pourra être amendée par délibération.

L'ensemble de ces principes amène également à modifier les tarifs communaux de location des salles (cf annexe). Les changements portent sur :

- Suppression du tarif « samedi ou dimanche ou jour férié »
- Impossibilité de louer la petite salle d'Andigné le WE, et intégration de cette dernière à la location de la salle des fêtes pour le WE (hormis dimanche matin)

Le reste des tarifs est inchangé au regard de la délibération du 4 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** les principes de gestion de la location des salles municipales
- **D'approuver** la modification des tarifs de location de ces salles
- **De dire** que les autres points de la délibération sont maintenus.

M. Nooruddine MUHAMMAD poursuit avec une délibération concernant un avenant de mise à disposition de personnel pour l'association Récréa'Lion :

● **2024-09-03 / Association Récréa'Lion – convention de mise à disposition de personnel**

La commune a validé par délibération du 7 février 2022 la mise à disposition de personnel à l'association Récréa'Lion pour le bon fonctionnement des activités périscolaires. Cette mise à disposition concerne 3 agents occupant les fonctions d'ATSEM, pour des temps avant et après l'école.

Par demande du 5 juillet 2024, l'association a demandé à ce qu'une des trois agents soit prolongée de 15 minutes les trois soirs durant lesquels elle intervient (lundis, mardis et jeudis) et finisse à 17h15 le temps de mise à disposition au lieu de 17h.

Il est proposé d'accéder à cette demande, et de modifier la convention suscitée en conséquence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'annexe n°1 à la convention de mise à disposition de personnel à l'association Récréa'Lion,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Arnaud GUEUDET

M. Arnaud GUEUDET présente deux délibérations pour la commission urbanisme.

La première délibération concerne la mise à disposition d'encarts publicitaires sur un minibus acquis par la commune pour remplacer le précédent trop vétuste, afin de diminuer le coût d'achat.

M. Arnaud GUEUDET indique que M. Étienne GLÉMOT a bien avancé sur ce dossier en contactant les entreprises, puisque 60% du montant global du minibus sont déjà financés.

M. Étienne GLÉMOT le confirme et ajoute que l'entreprise de menuiserie A.M.T.D. a récemment acheté 2 emplacements. Aujourd'hui, il reste 9 emplacements disponibles, 15 ont déjà été vendus pour un montant de 26 000 euros.

M. Arnaud GUEUDET explique le tarif est moins cher selon l'emplacement des numéros sur le minibus.

M. Étienne GLÉMOT ajoute que la mairie a dû arrêter de prêter l'ancien minibus fin juillet, car ce dernier n'avait plus le droit de rouler. De ce fait, pour assumer le retrait du minibus la mairie a compensé le coût d'un véhicule de location à Récréa'Lion qui avait réservé le minibus une partie de l'été pour ses activités.

● **2024-09-04 / Dispositif de mise à disposition d'encarts publicitaires sur un véhicule communal**

Le minibus de la Ville prêté régulièrement aux associations pour leurs besoins de déplacement nécessitait des frais d'entretien importants pour le maintenir roulant au vu de son état de vétusté : ceux-ci étant largement supérieurs à sa valeur, il a été décidé de ne pas les engager et de le renouveler.

Une commande pour un véhicule équivalent (Expert combi taille M de 9 places) a ainsi été lancée le 18 juillet dernier, pour un montant de 34 063,26 €, remise et reprise déduites. Il devrait être livré pour la fin de l'année.

Afin de diminuer ce coût autant que faire se peut, il est proposé de mettre en place des encarts publicitaires sur ce nouveau véhicule, dont la commercialisation serait à destination des entreprises locales, et de l'organiser directement – sans passer par une régie publicitaire – afin d'en diminuer le coût pour lesdites entreprises, l'objectif étant d'arriver à des recettes pour la collectivité couvrant l'acquisition du véhicule.

Il est ainsi proposé la mise en place d'un dispositif de vente de ces encarts publicitaires, aux conditions suivantes :

- Contrat de mise à disposition pour 4 ans,
- Coût de l'emplacement suivant sa visibilité et sa taille sur le véhicule (voir ordre d'achat en annexe),
- Paiement annuel, et possibilité d'étalement entre 1 et 4 ans,
- Conception et pose des publicités à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la mise en place du dispositif de mise à disposition onéreuse d'encarts publicitaires sur un véhicule communal,
- **De valider** les documents constitutifs de ce dispositif :
 - Ordre d'achat
 - Convention de mise à disposition,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Arnaud GUEUDET passe à la deuxième délibération, qui concerne le rapport de l'artificialisation des sols.

Ce rapport est fait pour chaque commune et fixe le cap, dans le cadre de la loi dite climat et résilience du 22 août 2021, d'arriver à zéro artificialisation nette en 2050, avec des étapes intermédiaires définies par le S.R.A.D.D.E.T. (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), desquels découlera le P.L.U.I. (Plan local d'urbanisme intercommunal) en 2028 au plus tard.

Ce soir, il est donc soumis aux élus le diagnostic établi pour la commune du Lion d'Angers, soit 35 hectares consommés entre 2011 et 2020, 46 hectares si on prolonge à l'année 2022. La date prise en compte pour le calcul de ce diagnostic est « à partir de 2020 ». Les dix années suivantes, il sera possible de consommer la moitié de ce qui l'a été entre 2011 à 2021, c'est-à-dire 18 hectares. Cependant, il faut noter qu'en 2022, 8 hectares ont déjà été consommés sur ces 18 hectares. Au final, il ne reste plus que 10 hectares.

M. Étienne GLÉMOT déclare que ce dossier est très complexe. Le rapport de la C.E.R.E.M.A. (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) doit être présenté à la connaissance de tous les élus. Cependant, la commune et la C.C.V.H.A. vont contester le bilan triennal. En effet, pour donner un exemple, la Z.A.C. de la Grée n'est pas terminée, pourtant le rapport comptabilise toute la zone de la Z.A.C. de la Grée consommée par la validation du permis d'aménager qui a eu lieu en 2004, ce qui signifie que les 20 hectares de la Z.A.C. de la Grée ne figurent pas dans le quota 2011-2021 puisque le permis date de 2004. De même, le permis d'aménager de la Z.A.C. de la Sablonnière a été déposé en 2006, ce qui fait que les 40 hectares de la Z.A.C. de la Sablonnière comptent pour zéro dans ce rapport.

Au niveau C.C.V.H.A., cela reviendrait à dire que rien n'a été consommé entre 2011 et 2021 sur la totalité du territoire de la communauté de communes et que par conséquent il ne serait plus possible de construire sur de nouveaux terrains.

La loi Z.A.N. stipule que la consommation au niveau des permis d'aménager est le moment juridique où est autorisée l'artificialisation des sols, sauf si la collectivité propose un autre mode de suivi de la consommation.

Ainsi, la C.C.V.H.A. prépare le relevé des dix dernières années. Ce relevé, qui sera prêt d'ici la fin de la semaine prochaine, traduira année après année ce qui a réellement été construit. Cela devrait représenter une quinzaine d'hectares pour l'économie, ce qui divisé par deux fait 7,5 hectares.

Ce même travail plus fin va être réalisé au niveau de la commune, mais il n'est pas possible d'attendre le résultat de ce travail, la loi exigeant que le rapport du C.E.R.E.M.A. reçu au mois de juin soit communiqué aux élus sous 3 mois.

L'objectif du Z.A.N. est bien évidemment partagé par tous. Ce rapport existe pour que chacun intègre petit à petit ces nouvelles règles. Les futures zones économiques et les futurs lotissements ne pourront plus se faire uniquement en extension ; il faut penser à construire d'une autre manière.

M. Nooruddine MUHAMMAD prend la parole pour préciser que le C.E.R.E.M.A. est le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et le développement des territoires. Il s'agit d'un service qui dépend du ministère de l'écologie et de la transition écologique.

Il explique qu'auparavant existaient de grands services de l'État dédiés à l'aménagement pour les grands programmes (la DATAR - Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, en est l'exemple le plus connu), désormais, nous sommes confrontés à un basculement de paradigme, passant de comment consommer l'espace ? à comment ne pas consommer l'espace ? ce qui soulève un grand mouvement de

sénateurs actuellement qui remettent un peu en cause ce dogme du C.E.R.E.M.A. ; des discussions politiques sont en cours.

Cette loi est très prescriptive dans des règles qui encadrent très fermement l'usage du foncier agricole

Certains projets pourraient ainsi se retrouver bloqués sur nos territoires, notamment l'extension d'une zone qui accueille les déchets : Angers devra peut-être enterrer ses déchets ailleurs que chez nous, les coûts vont exploser. Toutes les études actuelles sur les zones humides ou sur les permis d'aménager font que les lotissements ne peuvent plus être réalisés comme avant, même si la population ne s'en aperçoit pas. Auparavant, il était possible de sortir des projets sur 2 ou 3 ans, désormais il faudra peut-être attendre 10 ans, seulement entre-temps, la population aura évolué (nombre d'enfants, de classes... par exemple).

M. Étienne GLÉMOT fait le parallèle avec 3RDd'Anjou qui met en place au quotidien une politique pour que chacun recycle, trie, modifie sa façon de consommer, afin de diminuer les déchets. C'est une loi positive de changement de comportement pour diminuer notre impact sur l'environnement.

À contrario, la loi Z.A.N. ferme la consommation pour être certain que les consignes premières sont bien suivies.

Personne ne conteste qu'il faille faire les deux, c'est comme la réglementation de la vitesse sur les routes.

Mme Estelle PELLETIER pose la question de savoir si le conseil approuve ce rapport, comme cela est formulé dans la délibération, est-ce que cela implique qu'il ne sera plus possible de revenir dessus ?

M. Étienne GLÉMOT répond qu'effectivement le but de la délibération n'est pas que le conseil approuve ce rapport, mais valide le fait qu'il lui ait été présenté. Le terme sera donc remplacé.

Les chiffres de ce rapport sont vrais juridiquement, mais la méthode ne convient pas à la commune. La commune a donc transmis il y a plusieurs mois aux services de l'État la manière dont elle veut procéder et cette dernière a été validée. Il faut donc reprendre tous les dossiers des 10 dernières années. Le travail a commencé et se rapproche des dossiers de l'année 2021. M. Étienne GLÉMOT ajoute qu'il espère qu'il restera un peu de droits d'extension d'ici 2031, car le seuil sera rapidement atteint au regard des réalisations faites après la COVID.

M. Patrick PISCIONE demande si le mode de calcul ne change pas, cela pourrait remettre en question les projets comme celui des Hauts du Courgeon ?

M. Étienne GLÉMOT l'atteste. La commune serait contrainte d'attendre 2031 pour avoir le droit d'effectuer ces projets, pour faire seulement le quart de ce qui a été consommé entre 2011 et 2021, puisqu'à chaque fois le chiffre précédent est divisé par deux. Donc de 7,5 accordés pour 2021 à 2031, on passerait à 3,75. Ce qui signifie que si la commune veut faire plus, il faudra nécessairement défaire ailleurs, en déconstruisant d'anciens bâtiments par exemple (usine désaffectée, bâtiment agricole...) pour pouvoir trouver de l'espace.

M. Nooruddine MUHAMMAD déclare que tout ce procédé va surenchérir le coût des maisons.

M. Étienne GLÉMOT précise qu'à l'avenir on ne parlera plus de consommation d'espace, mais d'artificialisation.

M. Arnaud GUEUDET signale que la « chance » de la commune du Lion d'Angers est d'avoir eu beaucoup de constructions de logements et donc de la consommation d'espaces ces dix dernières années. Les communes qui n'ont rien fait ces dix dernières années se retrouvent avec rien. La loi garantit tout de même 1 hectare dans ce cas de figure.

M. Étienne GLÉMOT rebondit en disant que cet octroi d'1 hectare va compliquer la tâche de la C.C.V.H.A. qui va devoir faire des arbitrages au sujet des 7,5 hectares à consommer, car le territoire composé historiquement de 29 communes est constitué désormais de 16 communes. Il conviendra d'avoir une vue globale de ce qui est attribué sur le territoire de la C.C.V.H.A. pour que chaque hectare soit utilisé au plus près des besoins de création de zones d'activités et de logements au profit des habitants.

Le P.L.H. (Programme Local de l'Habitat), qui a été validé au printemps, a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses discussions afin de définir la majeure partie des règles de partage des hectares.

Il s'agit là de dossiers qui demandent une très grande anticipation.

D'autre part, le recensement qui va avoir lieu en début d'année, permettra d'avoir une photo actualisée des bâtiments vacants sur la ville. Les derniers recensements ont montré que depuis 15 ans, sur 90 logements libres, 60 logements, toujours les mêmes, restent vides. Les propriétaires de ces logements (souvent situés en plein centre près de la rue du Général Leclerc) paient depuis 2009 une taxe sur les logements vacants, mais ne se décident pas à vendre. Dans les années à venir, la commune sera plus coercitive, elle fera exploser les taxes sur les logements vacants, afin que ces logements soient rénovés et remis sur le marché, tout simplement pour loger des gens. La rénovation urbaine sera plus importante qu'à l'heure actuelle.

● 2024-09-05 / Bilan triennal de l'artificialisation

La loi Climat et Résilience prévoit l'obligation, pour les communes dotées d'un document d'urbanisme, d'établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local.

Ce rapport, généré de manière automatique sur la base des données brutes du CEREMA, constitue une première base de suivi de la consommation d'espace et de l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Celui-ci doit être débattu en conseil municipal, et le premier doit être publié 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'entériner** la présentation du rapport triennal de l'artificialisation pour la commune,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE annonce la première délibération portant sur une convention de coordination entre la Police municipale et la Gendarmerie, afin de faciliter une meilleure transversalité entre ces deux services.

M. P. PISCIONE souhaite savoir sur quels points la gendarmerie a insisté pour cette convention ?

M. Jérôme DELOIRE lui répond aucun. Il explique que cette convention permet de recenser les besoins et les priorités en matière de sécurité pour mieux se coordonner mais aussi pour avoir une position commune. Elle est par exemple utile pour avoir un aval de la gendarmerie concernant l'équipement de la Police municipale avec la caméra piéton ou le bâton télescopique, concernant l'armement futur, ou pour réfléchir à l'utilisation d'une radio commune...

M. Jérôme DELOIRE poursuit en disant qu'en vue de la mise en application de cette convention, un bilan de l'année 2023 va être dressé pour établir un diagnostic de sécurité (violences intra familiales, délinquance...). De même, le C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), délibéré en 2022, va également réaliser un nouveau diagnostic de sécurité pour l'année 2023. Il précise que le C.L.S.P.D. permet de rassembler et de coordonner plusieurs instances dans le but de chercher des solutions en cas de problème gendarmique, de bailleur social ...

Mme Muriel NOIROT informe que les villes de plus de 5 000 habitants ont l'obligation d'avoir un C.L.S.P.D.

M. Étienne GLÉMOT fait le lien entre cette convention et le sujet des gens du voyage. Depuis 2014, la commune fait un référé à chaque fois que des gens du voyage s'établissent sur son territoire. De plus, un gestionnaire surveille désormais les zones d'accueil.

Cette semaine, un usager qui s'était indument installé sur la zone de Gené depuis 3 mois, a reçu un courrier du Maire le sommant de partir, ce qu'il a fait. Cela résulte de la fermeté exprimée depuis des années, d'une cohérence d'esprit et d'une rigueur constante.

Les conventions, comme celle qui vous est proposé de valider ce soir, permettent d'installer des règles et de partager la manière de faire, pour résoudre les difficultés.

- **2024-09-06 / Convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale**

L'état des lieux établi au cours du premier semestre 2023 par le commandant de communauté de brigades du Lion d'Angers, avec le concours de la municipalité, a fait apparaître plusieurs besoins et priorités en matière de coordination des services de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'état.

Cette convention vise à déterminer les missions qu'il est demandé d'exercer à la Police Municipale, les moyens qui lui sont alloués pour cela et la manière dont elle doit se coordonner avec les forces de sécurité du territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la convention communale de coordination de la Police Municipale du Lion d'Angers et des forces de sécurité de l'État,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Puis, M. Jérôme DELOIRE développe deux délibérations concernant la production et la distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable.

Mme Tiphaine FURIC demande s'il y a vraiment un avantage à passer par le SIEML et pas par d'autres organismes qui seraient également compétents ?

M. Jérôme DELOIRE indique le S.I.E.M.L. gère la totalité des chaufferies qui viennent d'être construites sur le département. Le S.I.E.M.L. a accompagné la commune sur le choix de la chaufferie, en ce qui concerne l'étude, la faisabilité et le choix des matériaux pour la construction avec l'architecte Grégoire. Dans d'autres communes, comme Châteauneuf-sur-Sarthe, le S.I.E.M.L. a pris la totalité du projet. Le Lion d'Angers n'avait pas fait ce choix, car à l'époque, le S.I.E.M.L. n'avait pas beaucoup de création chaufferie bois.

M. Étienne GLÉMOT confirme qu'en ce qui concerne ce dossier, tous les travaux avaient été lancés avant la COVID, or à ce moment-là, le S.I.E.M.L. s'interrogeait sur la possibilité de prendre la compétence production de chaleur. M. Valentin KNOEPFLER, conseiller en énergie du S.I.E.M.L., avait fait toute l'étude pour conseiller la mairie sur les différentes chaufferies (gaz, bois déchiqueté, bois pellets, électricité). Depuis le S.I.E.M.L. a pris cette compétence.

Mme Tiphaine FURIC résume : le S.I.E.M.L. prend la compétence sur l'entretien de la chaudière mais pas sur le réseau. Dispose-t-on d'une estimation du coût de cet entretien ?

M. Étienne GLÉMOT et M. Jérôme DELOIRE lui indiquent que les consommables sont bien sûr chiffrables. Une fois le principe du transfert de compétence établi, des calculs plus fins seront réalisés avant une nouvelle présentation au conseil.

M. David GEORGET ajoute que le S.I.E.M.L. gérant de nombreuses chaufferies bois, a fait en sorte de développer avec des partenaires comme la Chambre d'agriculture un travail de fonds sur le développement d'un gisement de bois local, d'une part pour utiliser une énergie renouvelable, mais surtout une énergie produite localement, tout en maintenant les haies bocagères.

M. Jérôme DELOIRE explique que ce transfert de compétence n'intervient que maintenant, car l'année dernière, le S.I.E.M.L. n'avait pas encore toute l'expertise relative à cette nouvelle compétence, et de ce fait, la commune a manqué d'éléments pour faire un comparatif, y compris tarifaire par rapport à l'électricité et au gaz, ce qui l'a conduit à gérer elle-même l'approvisionnement de la chaufferie.

M. Jérôme DELOIRE répond à M. Patrick PISCIONE qui le questionnait sur le S.I.E.M.L. qu'effectivement, le S.I.E.M.L. est monté en compétence pour appréhender la partie production et distribution de chaleur.

M. Étienne GLÉMOT poursuit en indiquant qu'en 2015 le SIEML a pris la compétence « conseiller en énergie partagée » pour aider les collectivités à faire des bilans thermiques.

Il souligne l'évolution constante à laquelle doit s'adapter le S.I.E.M.L., qui, il y a deux ans, était sollicité pour diminuer les consommations de l'hiver alors que maintenant, c'est plutôt pour supporter les consommations de l'été face au réchauffement climatique.

- **2024-09-07 / Transfert de la compétence « Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable »**

La commune s'est dotée d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire Edmond Girard dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment, dont les derniers travaux se sont terminés ces derniers mois. Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) peut exercer la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » en lieu et place des communes qui lui en font la demande, prévoyant par délibérations concordantes la source de chaleur renouvelable concernée.

Au vu des compétences particulières que ce type de chaufferie requiert, il est ainsi envisagé de transférer ladite compétence ainsi définie au titre de l'énergie bois pour réaliser et gérer l'ensemble des installations bois de la collectivité, présente et future, et particulièrement la chaufferie bois granulés située dans le groupe scolaire Edmond Girard après sa mise en service et la première saison de chauffage complète du bâtiment, soit à partir du 01/09/2025.

Le transfert de cette compétence est régi par l'acceptation de son règlement d'exercice, en annexe de cette délibération, et n'interviendra que par délibérations concordantes avec le conseil syndical du SIEML.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le transfert de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire, l'énergie bois étant la source de chaleur renouvelable identifiée dans le cadre de ce transfert,
- **D'inviter** le SIEML à délibérer sur cette demande de transfert de compétence,
- **D'accepter** le règlement d'exercice de la compétence par le Syndicat, annexé à la présente,
- **D'inviter** le SIEML à gérer l'exploitation de la chaufferie bois du groupe scolaire Edmond Girard à partir du 01/09/2025,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Dans la continuité de la délibération précédente, M. Jérôme DELOIRE présente la délibération portant sur les études d'amélioration des systèmes de production de chaleur pour le groupe scolaire Edmond Girard.

M. Sylvain PERRAULT souhaite savoir à quoi correspond cette délibération car la chaudière de l'école est neuve, et cette étude engendre de nouveaux frais pour la commune.

M. Jérôme DELOIRE explique que la chaudière n'est plus neuve, elle a deux ans. Le S.I.E.M.L. reprenant le dossier, doit faire un audit.

M. Étienne GLÉMOT indique à M. Sylvain PERRAULT qu'il s'est fait la même remarque, mais que c'est la règle. Le S.I.E.M.L. fait un vrai travail de diagnostic.

M. Nooruddine MUHAMMAD insiste, de plus, sur le côté responsabilité qui est également engagé par ce transfert de compétence.

M. Étienne GLÉMOT explique que le S.I.E.M.L. doit vérifier que la chaudière est en parfait état avant le transfert de compétence. Par exemple, le S.I.E.M.L. va examiner si les petits incidents survenus lors du démarrage de la chaudière, ont pu l'endommager.

M. Sylvain PERRAULT demande si le S.I.E.M.L. reprend aussi la garantie ?

M. Étienne GLÉMOT le lui confirme, le S.I.E.M.L. s'occupera de tout.

● **2024-09-08 / Études d'amélioration des systèmes de production de chaleur – groupe scolaire Edmond Girard**

La commune a décidé de demander le transfert de la compétence « chaleur renouvelable » pour la production bois au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML) pour l'exploitation de la chaufferie du groupe scolaire Edmond Girard. Le syndicat souhaite connaître l'état des équipements avant le transfert afin de garantir un fonctionnement optimal du système.

Le SIEML, au vu de l'article IV.2.1 « Aides à la décision : actions réalisées par le SIEML » de son règlement financier, propose aux collectivités de leur apporter son expertise et son accompagnement au travers le portage d'étude d'amélioration des systèmes existants sur les installations bois. L'étude ainsi enclenchée sera portée et financée à 60 % par le syndicat, la commune du Lion d'Angers étant adhérente au service de conseil en énergie, et le coût à sa charge s'élèvera au maximum 4 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal,

- **D'approuver** la demande d'étude au SIEML, dans le cadre de ses aides à la décision, pour la réalisation d'une étude d'amélioration des systèmes de production de chaleur bois situés au groupe scolaire Edmond Girard, et ce préalablement au transfert de cette compétence,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention de financement de cette étude,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Jérôme DELOIRE soumet ensuite au conseil la dernière délibération portée par sa commission : elle concerne la restauration de l'orgue de l'église du Lion d'Angers.

Un tableau présente les dépenses et les recettes afférentes au plan de financement prévu.

M. Étienne GLÉMOT expose qu'il souhaite obtenir 80% de financement pour cette opération : 40% viendraient de la D.R.A.C. (Direction Régionale des affaires culturelles), 40% du mécénat.

Il rapporte qu'au mois de décembre, plusieurs mécènes l'ont sollicité pour savoir à quel moment l'orgue du Lion d'Angers entrerait dans la Fondation du patrimoine. Il rappelle que le mécénat permet aux donateurs de défiscaliser et pour la collectivité de collecter des fonds. Dans l'absolu, l'objectif est d'atteindre ces 80% de financement sur un an.

M. Patrick PISIONNE souhaite savoir si les chiffres présentés sont ceux de l'entreprise LESURTEL, et si plusieurs devis ont été faits ?

M. Étienne GLÉMOT l'informe qu'il s'agit ici des chiffrages de l'étude préalable réalisée en 2022 par l'entreprise BROTTIER, spécialisée dans ce domaine, mis à jour de l'inflation.

Mme Estelle PELLETIER demande si l'objectif est que l'orgue soit de nouveau utilisable.

M. Étienne GLÉMOT lui répond oui tout à fait. Cet orgue classé doit être entretenu, à l'image de la toiture de l'église d'Andigné dont la couverture doit être rapidement refaite car l'hiver dernier les murs intérieurs étaient verts, l'humidité s'étant infiltrée dans les murs en terre.

M. Étienne GLÉMOT rappelle, par ailleurs, que la charpente de l'église du Lion d'Angers n'est pas encore réparée. La D.R.A.C. n'a pas donné l'argent espéré. La commune est en attente de l'intervention, l'objectif étant qu'à Noël la charpente abîmée soit corrigée.

Enfin, M. Étienne GLÉMOT a rencontré aujourd'hui le président de l'association Les Amis des églises du Lion d'Angers et d'Andigné pour en discuter.

● **2024-09-09 / Restauration de l'orgue de l'église – plan de financement et autorisation de lancement d'un projet de mécénat**

La commune a réalisé en 2022 une étude de restauration de l'orgue de l'église par le cabinet de maîtrise d'œuvre Éric BROTTIER, Technicien-conseil pour le Ministère de la Culture.

Cette étude a porté les conclusions suivantes :

Sur le plan archéologique, l'état de l'orgues est excellent, puisque, hormis l'installation d'une turbine électrique, l'orgue est resté intégralement conservé dans son état d'origine de 1882.

Sur le plan sanitaire, l'orgue est en état moyen, ce qui reste remarquable compte tenu du fait qu'il n'a pas fait l'objet de relevage depuis sa construction et qu'il n'est plus entretenu depuis près de vingt ans. L'ensemble est aujourd'hui très empoussiéré.

Sur le plan fonctionnel, l'orgue n'est plus véritablement jouable, même si l'on peut en tirer quelques sons. Mais il est de fonctionnement aléatoire, et complètement déréglé au plan mécanique et l'accord général des tuyaux est complètement défectueux.

La restauration de l'orgue ne pose pas de problèmes techniques complexes : il s'agit d'un travail classique de relevage sans modification.

Le coût des travaux de restauration en valeur HT est estimé à 175 000 euros HT.

Le coût des travaux de restauration a été revalorisé à 190 000 € HT cet été.

Dans l'étude du plan de financement de ces travaux, il est envisagé de faire appel à deux entités extérieures :

- Le Ministère de la Culture au travers de la DRAC, la partie instrumentale de l'orgue étant classée au titre des Monuments Historiques par arrêté en date du 2 août 1979,
- La Fondation du Patrimoine, par la mise en place d'un mécénat privé sous la forme d'une collecte de dons.

En ajoutant une marge pour imprévus de l'ordre de 3% des travaux, et les frais de maîtrise d'œuvre de l'opération, le plan de financement de celle-ci serait le suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|---------|
| Etudes | 25 000,00 € | Etat - DRAC | 88 000,00 € | 40,00% |
| Travaux | 190 000,00 € | Mecénat - Fondation du Patrimoine | 88 000,00 € | 40,00% |
| Imprévus | 5 000,00 € | Autofinancement | 44 000,00 € | 20,00% |
| Total HT | 220 000,00 € | Total HT | 220 000,00 € | 100,00% |
| TVA | 44 000,00 € | FCTVA | 43 306,56 € | |
| | | Autofinancement | 693,44 € | |
| Total TTC | 264 000,00 € | Total TTC | 264 000,00 € | |

* en noir les financements acquis

Il est ainsi proposé d'approuver ce plan de financement, afin de lancer les démarches de demandes de subventions auprès des institutions identifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le plan de financement de l'opération de restauration de l'orgue de l'église du Lion d'Angers,

- **D'autoriser** le dépôt d'un dossier pour organiser une campagne de mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine,
- **D'autoriser** le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - CITOYENNETÉ - ANIMATION

Mme Muriel NOIROT indique que la commission s'est réunie le 27 août dernier.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Muriel NOIROT

Mme Muriel NOIROT débute son rapport par le conventionnement entre la C.C.V.H.A et la bibliothèque Hervé BAZIN du Lion d'Angers ainsi que la bibliothèque d'Andigné, qui fait l'objet d'une délibération ce soir.

Mme Muriel NOIROT annonce qu'une carte unique permettra d'accéder gratuitement à l'ensemble des ouvrages du réseau des bibliothèques de la C.C.V.H.A. C'est une avancée considérable.

M. Étienne GLÉMOT informe qu'au total 120 000 ouvrages seront proposés au prêt.

Mme Muriel NOIROT complète en disant que chaque usager pourra emprunter un livre qui se trouve sur une autre commune en consultant un catalogue qui répertorie tous les ouvrages du réseau des bibliothèques de la C.C.V.H.A. Le livre choisi sera déposé dans la bibliothèque où réside l'utilisateur, pour qu'il puisse aisément l'emprunter puis le redéposer. Le livre sera ensuite restitué à sa bibliothèque d'origine.

Ce nouveau service, résultant d'un travail de fonds entre les collectivités et les bénévoles des associations des bibliothèques/coins lecture, est entériné par des conventions établissant les règles de fonctionnement.

Avant le passage au vote, M. Étienne GLÉMOT souhaite expliquer la raison de la gratuité. Jusqu'à présent, ce service public était payant au Lion d'Angers. M. Étienne GLÉMOT était favorable à la participation des utilisateurs au regard du coût du service, mais s'il avait fallu confirmer le paiement d'une partie de ce service, il aurait été nécessaire de faire appel à des fonctionnaires en régie pour manipuler l'argent reçu en bibliothèque, les bénévoles ne devant pas manipuler de l'argent public. Les coûts auraient été faramineux pour couvrir toutes les bibliothèques de la C.C.V.H.A., donc la gratuité avec ses règles juridiques a été rendue obligatoire.

De plus, il partage au conseil que certains bénévoles de la bibliothèque du Lion d'Angers ont craint que cette gratuité nuise à la possibilité d'acheter de nouveaux livres ou d'organiser des animations ponctuelles, mais ils ont été rassurés de savoir que la C.C.V.H.A. compenserait les sommes auparavant perçues pour l'adhésion et les emprunts.

Mme Muriel NOIROT ajoute qu'au-delà de l'aspect financier qui est pragmatique, la gratuité est une volonté de réduire l'éloignement de la jeunesse à la lecture.

● **2024-09-10 / Réseaux des bibliothèques – modification des conventions de gestion**

La commune a transféré à la CCVHA la compétence Lecture Publique le 1^{er} janvier 2019, dans l'objectif de :

- Mettre en œuvre une politique de lecture publique solidaire des populations et des territoires en garantissant l'équité d'accès au service,
- Mener des actions sur le territoire de manière cohérente et complémentaire.

Ainsi, plusieurs modifications des systèmes de gestion actuelle ont été travaillées pour répondre à ces objectifs et les traduire concrètement :

- Maintien de bibliothèques de proximité, accessibles à tous, physiques et numériques,
- Mutualisation des fonds documentaires et création d'un catalogue collectif unique,
- Mise en place d'une carte unique et complémentarité des horaires d'ouverture,

- Harmonisation des conditions d'accès aux bibliothèques (gratuité, règles de prêts...),
- Mise en place d'un système de réservation des ouvrages et de navettes entre les sites pour faire circuler les documents.

Les deux conventions proposées intègrent l'ensemble de ces changements pour une mise en œuvre à cette rentrée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De valider** la convention entre la CCVHA, l'association des bénévoles de la bibliothèque Hervé Bazin et la commune pour la bibliothèque du Lion d'Angers,
- **De valider** la convention entre la CCVHA et la commune pour la bibliothèque d'Andigné,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Mme NOIROT fait ensuite un point sur les événements passés ou à venir :

- Jumelage du 28 au 31 août : au-delà des festivités, le temps de débat sur l'avenir du jumelage organisé le samedi matin a été très intéressant, faisant émerger des pistes de travail à étayer, notamment au sujet la jeunesse.

M. Étienne GLÉMOT fait part d'une intervention des pompiers lors de ce débat : ils sont volontaires pour réfléchir à la création d'un lien avec les J.S.P. (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de Bad Buchau.

- Forum des associations, samedi 7 septembre de 9h00 à 12h30, au Complexe Mérignac. Le stand d'accueil mairie communiquera sur les événements futurs, notamment sur la réunion publique du 13 septembre portant sur le devenir de la ville dans les 30 prochaines années (un questionnaire sera distribué aux habitants). Mme Constance DESMARRÉS du Service urbanisme sera présente, mais Mme NOIROT a besoin de l'aide des élus pour tenir le stand mairie.
- Inauguration de la fresque réalisée par les enfants lors du passage de la Flamme olympique, toujours le samedi 7 septembre, à 11h30, au Complexe Mérignac.
- Journée citoyenne : le changement de date de cet événement avait été acté en raison de l'organisation du passage de la Flamme olympique et de la « Faites du sport » en avril/mai, et donc reporté au 15 septembre. La communication a été un peu noyée en cette rentrée avec le Forum, le Jumelage et le cinéma plein air ; tous les supports (flyers, affiches, site, Journal du Lion) sont prêts pour les inscriptions aux chantiers. Cette année, la dimension plus solidaire souhaitée par le Comité consultatif des enfants se traduira par un pique-nique partagé place de la mairie, par un dépose/récup... La réfection des tombes pour les morts tombés pour la France n'aura pas lieu, cependant, le désherbage des cimetières du Lion d'Angers et d'Andigné est prévu.
- Arrivée de deux nouvelles personnes au Service communication :
 - Mme Caly MOINE, nouvelle apprentie, jeune femme dynamique qui prend le relais d'Emmanuel KABANDANA aux Services Fêtes et manifestations et Communication ;
 - Mme Justine POMMIER, jeune femme qui vient étayer le service Communication.
- Les Talents exposent : les artistes n'ayant pas pu exposer dehors lors des Folies du Lion en raison de la météo, il a été décidé de reporter la manifestation le 6 octobre, de 10h00 à 16h00, dans la salle Émile JOULAIN, en lien avec l'association Accroscrap.
- Téléthon : il aura lieu les 29 et 30 novembre prochains. Le Comité des fêtes du Lion d'Angers, créé dernièrement, a sollicité la mairie pour obtenir le Complexe Mérignac. La commission attend que le projet soit bien identifié, afin de ne pas mettre en difficulté les associations qui ont déjà des créneaux dans les salles sur ces deux jours-là. Un message est parti des services pour solliciter les associations, mais après des échanges très récents avec des certains membres du Comité des fêtes, il semblerait qu'il n'y ait pas besoin de l'ensemble du Complexe.

La prochaine commission est fixée au 17 octobre 2024 à 18h30.

Enfin, Mme Muriel NOIROT termine avec la présentation d'une délibération relative aux subventions aux associations ayant participé aux festivités de la Flamme olympique.

M. Nooruddine MUHAMMAD demande à toutes les personnes citées dans cette délibération de bien vouloir quitter la salle.

Mme Émeline STEINIRGER se déporte à 22h13.

Mme Muriel NOIROT détaille les montants proposés pour les associations listées dans le tableau joint.

M. Étienne GLÉMOT justifie la somme indiquée pour Récréa'Lion par le fait que l'association a fait intervenir 16 intervenants pour cette manifestation.

Mme Isabelle CHARRAUD souhaite connaître la différence entre facture et subvention pour le mode de règlement.

M. Étienne GLÉMOT répond qu'il s'agit simplement de la solution juridique choisie par l'association.

- **2024-09-11 / Subventions aux associations ayant participé aux festivités communales dans le cadre du relais de la flamme olympique**

La commune a fait appel à plusieurs associations pour l'accompagner sur les festivités organisées le 29 mai dernier, à l'occasion de l'accueil du relais de la Flamme Olympique. Il avait été indiqué que seraient pris en charge les coûts spécifiquement mis en œuvre par les structures pour cet évènement (temps éducateurs en plus de leurs contrats normaux notamment).

Si certaines associations ont d'ores et déjà fait valoir leur demande via le biais de factures (sous la forme d'une prestation), il a été demandé à toutes de faire un retour cet été pour que l'ensemble soit réglé ce mois de septembre, potentiellement sous la forme de subventions.

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des retours :

| Association | Montant | mode de règlement |
|--------------------|------------|-------------------|
| Récréation | 2 465,39 € | facture |
| RSL | 372,42 € | facture |
| Au grez du Bad | | |
| ESSJ Grez Neuville | 200,70 € | facture |
| RCHA | 245,91 € | subvention |
| TCL | 339,25 € | subvention |
| Encordés | | |
| CSL Handball | | |
| CSL Football | | |
| Le Lion Judo | 110,00 € | facture |
| AFR | 430,00 € | subvention |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le versement d'une subvention pour la participation aux festivités du relais de la Flamme Olympique :
 - Au Rugby Club du Haut Anjou pour un montant de 245,91 €,
 - Au Tennis Club Lionnais pour un montant de 339,25 €,
 - A l'AFR pour un montant de 430,00 €,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Mme Émeline STEINIRGER réintègre sa place à 22h15.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET déclare que la prochaine réunion de la commission est programmée le 9 septembre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Arnaud GUEUDET fait part d'une information importante concernant les journées des jeudi 12 et vendredi 13 septembre.

La commune a missionné le Cabinet Villes Ouvertes, en partenariat avec deux autres cabinets, E.T.C. pour le volet mobilité et M.A.P. pour la partie paysagisme, afin de réfléchir à l'avenir du Lion d'Angers dans 20 - 30 ans, : comment se dessinera notre ville, quels seront les besoins de mobilité, de commerces, de logements...

Le cabinet sera présent pour deux journées en immersion sur la ville, le programme étant le suivant :

- Jeudi 12/09 : visite de la ville à vélo le matin et consultation avec des partenariats institutionnels comme la D.D.T. (Direction départemental des territoires) par exemple, l'après-midi ;
- Jeudi 12/09 : à 18 heures, salle Émile JOULAIN : état des lieux du 1^{er} diagnostic et échanges avec les membres du conseil municipal ;
- Vendredi 13/09 : consultation auprès de la population avec présence de Villes ouvertes sur le marché le matin, consultations l'après-midi, puis vers 16h30 présence auprès du collègue, des écoles Edmond GIRARD et St Émérance pour proposer un questionnaire. L'idée est de diffuser ce questionnaire à un maximum d'habitants pour avoir le retour le plus massif possible, d'où la distribution évoquée par Mme Muriel NOIROT à l'occasion du Forum des associations. Ce questionnaire rapide, à choix multiple, sollicite la population sur sa vision de la ville de demain, les points faibles et les points forts de la commune. L'objectif est d'avoir une assise solide sur laquelle se baser.
- Vendredi 13/09 : à 18 heures, réunion publique ouverte à la population.

Mme Marie MELLIER demande si ce que questionnaire se trouve sur tous les réseaux ?

Sur le site de la ville oui, mais pour le reste, M. Arnaud GUEUDET vérifiera.

M. Étienne GLÉMOT assure que la consultation de la population sur un tel sujet est important. Au final, des décisions et des orientations seront tout de même prises sur des priorités d'organisation de la ville. Si l'on considère la nécessité de moins construire en extension dans le bourg, il convient de prévoir de construire en hauteur et de faire des appartements plus petits, pour accueillir de nouveaux habitants, ce qui peut ne pas convenir aux habitants actuels du bourg. L'acceptation sociale se travaille, en partageant les contraintes auxquelles les collectivités font désormais face.

* * * * *

Clôture de la séance à 22h18

Prochain Conseil Municipal : 07 octobre 2024 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Nooruddine MUHAMMAD



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2024

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-cinq octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme Tiphaine FURIC a donné procuration à Mme Amélie PAQUEREAU ;
M. Samuel LOREAU a donné procuration à Mme Angélique THÉBAULT ;
Mme Séverine MADIOT a donné procuration à Mme Caroline DESNOS ;
M. Jérôme MAURIER a donné procuration à Arnaud GUEUDET ;
M. Sylvain PERRAULT a donné pouvoir à M. Richard GUILLEMIN ;
M. Patrick PISCIONE a donné procuration à M. Nooruddine MUHAMMAD ;
Mme Mélanie GROSBOIS absente excusée ;
Mme Estelle MAROLLEAU absente excusée.

Était absent :

M. Bruno ROBERT.

Secrétaire de séance : M. David GEORGET

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... | 29 |
| Nombre de conseillers présents..... | 20 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 26 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie | |

Ouverture de la séance à 20h33 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024.**

À l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. Étienne GLÉMOT présente son agenda :

- 16-18/10/24 : Congrès des intercommunalités de France, au Havre, quelques jours avant les annonces budgétaires budgétaires gouvernementales qui prévoient le gel des dépenses du gouvernement et l'utilisation, en partie, des recettes des intercommunalités. Une réponse collégiale des

intercommunalités présentes au congrès a été adressée à l'État pour signifier que les efforts doivent être réalisés par tous, à tous les niveaux.

Ce congrès a également permis de travailler sur les suites du Zan (Zéro artificialisation nette). Le gouvernement souhaite temporiser le Zan au regard des difficultés liées à sa mise en application, mais les intercommunalités ont envoyé un message fort pour souligner l'importance de continuer les réformes du climat. Malgré les complications financières et autres qui peuvent en découler, le Zan est essentiel pour l'avenir.

De même, la question de l'assainissement a été étudiée. Pour rappel, l'année 2016 était la dernière année pour que la compétence assainissement devienne intercommunale. Un espace plus grand est un espace de solidarité par rapport aux petites communes qui peuvent être en difficulté. Par exemple, lorsque que la communauté de communes a acquis cette compétence, 70% des assainissements n'étaient pas conformes, or aujourd'hui la C.C.V.H.A. a un T.P.I. de 20 millions d'euros pour enrayer la pollution.

Le gouvernement a annoncé qu'il ne rendrait peut-être pas obligatoire la prise de cette compétence assainissement en 2028 pour les 8% de communautés de communes qui ne l'ont pas encore fait. Les représentants des intercommunalités présents au congrès pensent que le gouvernement, fort des résultats positifs des 92% d'intercommunalités qui ont pris la compétence, doit pouvoir rassurer et accompagner ces 8% de communautés de communes.

En résumé, ce congrès était très constructif ; il est toujours très intéressant de côtoyer d'autres intercommunalités, de réfléchir et de voir comment d'autres ont réfléchi à nos problématiques.

- 21/10 : G10 sur le financement du S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours) avec les 9 E.P.C.I. (Établissements publics de coopération intercommunale) et le département.
De grandes décisions ont été prises. Le S.D.I.S s'est construit en 2007-2008. Depuis, le Département collectait ce que les communes ou les E.P.C.I. consacraient auparavant à cette compétence, et de ce fait, les contributions étaient disparates. Désormais, le Département souhaite dépasser ces contributions historiques en élaborant une règle de financement. Cette règle définira un montant par habitant, en prenant en compte les critères de richesse (la C.C.V.H.A. est l'E.P.C.I. la plus pauvre du Maine et Loire) et de sécurité (la loi prévoit que les secours doivent pouvoir arriver sur place en 12 minutes en zone urbaine en cas de problème, et 22 minutes en zone rurale). C'est une sagesse économique de la loi de faire ces distinctions ; la participation sera donc plus élevée en ville par rapport à la campagne. Ces critères ont fait l'unanimité.
Enfin, la loi lie la compétence de fonctionnement et la compétence d'investissement. Il a été décidé que les collectivités continueraient à financer le S.D.I.S. à 50 % en fonds de concours.

- 22/10 : conseil d'administration de la Résidence Bocage d'Anjou
Mme Marie-Claude HAMARD, M. Nooruddine MUHAMMAD et moi-même sommes membres du comité d'administration de la résidence Bocage d'Anjou, regroupant Bécon-les-Granits, Vern d'Anjou et le Lion d'Angers. Le bâtiment du Lion d'Angers est propriété de Maine et Loire Habitat. Les bâtiments de Bécon-les-Granits et de Vern d'Anjou sont en grosse difficultés financières en raison d'importantes consommations énergétiques (à Bécon-les-Granits la facture de chauffage est passée de 13 000 euros à plus de 260 000 euros il y a deux ans, ce qui représente une somme plus importante que ce qui est payé actuellement pour les trois résidences). De gros travaux sont à faire, donc il a été décidé de vendre les bâtiments à Maine et Loire Habitat. Cette vente permettra de rembourser les emprunts contractés lors de l'achat il y a vingt ans, de régler les dettes liées à l'augmentation de l'énergie, mais aussi de faire fonctionner convenablement les 3 sites.

Mme Marie-Claude HAMARD confirme que l'aboutissement de cette vente, qui fait suite à plusieurs mois de réflexion, est à la fois d'offrir aux résidents un confort de vie, mais aussi de diminuer la charge de travail du personnel en apportant une notion de sécurité. De plus, le bâtiment de l'E.H.P.A.D. (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) du Lion d'Angers appartenant à Maine et Loire Habitat, cela constituera une unité de gestion.

- 23/10 : Rencontre du Conseiller des décideurs locaux.

M. Étienne GLÉMOT annonce qu'un conseil municipal privé est fixé le mardi 17 décembre à 20h30. Il traitera d'urbanisme et de l'atterrissage budgétaire. M. Dominique TROJANI (ancien percepteur) viendra expliquer les finances de la ville.

Le conseil de préparation du budget aura lieu début février.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

- 08/10 : Inauguration de la nouvelle école et de la bibliothèque de la Jaille Yvon.

Au niveau du Département, c'est l'illustration du soutien au territoire. Les actions envers les petites communes ne seront pas affaiblies du fait du contexte budgétaire.

- 08/10 : réunion au S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours) - commission d'appel d'offre pour acheter des camions et transformer les camions existants afin que les camions « feux de forêt » deviennent des camions « feux mixtes » (de forêt et d'autres biens). Ce sont les suites de l'enjeu des incendies de 2022. Plusieurs millions d'euros sont investis par les E.P.C.I. et le département, qui financent le S.D.I.S.

- 14/10 : Lancement de la loi sur le plein emploi.

La réforme France Travail va entrer en vigueur en 2025 avec plusieurs modifications. De ce fait, une coordination va voir le jour avec l'instauration de comités locaux pour l'emploi, dont les présidents d'E.P.C.I. (Établissements publics de coopération intercommunale) seront co-présidents.

M. Étienne GLÉMOT annonce que M. Joël ESNAULT co-présidera le comité représentant la C.C.V.H.A.

M. Nooruddine MUHAMMAD indique qu'il co-présidera les comités locaux de la région de Saumur et de la région de Segré. Le Sous-Préfet présidera pour l'État. La Région sera également représentée.

- 15/10 : Réunion S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours)

Groupes de travail sur l'indemnisation des pompiers volontaires. Il y a de moins en moins de pompiers volontaires, mais l'enjeu est surtout leur disponibilité. Cette donnée entre en compte pour la nouvelle organisation financière du S.D.I.S.

De plus, un C.S.T. (Comité social territorial) traite ce sujet, ainsi que celui des bâtiments des centres de secours qui se dégradent avec le temps.

- 16/10 : Ouverture du Mondial du Lion en présence du Préfet.

L'ambiance était très conviviale. Le Mondial s'est très bien passé, 43 000 spectateurs ont été recensés. Un retour sera fait sur la nouveauté des places payantes du dimanche. Il est à noter que pour la toute première fois, un cheval cloné a gagné ; c'est extraordinaire.

- 17/10 : Session du Conseil départemental

L'État voulant ponctionner au département 15 millions d'euros, le Conseil départemental lui a adressé le vœu de pouvoir poursuivre sa politique sociale sans manquer de moyens.

- 17/10 : Accueil du Ministre de la sécurité du quotidien, M. Nicolas PARAGON, à qui le vœu a été répété.

- 25/10 : Conseil d'administration de JAXED.

- 31/10 : Remise des diplômes aux cadets de la Gendarmerie au Parc de l'Isle Briand.

Les cadets de la gendarmerie sont des jeunes qui s'engagent pendant une quinzaine de jours pour voir tous les aspects de la sécurité et leur engagement citoyen. Le Préfet, le Député et le Sénateur étaient présents pour remettre les diplômes.

M. Nooruddine MUHAMMAD remercie M. Bernard GABORIAUD d'avoir représenté M. le Maire à cette cérémonie avec lui.

M. Étienne GLÉMOT le remercie également. Il tenait absolument à ce que la Ville soit représentée.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE annonce que la commission ne s'est pas réunie en octobre, cependant, il va présenter un tableau synthétisant les diverses missions de la Police municipale, comptabilisées en heures (comme en gendarmerie). Il s'agit d'un bilan réalisé de février à octobre.

Les thèmes des missions sont variés : administratif, police route, surveillance des marchés / festivités / écoles / points d'apport volontaires... ce qui représente de nombreuses heures.

M. Étienne GLÉMOT demande si les fixations sont en cours d'installation sur les points d'apports volontaires ?

M. David GEORGET lui répond que oui, que cela est d'ailleurs déjà fait à certains endroits. Il souligne la pertinence d'avoir supprimer les points d'apports volontaires près des ronds-points, au regard de nombre d'heures indiqué dans le tableau. Ces points d'apport génèrent une quantité monumentale de dépôts sauvages.

M. Jérôme DELOIRE note l'importance de la part administrative (rédaction de procédures...) effectuée, tout comme le temps dévoué aux réunions de service pour préparer les événements (fête de la musique, Mondial du Lion...), soit tout ce qui ne voit pas. Il rappelle que la Police municipale n'effectue pas uniquement des missions régaliennes sur le terrain, elle a beaucoup de missions administratives et pour autant n'est composée que de deux agents.

La Police municipale réalise des interventions diverses tel que le permis piéton en milieu scolaire (cette mission est gendarmique à la base, mais dès lors qu'une police municipale est créée, elle est automatiquement transférée), la pose de scellés funéraires, le contact avec les habitants lors des permanences du bureau, le visionnage de la vidéo-protection, les formations, les contacts avec la gendarmerie...

Les heures passées à extraire les vidéos de surveillance sont conséquentes. Il a donc été demandé, conjointement avec la gendarmerie, s'il était possible d'avoir un retour en terme de résolution lorsqu'il y avait une extraction demandée sur réquisition du procureur, car ce n'est pas systématique, surtout lorsque la recherche concerne plusieurs communes, en cas de vols par exemple.

M. Étienne GLÉMOT souhaite comprendre la pertinence de ce retour.

M. Jérôme DELOIRE explique qu'en raison de l'investissement réalisé pour mettre en place la vidéo-surveillance, cela permettrait de savoir si l'extraction a abouti, si elle a été utile ou non. Le pourcentage de résolution qui est de 60% serait ainsi affiné.

Enfin, il annonce qu'un graphique comparatif sera réalisé fin 2025, pour analyser tous ces chiffres.

M. Étienne GLÉMOT prend ensuite la parole pour évoquer les contrôles de vitesse effectués sur les routes de la commune, avec des vitesses de plus de 100 km/h enregistrées sur les radars, la nuit mais aussi parfois en journée, comme à 8h30 sur la route de Segré. C'est effrayant, car les enfants empruntent ces routes pour aller à l'école. Il indique que puisqu'il n'est financièrement pas possible de modifier toutes les voies pour mettre des ralentisseurs, il a donné son feu vert pour que les contrôles donnent lieu à des verbalisations, en fonction de la situation. Il est en effet préférable de verbaliser, plutôt que de devoir informer d'un décès dû à un accident catastrophique.

M. Jérôme DELOIRE interroge les élus présents pour savoir si la présentation des chiffres de la Police municipale soulève des questions ou des demandes spécifiques ?

M. Étienne GLÉMOT déclare que les habitants sont très satisfaits des services de la Police municipale.

M. Jérôme DELOIRE ajoute que la Police municipale utilise le radar pédagogique depuis 4 ans, mais qu'il souhaite également passer à la verbalisation. Il souligne que très souvent les excès de vitesse se font sur les trajets quotidiens.

M. Bernard GABORIAUD pense aux enfants qui se rendent à pieds à l'école à pieds ou en vélo.

M. Jérôme DELOIRE annonce qu'en parallèle des contrôles communs, il demandé à la Police municipale et à la Gendarmerie de faire des contrôles aux abords des écoles, notamment parce que les enfants ne songent pas à allumer les lumières de leurs vélos ce qui les met en danger en cette période de l'année.

M. Étienne GLÉMOT informe qu'en ce qui concerne les contrôles radar, si dans le cadre budgétaire, la décision de pouvoir verbaliser avec u matériel propre à la commune est prise pour l'année prochaine, il se déclare favorable au déclenchement du port d'arme pour la Police municipale déjà délibéré, ses pouvoirs de maire impliquant de tout mettre en œuvre pour protéger les agents et la population. En effet, la Police municipale sera chargée d'arrêter des véhicules en mouvement pour verbaliser les conducteurs dépassant la limite de vitesse autorisée, or le refus d'obtempérer est fréquent. Les délibérations prises par le Conseil pour la création, puis pour l'équipement de la Police municipale, permettent aux policiers municipaux d'avoir une tenue complète, y compris une arme. M. Étienne GLÉMOT veut que les policiers municipaux soient respectés ; ils seront formés à l'usage de l'arme. Cette question sera mise à l'ordre du jour au moment de l'élaboration du budget.

COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - CITOYENNETÉ - ANIMATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Muriel NOIROT

Mme Muriel NOIROT fait part des informations suivantes :

- Conseil consultatif des enfants :
Les membres de la commission se sont rendus dans les écoles auprès des CM1-2, pour permettre les élections des prochains membres du conseil consultatif des enfants. 14 enfants ont été élus : 8 à l'école Edmond Girard, 4 à l'école Saint Émerance et 2 à l'école d'Andigné. Un temps d'intronisation des enfants nouvellement élus et de clôture du mandat précédent se déroulera le samedi 23 novembre à 11 heures, dans le salon d'honneur de la mairie.
De plus, la commission a organisé pour 28 enfants issus du conseil consultatif (précédent mandat et mandat actuel), un voyage à Paris, le 30 novembre 2024, pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat. 24 enfants sont déjà inscrits, ainsi que 9 parents et 4 élus. Il reste 3 places pour les élus qui seraient intéressés. Le départ est prévu à 5 heures et le retour vers 22 heures.
- Carte de vœux :
D'ici le 18 novembre la commission choisira une sélection de cartes de vœux sur le thème de la projection de la ville et de l'urbanisme. La carte retenue sera ensuite transmise à l'ensemble des élus.
- Téléthon :
Le Téléthon initié par le Comité des fêtes du Lion se déroulera les 29 et 30 novembre au Complexe Mérignac. Un grand nombre d'associations est mobilisé. Mme Muriel NOIROT félicite leur dynamisme. La Ville les soutient en mettant à disposition les locaux et un peu de matériel.
- Journée Citoyenne :
La journée citoyenne est programmée le dimanche 18 mai 2025. Une inter-commission est prévue le lundi 20 janvier à 20 heures, pour étoffer et dynamiser les chantiers à proposer à la population.

M. Étienne GLÉMOT signale que le 18 mai se tiendra le Tour cycliste intercommunal, ce qui n'est pas gênant.

M. Nooruddine MUHAMMAD précise juste à ce propos que certaines routes seront fermées à la circulation.

La prochaine commission est programmée le 18 novembre 2024 à 18h00, à la mairie d'Andigné.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET présente les points abordés lors de la commission du 14 octobre dernier :

▪ Retour sur études de voiries :

- Le travail sur la sécurisation de la circulation cycliste rue de la Corderie pour relier plus facilement le centre-ville s'est poursuivi en novembre.

M. Étienne GLÉMOT demande s'il serait possible d'envisager un contre-sens dans cette rue pour les vélos ?

M. David GEORGET le lui confirme. Des pistes de réflexion sont en cours pour concilier cette circulation avec stationnement des voitures.

- Rues des Mésanges et de la Pièce neuve : discussion sur les sujets du stationnement sur le trottoir à concilier avec la circulation piétonne, et du ralentissement de la vitesse des voitures qui descendent la rue des Mésanges. Les pistes évoquées avec les riverains sont à concrétiser.

- Enfin la commission a traité la question du passage du camion du S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours) dans les rues étroites du centre-ville, notamment les rues Anselme Bouvet et Mercier la Vendée. Des solutions sont à trouver pour que les camions passent plus aisément sans faire de dégât ; pour autant ces rues ont un gros besoin de stationnement en raison des nombreux logements présents. Il faut peut-être envisager de réglementer en partie ces zones, certaines voitures se stationnant parfois à des endroits qui ne sont pas adaptés.

▪ Parvis de l'école :

Le projet pour l'espace d'attente devant l'école a été resserré, afin de ne pas dépasser le budget qui y était alloué, pour se concentrer sur les priorités évoquées par parents d'élèves au conseil d'école : un espace d'attente dans un endroit ombragé avec des places assises.

▪ Rue Saint Gatien :

Réflexion toujours en cours concernant l'expérimentation pour aider les riverains à fleurir leur rue et pour solutionner le stationnement des voitures qui va jusqu'à empêcher les riverains à sortir de chez eux. Des demi pots de fleurs, spécifiquement conçus pour être installés dans ce type de rue, seront accolés aux murs. Ils seront assez hauts pour être vus des voitures et assez larges pour éviter que les voiture ne soient trop proches des portes d'entrée, sans toutefois gêner la circulation.

M. Étienne GLÉMOT profite de ce sujet qui concerne la rue Saint Gatien pour annoncer que jeudi prochain, 6 novembre, il a rendez-vous avec la L.P.O. (Ligue pour la protection des oiseaux) pour parler des hirondelles.

M. David GEORGET propose ensuite au conseil une délibération répertoriant les diverses interventions de dépannage de l'éclairage public effectuées par le S.I.E.M.L. (Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire). Le regroupement de ces interventions, qui auparavant étaient étudiées indépendamment les unes des autres, permet d'avoir une vision d'ensemble.

▪ **2024-11-01 / Travaux du SIEML – fonds de concours pour travaux ponctuels sur éclairage public**

Le SIEML intervient pour le compte de la commune pour des travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public qui n'entrent pas dans le champ de la maintenance curative, nécessitant une délibération concordante pour valider la participation financière de la commune.

Plusieurs opérations ont été menées ces derniers mois, et il convient de valider leurs prises en charge par une délibération concordante, prise en charge à hauteur de 75% du montant par la commune au regard du règlement financier en vigueur.

Il s'agit des opérations suivantes :

- **176-23-281** : Intervention sur l'éclairage public rue Henri et Robert de Cholet, pour un montant de 723,82 € TTC, soit une participation communale de 542,87 €.
- **176-23-282** : Intervention sur l'éclairage public route d'Angers, pour un montant de 473,54 € TTC, soit une participation communale de 355,16 €.
- **176-23-283** : Intervention sur l'éclairage public rue des Trois Piliers, pour un montant de 182,82 € TTC, soit une participation communale de 137,12 €.

- **176-24-286** : Intervention sur l'éclairage public avenue Jules Verne, pour un montant de 208,42 € TTC, soit une participation communale de 156,32 €.
- **176-24-287** : Intervention sur l'éclairage public quai d'Anjou, pour un montant de 590,21 € TTC, soit une participation communale de 442,66 €.
- **176-24-289** : Intervention sur l'éclairage public route de Château-Gontier, pour un montant de 645,28 € TTC, soit une participation communale de 483,96 €.
- **176-24-291** : Intervention sur l'éclairage public impasse du petit Mas, pour un montant de 162,92 € TTC, soit une participation communale de 122,19 €.
- **176-24-292** : Intervention sur l'éclairage public rue du Général Leclerc, pour un montant de 322,61 € TTC, soit une participation communale de 241,96 €.
- **176-24-297** : Intervention sur l'éclairage public rue du Courgeon, pour un montant de 176,39 € HT, soit une participation communale de 132,29 €.
- **005-23-55** : Intervention sur l'éclairage public rue Saint Aubin, pour un montant de 276,50 € HT, soit une participation communale de 207,38 €.
- **005-23-56** : Intervention sur l'éclairage public rue de la Croix Ruau, pour un montant de 144,60 € HT, soit une participation communale de 108,45 €.
- **005-23-57** : Intervention sur l'éclairage public au lotissement Les Tailles II, pour un montant de 144,60 € HT, soit une participation communale de 108,45 €.
- **005-24-61** : Intervention sur l'éclairage public rue des Dolières, pour un montant de 151,32 € HT, soit une participation communale de 113,49 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le versement d'un fonds de concours pour l'ensemble des opérations décrites, d'un montant total de 3152,30 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Étienne GLÉMOT souligne le réel progrès de l'installation des armoires de pilotage ces dernières années.

M. David GEORGET le confirme, même si elles sont perfectibles. Il annonce que bientôt le S.I.E.M.L. devrait être en capacité de maîtriser totalement le réseau de communication entre ces armoires, avec fréquences spécifiques (basses fréquences). La communauté de communes est dotée de plusieurs antennes, dont une au Lion d'Angers. L'objectif est de contrôler toutes les armoires connectées du département et de faire des synergies avec le syndicat d'eau pour les compteurs, le syndicat de déchets pour le taux de remplissage des points d'apport... Ce développement est un gros progrès pour les années à venir.

M. Bernard GABORIAUD souhaite connaître la date de mise en service des bornes électriques situées à l'école Edmond Girard.

M. David GEORGET lui répond que les bornes de recharge pour les véhicules électriques sont posées, mais qu'elles ne sont pas encore sur le réseau. Il posera la question de leur mise en service demain, lors d'une réunion au S.I.E.M.L. La communication sera ensuite rapide vis-à-vis des habitants du centre-ville, pour qu'ils puissent se servir de ses bornes immédiatement.

De plus, M. David GEORGET se renseignera sur la date de la remise en service de la borne située près du Super U qui avait été dégradée par un poids lourds.

M. Étienne GLÉMOT précise que cette borne a été dégradée successivement deux fois déjà.

M. Nooruddine MUHAMMAD indique que les magasins Super U et Lidl disposent chacun d'un parc de bornes de recharge.

M. Étienne GLÉMOT explique que ce sont des bornes à basse fréquence, avec une charge longue.

M. David GEORGET confirme que la borne située près du Super U est une borne à charge rapide, permettant de recharger un véhicule électrique le temps d'une pause déjeuner par exemple, alors que les bornes du Champ de foire et les futures bornes de l'école sont des bornes plutôt résidentielles, permettant de recharger la nuit pour les riverains, ou encore durant la journée pour les enseignants.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD indique que la commission s'est réunie le 15 octobre et donne la parole à Mme Caroline DESNOS pour la lecture du compte rendu.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Caroline DESNOS

La commission a étudié les points suivants :

- Point financier :
27 333,26 € de recettes et 20 352,42 € de dépenses.
- Dossiers sociaux :
 - 1 aide financière d'urgence : 329 €,
 - 1 demande d'aide sociale,
 - 2 notifications d'admission à l'aide sociale,
 - 3 demandes d'aide aux vacances : 225 € pour 3 enfants,
 - 2 demandes d'aide à l'adhésion sportive : 60 € pour 3 enfants ;
- Bilan de la Semaine bleue du 30/09 au 06/10 :
72 personnes ont participé aux activités proposées ;
- Repas des aînés :
135 personnes inscrites pour le repas du 13 novembre au Lion d'Angers et 22 personnes pour le repas du 27 novembre à Andigné ;
- Collecte de la banque alimentaire :
La collecte est prévue les 22 et 23 novembre prochains dans les magasins d'alimentation (Lidl et Super U). De plus, 15 kilos de produits ont été remis lors de la journée citoyenne.

La prochaine commission se réunira le 20 novembre 2024 à 19h30.

Mme Marie-Claude HAMARD annonce, ce jour, la clôture des inscriptions pour repas des aînés, avec un nombre d'inscrits en hausse.

Elle ajoute que le C.C.A.S. devrait tenir ses comptes à l'équilibre d'ici fin année.

Enfin, elle informe qu'en 2025 démarrera le recensement, durant la période du 16 janvier au 15 février. 11 secteurs sont définis, et 9 agents recenseurs sont en cours de recrutement. Les candidatures sont à envoyer à la mairie.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD indique que la commission s'est réunie à plusieurs reprises ce mois-ci.

- 10/10 : Visite du Local vélo
Avec les membres du Vélo Club Lionnais ;
- 10/10 : réunion en mairie
Pour évoquer plusieurs sujets dont la fête du sport pour laquelle la commission propose la date du 26 avril, sur le Complexe Mérignac, après avoir tenu compte des vacances scolaires, des ponts, des manifestations déjà programmées et des compétitions sportives. Les associations ont été sondées pour savoir si elles pourraient participer à cette fête du sport qui aurait lieu de 9 heures à 13 heures.

- 09/10 : rencontre avec le Comité Français Paralympique
Le Département du Maine et Loire et le Comité paralympique et sportif Français s'engagent pour le développement de la pratique para-sportive des personnes en situation de handicap, avec le programme « club inclusif ». Les communes du territoire du Lion d'Angers, de Tiercé et du Haut Anjou se sont associées à ce programme, qui va être présenté aux dirigeants et aux encadrants des clubs, afin de leur donner des clés pour répondre aux sollicitations des personnes en situation de handicap. Le Département finance en grande partie ce programme et la Ville du Lion d'Angers participera à hauteur de 2 000 euros. Ce programme est gratuit pour clubs.
- 15/10 : conseil de l'école maternelle Edmond Girard
Les représentants de la Cantine d'Edmond et de Récréa'lon étaient invités pour présenter leurs actions. Un jeune en service civique arrive prochainement pour assurer les missions d'accueil et de gestion de la bibliothèque de l'école. Le thème de l'année est « prendre soin de soi et de la nature ». Tout comme pour l'école élémentaire, Anim'école a fait un don de 25 euros par élève.
- 17/10 : assemblée générale de l'école du Sacré Cœur
Les équipes de l'OGEC et de l'APEL sont très dynamiques. Le thème de l'année scolaire est « de l'écologie au développement durable ». L'A.P.E.L. a versé 5 000 euros à l'école, et place sur un compte voyage 10% de ses bénéficiaires pour aider au financement des voyages des élèves.
- 10/11 : cyclocross du Vélo Club Lionnais
L'après-midi au parc de l'Isle Briand.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD annonce la délibération portant sur des décisions modificatives du budget principal et du budget annexe du lotissement des Tilleuls.

Le budget est voté en début d'année, mais les évolutions constatées en cours d'année amènent à voter des décisions modificatives, ce qui est courant.

Les décisions modificatives présentées ce soir permettront de finir le budget, les règles administratives impliquant de prévoir en amont les mouvements financiers.

M. Étienne GLÉMOT signale qu'il convient, par ailleurs, de prendre en compte ce qui s'est passé au niveau de l'Etat.

M. Nooruddine MUHAMMAD le confirme en rappelant qu'il a détaillé, lors du précédent conseil, l'oubli des bases et le rétablissement progressif annoncé par l'État. La décision modificative découle en partie de ce rétablissement progressif. Cela sera anticipé pour le prochain budget.

En complément des délibérations d'ajustements proposées aujourd'hui pour prendre en compte la réalité budgétaire, une information sera donnée au Conseil sur :

- La prolongation de la ligne de trésorerie 2023 à échéance du 30 octobre,
- La consultation pour un emprunt de courte durée sur le budget Revion à hauteur de l'emprunt délibéré en avril mais non réalisé à date.

M. Nooruddine MUHAMMAD présente le budget général, composé des sections fonctionnement et investissement, puis le budget annexe du lotissement des Tilleuls avec les éléments permettant de le clôturer, sachant que le mois prochain sera soumis au vote un virement de ce qui reste en reliquat de ce budget des Tilleuls vers budget général.

Budget principal

En section fonctionnement, le résultat des différentes modifications effectuées au niveau des dépenses et des recettes pour un montant global de 72 500€, font passer le budget de fonctionnement de 4 341 500€ à 4 414 000€.

En section investissement, les modifications apportées aboutissent à un total de - 26 000€ ; le budget initial de 5 687 397,04 passe donc à 5 661 397,04€.

Ces ajustements ne représentent pas des sommes importantes, mais ils sont techniquement obligatoires pour rester dans la légalité.

M. Nooruddine MUHAMMAD remercie M. Erwan VOISIN, Directeur général des services, pour son contrôle de la bonne exécution du budget.

M. Étienne GLÉMOT prend la parole pour expliquer pourquoi la ligne de trésorerie (1 600 000€) a coûté plus cher : elle a été conservée plus fort et plus longtemps par rapport à ce qui avait été initialement prévu (engagement jusqu'au mois de juin). À ce jour, 400 000€ ont été remboursés. Les 300 000€ de Maine et Loire Habitat devraient rapidement arriver. La mairie dispose d'une trésorerie de 200 000€ et attend les 850 000€ de subvention pour l'école, notamment venant de l'État, qui doivent être versés avant la fin de l'année.

Lors de l'élaboration du budget, il avait été inscrit un emprunt pour le budget du lotissement de Revion. Sur les conseils de M. Dominique TROJANI, Conseiller aux Décideurs Locaux, plutôt que de prendre une ligne de trésorerie, le choix a été fait d'engager cet emprunt pour sécuriser le fonds de roulement de la commune plus que l'année dernière, avec une échéance de remboursement lié à la vente des lots, dans les mois qui viennent.

M. Nooruddine MUHAMMAD termine avec les modifications d'un montant de 2 248,22€ à voter pour le budget annexe du lotissement des Tilleuls, ce qui permettra de le clôturer le mois prochain et de virer l'excédent de 43 732,73€ au budget principal.

■ 2024-11-02 / Décisions modificatives

Il est proposé de venir modifier deux budgets de la collectivité pour finaliser l'année 2024 :

- Le budget principal, en section de fonctionnement et d'investissement,
- Le budget annexe du lotissement des Tilleuls.

Concernant le Budget Principal, plusieurs modifications sont proposées.

En **section de fonctionnement, partie recettes** :

- Modification du **chapitre 73 « impôts et taxes »**, par deux augmentations :
 - Hausse des recettes de la Taxe Foncière (+ 130 000 €),
 - Hausse des recettes des Droits de Mutation (+ 80 000 €).

Ces deux recettes avaient volontairement été évaluées de manière prudente en début d'année et sont donc corrigées avec les recettes annoncées.

- Modification du **chapitre 74 « Dotations et participations »**, par deux phénomènes croisés :
 - Hausse des recettes des dotations de l'État (+ 90 000 €), dont la part de dotation aux communes rurales (DSR) a été largement revalorisée en 2024, et hausse du produit de la FCTVA de fonctionnement (+ 10 000 €),
 - Baisse des recettes de compensation de l'État pour l'exonération de 50% des établissements industriels de la taxe foncière (- 254 000 €). Celle-ci est liée à une erreur de saisie de l'administration fiscale dans les suites du traitement d'un contentieux de portée nationale, et sera rattrapée en 2025.
- Ajustement des chapitres **042 « opérations d'ordre »** (+ 2 000 €), **70 « produits des services »** (- 8 500 €), **75 « Autres produits de gestion courante »** (+ 23 000 €) au regard de l'atterrissage de fin d'année.

En section de fonctionnement, partie dépenses :

- Modification du **chapitre 66 « Charges financières »** (+ 75 500 €) liée à une consommation plus importante et durable qu'escomptée de la ligne de trésorerie
- Ajustement des chapitres **011 « charges à caractère général »** (+ 25 000 €), **014 « atténuation de produits »** (- 20 000 €), **042 « opérations d'ordre »** (+ 14 000 €), **65 « Autres charges de gestion courante »** (+ 21 500 €), **68 « charges financières »** (+ 1 500 €) au regard de l'atterrissage de fin d'année.
- Ajustement du chapitre **023 « virement à la section d'investissement »** (- 45 000 €) en conséquence de l'ensemble des modifications sus-citées.

En section d'investissement, partie recettes :

- Modification du **chapitre 021 « virement de la section d'investissement »** (- 45 000 €) et ajustement du chapitre **042 « opérations d'ordre »** (+ 14 000 €) au regard des propositions en section de fonctionnement
- Modification du montant des subventions pour les différentes opérations d'investissement en cours :
 - Ajout de la participation de la CCVHA à la réfection de la **rue du Courgeon** (+ 30 000 €), non prise en compte lors de l'établissement du budget,
 - Ajustement de la subvention de la DRAC pour les travaux de rénovation de l'**Église du Lion d'Angers** (- 18 000 €),
 - Ajout de la participation de l'ADEME à la mise en œuvre de la chaufferie bois au **Groupe Scolaire Edmond Girard** (+ 29 000 €), non prise en compte lors de l'établissement du budget,
 - Ajout de la participation de la FFF à la mise en œuvre du **Terrain Synthétique** (+ 25 000 €), non prise en compte lors de l'établissement du budget,
 - Ajustement de la subvention de l'État au travers du dispositif de DETR pour les travaux de rénovation de l'**Église d'Andigné** (- 16 000 €),
 - Retrait de la subvention de l'État demandée pour la mise en œuvre de la **vidéo protection sur la route de Thorigné**, non-obtenue (- 45 000 €).

En section d'investissement, partie dépenses :

- Modification du chapitre **040 « opérations d'ordre »** (+ 2 000 €) au regard des propositions en section de fonctionnement,
- Ajout d'une partie des charges d'investissement des attributions de compensation (reversement de la taxe d'aménagement pour les zones économiques) ainsi que des participations au SIEML au chapitre **204 « Subventions d'équipements versées »**, non prises en compte lors de l'établissement du budget,
- Suppression des crédits pour l'opération **vidéo protection sur la route de Thorigné** (- 90 000 €), qu'il est proposé de ne pas réaliser en raison de l'absence de subventions.
- Modification du montant des crédits pour les différentes opérations d'investissement qui se terminent, pour ajuster aux réalités des dépenses engagées :
 - Retrait à l'opération **Voirie** (- 70 214,12 €),
 - Ajout à l'opération de **réaménagement du camping** (+ 57 124,50 €) incluant la voirie de l'entrée,
 - Ajout à l'opération de la **rue du Courgeon** (+ 42 668,25 €),
 - Ajout à l'opération de rénovation du **groupe scolaire Edmond Girard** (+ 34 685,83 €),
 - Ajout à l'opération de rénovation du **local vélo au complexe sportif Mérignac** (+ 10 540,26 €),

- Ajout à l'opération de rénovation du **local solidarité** (+ 571,71 €),
 - Retrait à l'opération d'**aménagement de la Trésorerie** (- 26 000,00 €).
- Ajustement des crédits au regard du montant de la maîtrise d'œuvre engagée pour l'opération de **restauration de l'orgue de l'église du Lion d'Angers** (+ 16 000 €),
- Baisse du montant budgété pour l'opération **urbanisme** (- 50 000 €). Celle-ci vient en ajustement des différentes opérations décrites ci-dessus, et est permise au regard du calendrier de réalisation de la mission d'étude de requalification urbaine (les parties analyses et prospectives seront réalisées en 2025), mais devra être re-budgétée en 2025, la mission complète étant engagée.

L'ensemble de ces modifications (baisse budgétaire de 26 000 €) se traduit par les mouvements suivants d'un point de vue des chapitres budgétaires :

| BUDGET COMMUNAL 2024 | | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------------|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT - par chapitre | | | | |
| | | TOTAL 2024 | DM n°1 | TOTAL 2024 BP + DM |
| 001 | Report deficit d'investissements 2023 | 2 776 001,76 € | 0,00 € | 2 776 001,76 € |
| 040 | Opération entre sections | 154 000,00 € | 2 000,00 € | 156 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 550 000,00 € | 0,00 € | 550 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 280 000,00 € | 0,00 € | 280 000,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 122 689,20 € | -9 000,00 € | 113 689,20 € |
| 204 | Subventions d'équipements versées | 121 060,98 € | 46 623,57 € | 167 684,55 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 273 081,85 € | 112 000,00 € | 385 081,85 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 410 563,25 € | -177 623,57 € | 1 232 939,68 € |
| TOTAL DEPENSES | | 5 687 397,04 € | -26 000,00 € | 5 661 397,04 € |

| BUDGET COMMUNAL 2024 | | | | |
|---|---|-----------------------|---------------------|-------------------------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT - par chapitre | | | | |
| | | TOTAL 2024 | DM n°1 | TOTAL 2024 BP + DM |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement 2024 | 845 000,00 € | -45 000,00 € | 800 000,00 € |
| 024 | Produits de cession | 500 000,00 € | 0,00 € | 500 000,00 € |
| 040 | Opérations d'ordres | 367 000,00 € | 14 000,00 € | 381 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 550 000,00 € | 0,00 € | 550 000,00 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 2 419 126,51 € | 0,00 € | 2 419 126,51 € |
| 13 | Subventions d'investissements | 1 006 270,53 € | 5 000,00 € | 1 011 270,53 € |
| TOTAL RECETTES | | 5 687 397,04 € | -26 000,00 € | 5 661 397,04 € |

Concernant le Budget annexe du lotissement des Tilleuls, il est proposé de venir ajuster le montant d'autorisation des travaux, en ajoutant 2 248,22 € au chapitre 011 « charges à caractère général », les retirant au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

| LES TILLEULS - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|---------|------------------------------------|-------------|-------------|-----------------------|
| Chapitre | Article | Intitulé | BP 2024 | DM n°1 | TOTAL 2024 BP + DM |
| Total 011 | | Charges à caractère général | 8 885,00 € | 2 248,22 € | 11 133,22 € |
| Total 040 | | Opérations d'ordre entre section | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total 65 | | Autres charges de gestion courante | 45 980,95 € | -2 248,22 € | 43 732,73 € |
| Total 66 | | Charges financières | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |

| | | | | | |
|---|--|--|--------------------|---------------|--------------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | 54 865,95 € | 0,00 € | 54 865,95 € |
|---|--|--|--------------------|---------------|--------------------|

| LES TILLEULS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|---------|------------------------------------|-------------|--------|-----------------------|
| Chapitre | Article | Intitulé | BP 2024 | DM n°1 | TOTAL 2024 BP + DM |
| Total 002 | | Résultat de fonctionnement reporté | 54 860,95 € | 0,00 € | 54 860,95 € |
| Total 042 | | Opérations d'ordre entre section | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total 70 | | Produits des services | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total 75 | | Autres produits de gestion courant | 5,00 € | 0,00 € | 5,00 € |

| | | | | | |
|---|--|--|--------------------|---------------|--------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | 54 865,95 € | 0,00 € | 54 865,95 € |
|---|--|--|--------------------|---------------|--------------------|

| | | | | | |
|----------------------------|--|--|---------------|---------------|---------------|
| RESULTAT DE CLOTURE | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
|----------------------------|--|--|---------------|---------------|---------------|

Cela permettra de passer les dernières écritures sur ce budget, et d'en proposer la clôture lors du prochain conseil, ce qui permettra alors de formaliser le versement de son excédent (43 723,73 €) au budget principal sur l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** les décisions modificatives proposées pour les budgets principal et annexe du lotissement des Tilleuls,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Étienne GLÉMOT remercie M. Nooruddine MUHAMMAD pour ce travail et pour la rigueur budgétaire.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Arnaud GUEUDET

M. Arnaud GUEUDET fait le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 15 octobre, l'essentiel des échanges traitant du permis de louer.

▪ Permis de louer :

Le permis de louer est une loi de 2014.

M. Étienne GLÉMOT intervient pour indiquer que beaucoup d'intercommunalités se saisissent de ce sujet, comme il l'a constaté au Havre lors du congrès des intercommunalités, pour lutter contre les immeubles qui s'effondrent comme c'est le cas à Marseille, à Montpellier...

M. Arnaud GUEUDET explique que chaque commune s'aperçoit, via le travail de diagnostic issu de cette loi, du nombre des habitats indignes. Cet outil de travail a donc été repris lors de la commission PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) /PLH (Programme local de l'habitat) du 6 juin 2024, et la commune a exprimé son intérêt pour la mise en place du dispositif du permis de louer sur son territoire. Ce dispositif permettra de mieux contrôler la qualité des logements mis en location et de lutter contre l'habitat indigne, en délivrant au propriétaire bailleur un permis pour louer son bien.

Afin de débiter ce projet, il convient d'identifier les rues prioritaires et de veiller à ne pas trop alourdir les contraintes au niveau des propriétaires, d'où la nécessité de prévoir un gros travail de pédagogie. Les retours d'expériences permettent de dire que cet outil est efficace tant au niveau des logements publics que privés. La commission va poursuivre son travail pour une mise en application en 2025.

M. Étienne GLÉMOT confirme la mise en application de ce dispositif courant 2025 et insiste sur l'importance de bien communiquer en amont sur ce projet. Il indique que toute la ville ne sera pas concernée.

M. Arnaud GUEUDET conclut en disant que le travail est à affiner, mais qu'effectivement, la mise en place de ce dispositif ciblera une partie de la rue du Général Leclerc.

- Revion :
6 lots libres sur 23 ont été vendus, avec 2 compromis en cours. Un 7^{ème} lot devrait être vendu d'ici fin décembre. Le budget du lotissement Revion serait donc légèrement excédentaire au regard des travaux déjà réalisés avec la vente de ce 7^{ème} lot, puisque les 2 îlots de Maine et Loire Habitat ont été signés.
- Zones humides :
Le bureau d'étude ECE Environnement a identifié plusieurs zones humides : la parcelle privée de M. BREHERET et la zone des hauts du Courgeon. La commune commence à rechercher une parcelle de compensation pour pouvoir urbaniser ces zones.
- Économie :
13/11 : Inauguration du magasin de Mme Juliette BOULEAU « La Fabulerie », qui fait du dépôt vente de créateurs. La réunion de la commission du 13 novembre débutera d'ailleurs à 18h30 par cette inauguration. Le magasin est situé 7 rue du Marché, à la place de l'« Atelier de Lucie » de Mme Lucie BERGER qui désormais installé sur la zone de la grée.
- Dossiers en cours :
 - 10 déclarations préalables (D.P.),
 - 1 permis de construire (P.C.),
 - 12 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 9 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Prochaine réunion de la commission le 13 novembre 2024 à 18 h 30 avec l'inauguration de la Fabulerie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT invite les élus à participer aux commémorations du souvenir du 11 novembre et informe des dates à retenir :

- Jeudi 07/11 : 10 ans de la Maison de l'enfance des Sources avec l'Abris de la Providence,
- Samedi 16/11 : inauguration du Local vélo en présence des frères MADIOT,
- Samedi 23/11 Comité consultatif des enfants à 11h00.

* * * * *

Clôture de la séance à 21h51

Prochain Conseil Municipal : 02 décembre 2024 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
David GEORGET



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 02 DÉCEMBRE 2024

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
M. RAYNAL Michel a donné procuration à Mme NOIROT Muriel ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.

Était absent :

M. ROBERT Bruno

Secrétaire de séance : M. Jérôme DELOIRE

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... | 29 |
| Nombre de conseillers présents..... | 24 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 28 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie | |

Ouverture de la séance à 21h06 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2024.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

M. Étienne GLÉMOT donne la parole à M. Nooruddine MUHAMMAD afin qu'il apporte une petite précision en début de séance.

M. Nooruddine MUHAMMAD signale qu'en raison de derniers ajustements effectués cet après-midi, un amendement sera proposé à la délibération portant sur les décisions modificatives du budget. Cet amendement a été disposé sur l'extranet et est également disponible en format papier pour ceux qui le souhaiteraient. Il sera explicité lorsque sera abordée la délibération concernée.

➤ Agenda de M. le Maire

M. le Maire présente son agenda :

- 06/11 : Rencontre de la L.P.O. (Ligue pour la Protection des Oiseaux) au sujet des hirondelles. Beaucoup de solutions sont envisageables, certaines même plus simples qu'il n'y paraît. Les représentants de la L.P.O. ont l'habitude de travailler avec les communes ; ils rappellent que la destruction d'un nid d'hirondelle est sanctionnée par une amende de 50 000 euros, mais que la destruction est possible dans un cadre bien précis, avec une compensation. Ils ont ainsi présenté le cas de nids qui se trouvaient au-dessus de l'entrée de mairie : les nids ont été décalés à deux mètres de part et d'autre de l'entrée, en respectant une période bien précise.
L'idée serait donc que la mairie puisse intervenir comme cela se fait pour les hyménoptères, en prenant en charge une dotation de l'ordre de 50% de la facture présentée par un professionnel agréé. Ainsi, pour réduire la nuisance des hirondelles, la mairie missionnerait des couvreurs locaux, qu'elle aurait au préalable agréés, pour installer de petites planchettes sous les nids.
- 07/11 : Anniversaire des 10 ans de l'Abri de la Providence, avec Mme Marie-Claude HAMARD. La Pension de famille de l'Abri de la Providence, située rue des Sources, comprend 12 logements à destination des personnes qui connaissent, ou ont connu, des difficultés de vie fortes. Il est à noter qu'un vrai lien s'est créé entre les résidents de la Pension de famille et les voisins, puisque certains étaient présents pour l'occasion.
L'Abri de la Providence se réorganise et a fait connaître un besoin de logements supplémentaires, idéalement le double de ce qui existe actuellement. M. Étienne GLÉMOT est d'accord sur le principe. Il ajoute qu'il conviendrait de réaliser dans les 4 ans qui viennent, l'équivalent de la Pension de famille, sur un autre secteur. La commission C.C.A.S. - Logements sera chargée d'étudier cette faisabilité.
- 08/11 : Rencontre de Mme Fabienne DELCAMBRE, nouvelle Directrice Générale d'Harmonie Habitat, qui a déclaré qu'Harmonie Habitat est très heureux d'avoir réalisé la résidence senior. En effet, cette résidence fonctionne très bien, au-delà même de ce qui était prévu. Harmonie Habitat a investi beaucoup d'argent pour cette résidence, mais en est satisfait. Harmonie Habitat indique d'ailleurs que si la mairie envisageait de créer une deuxième résidence senior, il n'y aura pas de difficulté.
Mme Marie-Claude HAMARD ajoute que la résidence senior est même citée comme exemple.
M. Étienne GLÉMOT le confirme et informe que le 12 décembre prochain, le C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a invité 60 collectivités pour une remise de prix et a spécialement demandé à ce qu'un représentant de la mairie soit présent. Il en déduit que Le Lion d'Angers doit être très bien classé. Il est vrai qu'assez souvent, des journalistes, même nationaux, se déplacent pour faire un article sur cette résidence.
- 11/11 : Cérémonie du souvenir : très bien organisée et qui a réuni beaucoup de monde.
- 13/11 : Repas des aînés le Lion d'Angers.
- 16/11 : Inauguration du Local Marc et Yvon MADIOT, en présence de M. Marc MADIOT.
M. Étienne GLÉMOT remercie M. Marc MADIOT qui a dit mot très sympathique : « On traverse beaucoup de village en France, mais c'est toujours un plaisir de passer au Lion d'Angers, car les gens sont heureux et souriants, la ville est bien entretenue par ses habitants et le centre-ville bien que modeste est animé ».
- 22/11 : Rencontre avec la Société Impulsion qui a un projet centrale solaire en autoconsommation collective sur le champ de la Grosse Pierre, côté Elivia. La mairie va étudier le fait de mettre des panneaux photovoltaïques sur ce terrain non constructible (réseaux souterrains), mais pas nécessairement avec cette entreprise.
- 23/11 : Comité consultatif des enfants : clôture et intronisation, avec Mme Muriel NOIROT.
- 27/11 : Repas des aînées à Andigné.

- 27/11 : Rencontre de CIRCET, entreprise qui travaille avec Anjou Fibre, missionnée par Orange et par Free pour rechercher des emplacements pour les antennes mobiles sur le Lion d'Angers dans le cadre de l'arrêt des antennes du château d'eau. La commune prévoit d'informer la population des emplacements sélectionnés lors d'une réunion publique.
- 28/11 : Rencontre du Chef de corps des Pompiers du Lion d'Angers, avec Mme Marie-Claude HAMARD et M. Nooruddine MUHAMMAD, au sujet de jeunes sapeurs-pompiers, devenus en septembre dernier sapeurs-pompiers à part entière, qui ne sont pas nécessairement résidents du Lion et n'ont pas encore le permis, mais qui doivent participer à des interventions pour valider leurs acquis. La solution proposée est d'utiliser le local des pèlerins, dans le cadre de la délibération existante.
- 29/11 : Rencontre de M. Pascal REZÉ, avec M. Erwan VOISIN (D.G.S.) sur le projet de l'Hôtel des voyageurs, en raison d'une petite modification du permis relative à l'intégration d'autres entreprises.
- 29/11 : Inauguration du restaurant l'EntrePause, succédant à l'Authentique, rue du Général Leclerc, ouvert du jeudi au lundi soir.
- 29-30/11 : Téléthon, qui s'est bien déroulé et a accueilli de nombreuses personnes.

M. Étienne GLÉMOT annonce ensuite la tenue d'une conférence de presse, en présence des membres du bureau municipal, mercredi prochain, 4 décembre, à 11h30, sur le sujet du café des sports.

Puis, M. Étienne GLÉMOT présente le calendrier des instances 2025, avec un nombre réduit de conseils municipaux : en effet, il n'est pas prévu de conseil en février, mai, août et novembre. Cependant, un conseil de travail est fixé début février, pour faire suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) du mois de janvier, afin de réfléchir sur le budget qui sera voté en mars.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

Il indique que le mois de novembre est un mois classique, qui a fait l'objet de commissions importantes en matière d'aide sociale.

- 29/11 : installation du Comité local pour l'Emploi de Segré. La loi sur le plein emploi a instauré France travail qui va remplacer Pôle emploi, et coordonner toutes les actions que font les territoires pour le service de l'emploi. Dans le département, il y aura un comité par arrondissement. M. Nooruddine MUHAMMAD informe qu'il co-préside, avec le Sous-Préfet et la Région, l'arrondissement de Saumur et celui de Segré.
M. Nooruddine MUHAMMAD communique les chiffres de l'arrondissement de Segré, qui dénotent de l'état de la conjoncture actuelle : le segréen est encore aujourd'hui dans le plein emploi, avec moins de 5% de taux de chômage, ce qui représente 2 109 demandeurs d'emploi (en augmentation de 5% sur un an). L'industrie automobile reste très sensible à l'emploi par intérim. Le Département est donc très attentif à l'intérim, qui peut être très réactif quand la conjoncture va bien, mais peut être un signe en cas de ralentissement. Au total le Maine et Loire compte environ 30 000 demandeurs d'emploi.
Ce sujet sera présent tout au long de l'année 2025, l'idée étant de faire remonter des territoires les bonnes pratiques, pour permettre de copier les actions menées par les territoires vertueux qui ont de nombreuses entreprises dans les territoires en difficulté.
- 30/11 : début des fêtes de la Sainte Barbe (sainte patronne des pompiers) qui vont s'étendre jusqu'à la fin du mois de janvier, avec toujours la préoccupation de trouver des pompiers volontaires en nombre suffisant en journée.
M. Nooruddine MUHAMMAD souligne avec satisfaction le taux de 25% de femmes pompières enfin atteint. L'activité pompière se féminise, c'est l'avenir.

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M Arnaud GUEUDET

M. Arnaud GUEUDET annonce qu'en l'absence de Mme Valérie SORET LENEUTRE, il se charge de faire le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 13 novembre 2024.

▪ Reviion :

La 1^{ère} réunion de chantier sur le lotissement pour le collectif Maine et Loire Habitat et les maisons a eu lieu il y a peu. Au niveau du calendrier, la livraison sera échelonnée du début de l'année 2026 au 3^{ème} trimestre 2026. Une bâche va être installée sur le rond-point de la route de Vern pour communiquer sur la vente des parcelles, et un panneau de 3 mètres sur 4 mètres sera positionné à l'entrée du lotissement pour accélérer la vente de ces parcelles.

Mme Émeline STEINIRGER demande s'il reste beaucoup de parcelles à vendre.

M. Arnaud GUEUDET l'informe que 6 parcelles sont vendues, 2 sont à venir, donc il en reste 15.

▪ Grande chaussée :

La commune souhaite évaluer les options de restauration écologique d'un site, où 4 hectares offriraient un éventuel potentiel pour la restauration des zones humides identifiées sur les futures zones d'aménagement. Des zones humides ont été repérées au niveau de la Grande chaussée, notamment la partie privative qui appartient à M. et Mme BREHERET, mais aussi plusieurs endroits sur la future zone d'aménagement des Hauts du Courgeon.

Ceci contraint à essayer de voir comment il est possible de compenser. Une première étude sera faite par un bureau d'étude sur la zone de la Pisatière, située le long de la 2 x 2 voies, avec un résultat attendu pour fin janvier.

M. Étienne GLÉMOT précise que la Pisatière est la petite ferme située au pied du château de la Foresterie. On rejoint cette petite ferme en prenant la 2 x 2 voies en direction de Segré, juste avant la sortie de Souvenay. Cette ferme avait été rachetée par les frères GAZON qui ont arrêté l'activité agricole.

M. Sylvain PERRAULT indique que ces 4 hectares de terre restent agricoles.

M. Étienne GLÉMOT répond qu'effectivement ce sont des terres agricoles, et que ce sont les bâtiments de ferme qui ont fait l'objet de l'arrêt de l'activité agricole. Les terres appartiennent toujours aux propriétaires de la ferme.

M. Sylvain PERRAULT maintient que ces 4 hectares sont toujours exploités, et qu'une compensation viendrait détruire des terres agricoles.

M. Étienne GLÉMOT attend le résultat de l'étude, aucune décision n'est encore prise. Par ailleurs il indique que la commune n'a engagé cette étude qu'en raison de l'arrêt programmé de l'activité agricole prévue par les propriétaires des parcelles, et n'est pas à son origine.

M. Patrick PISCIONE demande confirmation de la conséquence si on empiète sur zone humide ?

M. Étienne GLÉMOT explique qu'actuellement il faut compenser 2 fois. C'est pour cela que pour le moment aucune décision n'est arrêtée.

M. Patrick PISCIONE interroge si dans ce cas, l'intérêt serait de ne pas y toucher ?

M. Étienne GLÉMOT explique que si certains endroits le permettent, il faut le faire sinon s'abstenir. Les terres ciblées sont des terres que le propriétaire veut boisier. Il ne s'agit donc pas d'une exploitation agricole classique. À partir du moment où les personnes ont des projets compatibles avec la renaturation de la zone humide, il faut en profiter.

M. Sylvain PERRAULT précise que les propriétaires ne pourront pas forcément faire ce qu'ils veulent, car le boisement d'une zone humide implique des essences d'arbres particulières.

Il poursuit en disant que le but du Z.A.N. (Zéro Artificialisation Nette) est d'arrêter de prendre des terres agricoles, de rester dans la couronne du Lion d'Angers pour ne pas construire au-delà de la 2x2 voies, mais si c'est pour ensuite détruire le double des terres agricoles à l'extérieur, on est dans le faux.

M. Étienne GLÉMOT comprend, mais rétorque que l'enjeu des études est de voir si des projets privés peuvent être compatibles.

M. Sylvain PERRAULT ajoute que les privés pensent toucher le jackpot en procédant ainsi. Il souhaite savoir si la commune doit être propriétaire des parcelles de compensation, comme évoqué en commission ?

M. Étienne GLÉMOT lui répond que non, les services de l'État ont confirmé qu'une servitude actée chez le notaire suffisait : le propriétaire s'engage ainsi à laisser la parcelle telle que prévu dans la conclusion de l'étude. Finalement, observe M. Étienne GLÉMOT, nous partageons l'objectif final ; il faut essayer de concilier le tout, l'enjeu vaut le coup.

M. Patrick PISCIONE reprend qu'il convient toutefois de compenser deux fois.

M. Étienne GLÉMOT corrige en indiquant qu'une compensation dans le même bassin versant est de 1 pour 1. Il confie qu'il est favorable à la loi Z.A.N. Il entend que le Gouvernement ait suspendu une certaine partie de la loi Z.A.N. Parmi tous les élus croisés à l'AdCF (Assemblée des Communautés de France) ou à l'A.M.F. (Association des Maires de France), il n'en connaît pas qui soient contre le Z.A.N. sur le fonds, la question est plutôt de savoir comment gérer la transition.

Pour rappel, l'agriculture sera la première touchée par le Z.A.N. : en effet, le bilan du Scot (Schéma de cohérence territoriale) du Segréen fait apparaître que 50% de la consommation foncière l'est par le milieu agricole. Dans certains endroits, cela permettra d'ailleurs de démonter d'anciens outils amiantés ou pleins de ronces, mais cela est un autre sujet.

M. Arnaud GUEUDET atteste que ce sujet sera étudié par la suite en fonction des projets.

▪ Étude urbaine :

Le cabinet Ville ouverte sera présent le 17 décembre à 20h00, pour présenter au conseil le retour de la 1^{ère} phase, soit la phase de diagnostic.

La 2^{ème} phase, sur la partie orientation/programmation/étude capacitaire a débuté.

▪ Croix de l'Abbé :

Le plan de bornage a été réalisé par le cabinet GUIHAIRE et sera transmis prochainement chez le notaire dès que la publicité foncière aura été enregistrée.

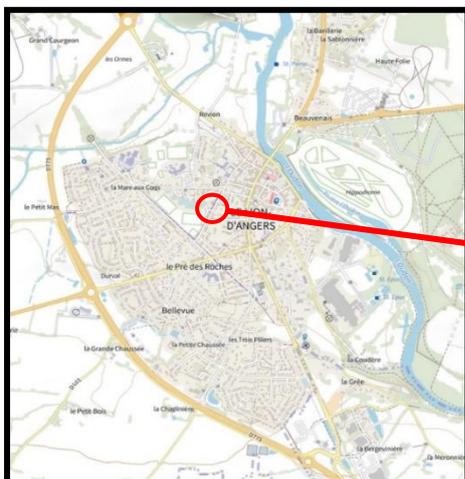
▪ Promesse de vente maison OLIEU :

Cette promesse de vente va faire l'objet d'une délibération ce soir. Le compromis de vente sera signé demain.

La parcelle AO 358 correspond à la parcelle en indivision permettant l'accès à la parcelle AO 357, sur laquelle se trouvent deux des trois garages de la parcelle initiale.

● **2024-12-01 / Vente parcelles AO 356 – AO 357 – AO 358**

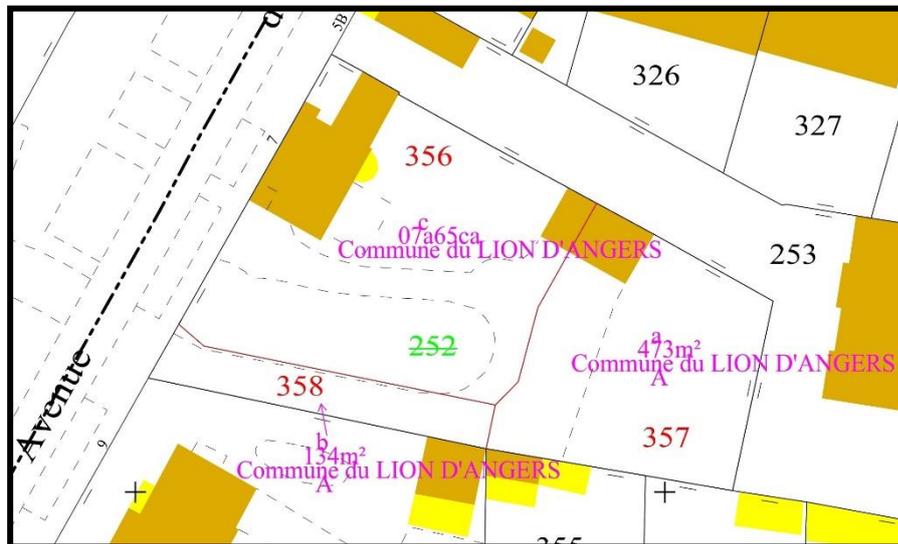
La commune était propriétaire de la parcelle AO 252, au 7 avenue des Tilleuls, par suite du leg de Mme OLIEU.



Ce bien, contenant une maison d'une surface de 1 369 m², a fait l'objet d'une mise en vente en début d'année. Des offres sont parvenues en mairie avec le souhait d'acquérir un bien divisé permettant la construction d'une seconde maison en arrière de l'existante.

Pour sécuriser la vente, la commune a engagé le dépôt d'un permis d'aménager pour la parcelle qui se trouve être en zone protégée (n° PA04917624N0003 déposé le 19 juillet 2024), sur la base d'un plan de division de la parcelle, qui a été obtenu le 3 septembre 2024.

La parcelle est désormais divisée comme suit :



Il est ainsi proposé de vendre les 3 parcelles (AO 356, AO 357 et AO 358) à M. David DOMAGNÉ et Mme Éloïse MARANDAT, pour un montant total de 310 000 € net vendeur, et de permettre de leur transférer le permis d'aménager obtenu en vue d'une future réalisation.

Ces éléments se retrouvent dans la promesse de vente en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** la vente des parcelles AO 356, AO 357 et AO 358 à M. DOMAGNÉ et Mme MARANDAT pour un montant de 310 000 € net vendeur,
- **De permettre** le transfert de l'autorisation d'urbanisme n° PA04917624N0003 du 3 septembre 2024 à M. DOMAGNÉ et Mme MARANDAT,
- **De confier** la vente à l'étude de Maître MIGOT au Lion d'Angers,
- **D'approuver** le projet de promesse de vente en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Arnaud GUEUDET soumet ensuite au conseil une délibération concernant l'avenant n°2 à la convention de prestations foncières ALTER.

Il s'agit de parcelles en espaces naturels le long de l'Oudon, qui viennent dans le prolongement de Revion 2 et pourraient à l'avenir faire l'objet d'une aire de stationnement naturelle. L'idée est donc d'étendre le champ d'action d'Alter jusqu'à ces parcelles.

● 2024-12-02 / ALTER – Convention de prestations foncières – Avenant n°2

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, la commune du Lion d'Angers a décidé de constituer une réserve foncière pour la réalisation à moyen et long terme d'un plateau d'équipements collectifs et publics de loisirs, culturels, scolaires... sur le secteur classé au PLU de la commune en zone 1AUE

composé de 4 parcelles cadastrées section AN numéros 5, 6, 7 et section AM numéro 5 sises à proximité de la rue du Courgeon.

Pour ce faire, la commune du Lion d'Angers a décidé de solliciter l'assistance de la société Alter Public, société publique locale dont elle est actionnaire.

Ainsi, la commune du Lion d'Angers et Alter Public ont signé, le 22 décembre 2022, une convention de prestations foncières afin de mener à bien la constitution de cette réserve foncière.

En raison du lancement de l'étude de requalification urbaine, le projet initialement prévu est ajourné. Parallèlement, la commune du Lion d'Angers envisage de constituer une nouvelle réserve foncière sur le secteur baptisé « Reviion 2 » située en zone 2AU au PLU de la commune et composé de la parcelle cadastrée section B numéro 2541.

En conséquence, un avenant à la convention de prestations foncières susvisée a été signé le 06 mai 2024, par suite de l'autorisation du conseil municipal en date du 2 avril 2024, modifiant le périmètre d'intervention de la société Alter Public, la durée de la convention et la révision du calendrier de facturation.

La commune du Lion d'Angers souhaite étendre le périmètre du projet de réserve foncière aux parcelles contiguës, cadastrées section B numéros 407, 401 et 400.



En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°2 afin de permettre à Alter Public de poursuivre l'accompagnement de la commune sur ce secteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'avenant n°2 à la convention de prestations foncières avec ALTER,
 - **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-
- **Économie :**
Inauguration du restaurant L'EntrePause qui propose des spécialités savoyardes, mais également des burgers, pièces du boucher...
 - **Dossiers en cours :**
 - 11 déclarations préalables (D.P.),
 - 1 permis de construire (P.C.),
 - 8 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 6 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Un bilan de tous les dossiers d'instruction 2024 sera fait début 2025 afin de voir les évolutions, notamment les installations de nombreux panneaux photovoltaïques.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 10 décembre 2024 à 18h30.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE informe que la commission réunie le 20 novembre 2024 a traité les sujets suivants :

▪ Organigramme des clés des salles :

Parmi les devis de BOSCHAT et de SIGPA, la commission a sélectionné le devis de SIGPA pour un montant de 10 912€, avec une mise en place en février 2025. Une communication sera faite auprès des associations en lien avec le service Population.

▪ Étude panneaux photovoltaïques :

Deux études ont été menées par le SIEML sur la faisabilité de pouvoir installer des panneaux photovoltaïques sur l'église d'Andigné et sur la salle de la Mare aux coqs. La commission est plutôt favorable au projet pour la salle de la Mare aux coqs en terme de surface, puisque plus il y a de panneaux installés moins la facture est élevée. La commission a donc validé un devis de EVEN Structure pour un montant de 3 350€. Ces panneaux permettront d'alimenter les bâtiments communaux. L'église d'Andigné, d'une plus petite surface, pouvait également accueillir des panneaux pour alimenter les bâtiments du Lion mais il était préférable en terme de montant global de le faire sur Le Lion d'Angers, en alimentant tout de même Andigné.

Le SIEML a fait une étude détaillée sur la production, la consommation, et sur ce que cela rapporterait en cas de revente...

La prochaine réunion de la commission est programmée le 09 décembre 2024.

COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - CITOYENNETÉ - ANIMATION

Mme Muriel NOIROT donne la parole à Mme Tiphaine FURIC, en précisant qu'elle sera concernée plus loin par une délibération sur la C.C.V.H.A.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Tiphaine FURIC

Mme Tiphaine FURIC annonce que la commission s'est réunie le 18 novembre dernier et fait le compte rendu des points abordés :

▪ Journal municipal :

Le marché actuel pour la conception, l'impression et la distribution du Journal du Lion, arrive à son terme le 20 avril 2025. Il permet de couvrir encore les deux numéros à venir des parutions de fin novembre et de fin février-début mars. Il convient donc de relancer un nouveau marché.

La commission a souligné des points d'améliorations :

- une évolution graphique souhaitée à la marge,
- pour la diffusion, exiger une repasse sur les adresses non distribuées mais garder le principe d'une entreprise d'insertion sociale,
- pour les suppléments : ne pas spécifier le nombre de suppléments annuels, ne pas préciser les dates de sorties prévisionnelles pour se laisser plus de souplesse, et prévoir de pouvoir tirer des suppléments à part.

- qualité du papier : un devis a été demandé pour un grammage un peu moindre.

Le nouveau contrat débiterait donc en avril 2025.

Pour information, en 2024, le budget conception, impressions et diffusion était de 13 820€.

▪ **Festivités :**

- Mme NOIROT a rencontré les représentants de l'association Entente des artisans et commerçants le 09 novembre :
 - L'Entente n'est pas en capacité de décorer les rues pour Noël cette année ;
 - Il a été débattu de la localisation du sapin qui sera certainement implanté place de l'église ;
 - L'association sollicite la mairie pour avoir une armoire où stocker du matériel ;
 - L'Entente souhaiterait connaître les dates des événements et manifestations prévus sur le marché, et participer à la journée citoyenne ;
 - L'Entente souhaite être associée au choix du groupe pour la fête de la musique. La commission n'a pas émis de refus, cependant l'avis de l'association sera consultatif, la décision revenant bien à la municipalité.
- Festivités de Noël avec le marché de Noël de l'Entente des artisans et commerçants le 08 décembre
- Diffusion de la musique de Noël dans les rues jusqu'à 19 heures en semaine et 13 heures le dimanche.
- Fêtes de Noël à Andigné : L'APEL a organisé une animation le 29 novembre, la bibliothèque un atelier créatif le 23 novembre. L'installation des décorations de Noël sera faite par le Comité des fêtes d'Andigné le 07 décembre.
- Téléthon : organisé par le Comité des fêtes du Lion les 29 et 30 novembre 2024.
- Vœux du Maire : auront lieu les 04 et 05 janvier 2025, accompagnés des remises de médailles.
- Journée citoyenne : la commission souhaite relancer la journée avec des appels à idées et contributions. Une inter-commission aura lieu le 20 janvier à 20 heures.
- Fête nationale : la commission doit rencontrer le nouveau représentant de l'Amicale des pompiers pour remettre à plat les conditions de choix du groupe de musique.
- Comité consultatif des enfants : la cérémonie de clôture et l'accueil des nouveaux Lionceaux s'est déroulée le 23 novembre. Les enfants ont proposé un panneau « zone sans tabac » qui sera apposé en sortie d'école dès qu'il aura été validé.
- Budget : un point a été fait, les services ayant fourni une extraction de leurs dépenses.

La prochaine réunion de la commission est fixée le 10 décembre 2024 à 20h30 à Andigné.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

M. David GEORGET laisse la parole à Mme Séverine MADIOT pour le compte rendu de la commission

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Séverine MADIOT

Mme Séverine MADIOT indique que la commission s'est réunie le 12 novembre pour traiter les sujets suivants :

▪ **Études voirie :**

La commission a échangé sur les deux scénarios proposés par le bureau d'étude concernant la création d'un contresens cycliste pour la rue de la Corderie, et concernant la sécurisation des trottoirs et l'organisation du stationnement rue des Mésanges. La commission a demandé un nouveau scénario.

▪ **Parvis de l'école :**

La commission a validé la proposition finale d'aménagement du parvis de l'école permettant la création d'un espace d'attente végétalisé. Les travaux sont prévus début 2025.

- Chemins piétonniers :
La commission a débuté ses réflexions concernant la réfection d'anciens chemins piétonniers. La priorité sera donnée aux chemins abîmés particulièrement fréquentés, notamment par les enfants. Un itinéraire a été proposé pour le lotissement des Landes.
- Entretien des haies communales :
Les haies du bocage, qui sont souvent doublées, sont désormais très développées. Cette situation complique leur entretien. Afin de remédier à cette difficulté, le rabaissement des haies sera réalisé début 2025.
- Divers :
Rencontre des riverains de la rue Saint Gatien pour affiner le projet de végétalisation de la rue avec des pots de fleurs communaux.
L'opération de régulation de la population des pigeons s'est déroulée le 25 novembre près de l'église.

La prochaine commission est prévue le 09 décembre 2024.

Avant que M. David GEORGET ne fasse un complément, M. Étienne GLÉMOT souhaite faire part d'une actualité C.C.V.H.A. au niveau de la voirie : le marché d'étude de D.U.P. (déclaration d'utilité publique) a été validé pour lancer l'appel d'offre des travaux sur la rocade Est.

M. David GEORGET propose une délibération qui complète la délibération du mois de novembre sur l'entretien des éclairages publics. En effet, des opérations de maintenance et de réparation ont été nécessaires, notamment autour du Complexe sportif où plusieurs pannes sont survenues, ainsi que rue du Courgeon.

● **2024-12-03 / Travaux du SIEMML - fonds de concours pour travaux ponctuels sur éclairage public**

Le SIEMML intervient pour le compte de la commune pour des travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public qui n'entrent pas dans le champ de la maintenance curative, nécessitant une délibération concordante pour valider la participation financière de la commune.

Une délibération globale a été prise pour les travaux des 6 derniers mois au conseil de novembre, mais quelques opérations ont été malencontreusement oubliées. Il est proposé de valider leurs prises en charges par une délibération complémentaire. Pour rappel, la prise en charge par la commune est à hauteur de 75% du montant des travaux, au regard du règlement financier en vigueur.

Pour la maintenance curative, il s'agit des opérations suivantes :

- **005-23-54** : Intervention sur l'éclairage public rue de la Croix Ruau, pour un montant de 362,86 € TTC, soit une participation communale de 272,15 €.
- **176-23-268** : Intervention sur l'éclairage public allée des Noisetiers, pour un montant de 205,08 € TTC, soit une participation communale de 153,81 €.
- **176-23-273** : Intervention sur l'éclairage public avenue des Tilleuls, pour un montant de 417,42 € TTC, soit une participation communale de 313,07 €.
- **176-23-276** : Intervention sur l'éclairage public route d'Angers, pour un montant de 253,33 € TTC, soit une participation communale de 190,00 €.
- **176-23-277** : Intervention sur l'éclairage public rue Henri et Robert de Cholet, pour un montant de 199,66 € TTC, soit une participation communale de 266,21 €.

Pour les travaux de réparation, il s'agit des opérations suivantes :

- **176-23-269** : Intervention sur l'éclairage public allée des Noisetiers, pour un montant de 1 064,13 € HT, soit une participation communale de 798,10 €.
- **176-23-298** : Intervention sur l'éclairage public rue du Courgeon, pour un montant de 1 856,82 € HT, soit une participation communale de 1 392,62 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le versement d'un fonds de concours pour l'ensemble des opérations décrites, d'un montant total de 3385,96 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD informe que la commission s'est retrouvée le 20 novembre 2024 et laisse la parole à Mme Caroline DESNOS pour la lecture du compte rendu.

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Caroline DESNOS

La commission a étudié les points suivants :

- Dossiers sociaux :
 - 1 aide financière d'urgence : 130 €
 - 2 demandes d'aide sociale : hébergement EHPAD et service ménager
 - Aide aux vacances pour 3 enfants : 123,34 €
 - Aide à l'adhésion sportive/culturelle pour 7 enfants : 300 €
- Repas des aînés :
Les repas ont été coordonnés par Mme Françoise LEGAULT membre du CCAS, et ont regroupé 137 personnes le 13 novembre au Lion d'Angers et 27 personnes le 27 novembre à Andigné.
Cette année, une équipe de 15 bénévoles a assuré le service des repas animés par OSKAR.
- Collecte de la banque alimentaire des 22 et 23 novembre
50 bénévoles ont participé à la collecte (permanences - transport – rangement)
992 kg de produits ont été collectés à Lidl et 1 791 € pour la collecte dématérialisée à Super U.
En comparaison, en 2023 à la même période : 725 kg à LIDL et 1 417 € à SUPER U.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 09 janvier à 19h

Mme Marie-Claude HAMARD reprend la parole pour ajouter un petit mot au sujet de la collecte de la banque alimentaire pour souligner l'augmentation très nette des dons, ce qui est bien car les besoins sont en augmentation. Elle remercie tous les bénévoles et tous les membres des CCAS du bassin de vie du Lion d'Angers, ainsi que tous les donateurs

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD annonce qu'elle n'a pas de compte rendu de commission, puisqu'il n'y a pas eu de commission ce mois-ci. Néanmoins, elle soumet au conseil un projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (C.P.O.) avec Récréa'Lion à prolonger d'un an.

21h54 : M. Jérôme DELOIRE quitte la salle et se déporte.

M. Jérôme DELOIRE étant le secrétaire de séance, Mme Émeline STEINIRGER accepte de le remplacer le temps de son absence de la salle.

● 2024-12-04 / Avenant n°3 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec Récréa'Lion

La commune a approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Récréa'Lion par délibération n°2021-12-19 prise le 06 décembre 2021, qui entérine la mise en œuvre d'un projet porté par l'association autour de la mise en place de 10 actions :

- Action n° 1 : L'accueil périscolaire site Arlequin ;
- Action n° 2 : L'accueil périscolaire site Andigné ;
- Action n° 3 : L'accueil de loisirs 3-11 ans ;
- Action n° 4 : Les séjours 3-15 ans ;
- Action n° 5 : L'espace jeunes 11-15 ans « Récréa'Jeunes » ;
- Action n° 6 : La Ludothèque « Ludolion » ;
- Action n° 7 : Le projet « handicap » ;
- Action n° 8 : L'information jeunesse « Activ'Jeunesse » 15-25 ans ;
- Action n° 9 : Familles, intergénération et parentalité ;
- Action n° 10 : Formation BAFA.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs a été approuvée pour les années 2022 à 2024. Elle a été modifiée par la suite par deux avenants :

- Avenant n°1 du 23 juin 2022 modifiant l'article 7 de la convention pluriannuelle d'objectifs : intégration d'une subvention de la commune pour la réalisation de la fiche action n°6 « ludothèque » du projet de l'association.
- Avenant n°2 du 11 décembre 2023 modifiant l'article 7 de la convention pluriannuelle d'objectifs : prise en compte des modifications des dispositifs de soutien de la CAF envers les accueils périscolaires (fiches action n°1 & 2), qui verse désormais les aides contractuelles directement aux gestionnaires d'établissement et non plus aux collectivités.

Par courrier du 4 juin 2024, l'association Récréa'Lion demande la prolongation d'un an de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, souhaitant avoir un peu plus de temps pour préparer le futur projet qui sera présenté à la commune dans le courant du premier semestre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité d'un vote positif le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la prolongation d'un an de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association Récréa'Lion,
- **De modifier** les montants de participation de la commune pour les années 2023 et 2024 afin de tenir compte des modifications des dispositifs de soutien de la CAF envers les accueils périscolaires et les ludothèques,
- **De définir** le montant de la participation au projet par la commune pour l'année 2025,
- **D'approuver** le projet d'avenant n°3 à la convention qui reprend l'ensemble de ces éléments,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h56 : M. Jérôme DELOIRE reprend sa place et son rôle de secrétaire de séance.

● 2024-12-05 / Avenant n°3 à la convention de mise à disposition des bâtiments Arlequin, Maison des Générations et locaux 2 rue du Courgeon avec la CCVHA

Par suite de la demande de l'association Récréa'Lion pour la prolongation par avenant de la CPO (point précédent), il est nécessaire en cas d'acceptation de valider avec la CCVHA la prolongation de l'utilisation des locaux Arlequin, Maison des Générations et locaux 2 rue du Courgeon pour maintenir l'organisation des activités périscolaires et de la ludothèque pour l'année 2025.

Il est ainsi proposé de venir modifier l'article 9 de la convention d'occupation et d'utilisation de l'espace Arlequin, de la Maison des Générations et des locaux situés 2 rue du Courgeon en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité d'un vote positif, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet d'avenant n°3 à la convention d'occupation et d'utilisation de l'espace Arlequin, de la Maison des Générations et des locaux situés 2 rue du Courgeon par la ville du Lion d'Angers dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et de loisirs dont elle est compétente,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD présente différentes délibérations relatives à la commission finance.

La première délibération a trait à une deuxième décision modificative, afin de permettre à la collectivité de finaliser l'année, pour le budget de fonctionnement.

Elle fait l'objet d'un ajout positif proposé en séance, en raison d'un arriéré de paiement relatif à des baux de location pour l'implantation d'antennes téléphoniques sur Le Lion d'Angers et Andigné.

● 2024-11-06 / Budget Principal – Décisions Modificatives n°2

Il est proposé de venir modifier une seconde fois le budget principal de la collectivité pour finaliser l'année 2024, pour la partie fonctionnement.

LA CCVHA a réuni le 6 novembre la commission mutualisation et le 21 novembre la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - présentations en annexe) afin de valider les éléments définitifs relatifs aux attributions de compensation pour l'année 2024. Il s'avère que la finalité annuelle budgétaire proposée au conseil de novembre pour cette partie a évolué. Des modifications de montants dans les attributions de compensation ont eu lieu (hausse des services communs - +4k€, baisse des reversements de fiscalité de la CCVHA - -2k€...), et la partie des charges de personnel a été sous-évaluée, vraisemblablement sur 2 critères : individuellement, pour l'évaluation sur année pleine de la hausse des 150€/mois décidée en septembre 2023, et surtout pour la partie sur l'assurance statutaire, dont la part pour Le Lion d'Angers passe d'une prévision de 22 000 € à une réalisation de 49 000 €.

Ainsi il est nécessaire de formaliser une hausse budgétaire de 45 k€ pour le chapitre 014, le portant à un total de 1 485 000 €.

Ces 45 000 € supplémentaires sont compensés par des recettes du même montant, issues notamment de notifications définitives reçues ce mois-ci :

- Reversement des taxes sur les paris hippiques : + 5 000 € (40 000 € au lieu de 35 000 € prévus)
- Dotation pour le service des titres sécurisés : + 18 000 € (29 000 € au lieu des 11 000 € prévus)
- Remboursements des assurances pour des sinistres dans l'année : + 22 000 € (non prévus).

La commune a signé en mai 2019 deux conventions de location pour l'implantation d'antennes téléphoniques de l'opérateur Free Mobile sur les sites suivants :

- Parcelle AM8 au Lion d'Angers, pour un montant annuel de 3 000 €
- Parcelles A832 et A835 à Andigné, pour un montant annuel de 3 000 €

Les recettes de ces baux de location n'ont été perçues que pour les années 2019 à 2021 pour la première, et jamais pour la seconde. Il existe donc un arriéré de paiement de 25 500 € (3 ans, donc 9 000 € pour l'antenne du Lion d'Angers, 5 ans et 6 mois, donc 16 500 € pour celle d'Andigné) qu'il est proposé d'inscrire en recettes complémentaires sur 2024 au chapitre 70.

Il est proposé d'affecter ces recettes complémentaires en dépense au chapitre 011 pour 15 500 €, et au chapitre 65 pour 10 000 €, selon l'annexe modifiée du budget de fonctionnement de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 proposée pour le budget principal d'un montant total de 70 500 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD expose le sujet suivant, concernant la traditionnelle ouverture anticipée des dépenses d'investissement.

● 2024-12-07 / Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2025

L'adoption du budget primitif 2025 est prévue avant le 15 avril 2025. Néanmoins l'exercice budgétaire débute le 1^{er} janvier de chaque année.

De manière à ne pas freiner la commande publique dans l'attente du vote des crédits budgétaires, le code général des collectivités locales, par l'article L1612-1, prévoit que le Conseil municipal peut autoriser l'exécutif « à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ».

La réglementation permet à l'exécutif de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de l'annuité de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Pour les autres dépenses d'investissement, le conseil municipal doit donner l'autorisation dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédant. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** l'exécutif, dans l'attente du vote des crédits lors du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans les limites et aux chapitres suivants :
 - 30 000,00 € au chapitre 20 (frais études),
 - 30 000,00 € au chapitre 204 (versement de participation aux organismes extérieurs),
 - 60 000,00 € au chapitre 21 (achat de terrains, matériel),
 - 300 000,00 € au chapitre 23 (construction, voirie),
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Étienne GLÉMOT complète en disant que cette délibération se fait effectivement tous les ans pour permettre de régler certaines dépenses avant le vote du budget 2025.

M. Nooruddine MUHAMMAD poursuit avec la clôture du budget du lotissement des Tilleuls, comme annoncé le mois dernier, et la validation du versement de l'excédent au budget général.

● 2024-12-08 / Lotissement Les Tilleuls – clôture du budget

La commune a fini en 2024 l'ensemble des opérations relatives au lotissement des Tilleuls, et il est proposé de venir clore ce budget annexe et de valider le reversement de son excédent vers le budget général.

Les comptes définitifs sont les suivants :

| LES TILLEULS - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|--|---------|---|-----------------------|--------------------|
| Chapitre | Article | Intitulé | TOTAL 2024 BP + DM | Réalisé 2024 |
| | 6045 | achats études | 326,67 | |
| | 605 | travaux | 10 806,55 | 9 585,99 |
| Total 011 | | Charges à caractère général | 11 133,22 € | 9 585,99 € |
| | 65822 | Reversement de l'excédent | 43 727,73 | 45 274,56 |
| | 65888 | Autres | 5,00 | 0,40 |
| Total 65 | | Autres charges de gestion courante | 43 732,73 € | 45 274,96 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | 54 865,95 € | 54 860,95 € |
| LES TILLEULS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| Chapitre | Article | Intitulé | TOTAL 2024 BP + DM | Réalisé 2024 |
| | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 54 860,95 | 54 860,95 |
| Total 002 | | Résultat de fonctionnement reporté | 54 860,95 € | 54 860,95 € |
| | 75888 | Autres | 5,00 | 0,00 |
| Total 75 | | Autres produits de gestion courant | 5,00 € | 0,00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | 54 865,95 € | 54 860,95 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | | | 0,00 € | 0,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** le versement de l'excédent du budget annexe du lotissement des Tilleuls au budget principal pour un montant de 45 274,56 €,
- **D'approuver** le budget de clôture du lotissement des Tilleuls,
- **De clôturer** le budget annexe « Les Tilleuls » au 31/12/2024 par transfert des soldes de compte de tiers au budget principal,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD propose ensuite la délibération portant sur les indemnités de gardiennage de l'église Saint Martin du Lion d'Angers.

● **2024-12-09 / Revalorisation de l'indemnité de gardiennage des églises - revalorisation**

La commune fait appel à une personne pour tenir la charge du gardiennage de l'église, qu'il est possible d'indemniser. En 2024, cette indemnité a été fixée à un total annuel de 496,09 €, sur la base du plafond qu'il était possible de verser.

Ce plafond a été revu à la hausse en cours d'année 2024, et est désormais fixé à 503,42 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De fixer** le montant de l'indemnité de gardiennage des églises à 503,42 € annuel,

- **D'autoriser** le Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD soumet au conseil la délibération suivante, afférente à la tarification communale. Comme chaque année, les tarifs des locations des salles et les tarifs des différents services que la commune procure aux habitants passent au conseil de fin d'année, pour être actualisés.

● 2024-12-10 / Tarification communale

Certains des services proposés par la commune peuvent être onéreux pour les usagers, et une tarification peut être fixée pour leur usage. Le Conseil Municipal a transféré par délégation au Maire cette compétence lors de la séance du 25 mai 2020, mais il est proposé au conseil de porter un avis sur les tarifs envisagés pour l'année 2025.

Il est ainsi proposé de les augmenter d'une manière uniforme au regard de l'inflation, basé sur la variation de l'Indice des Prix à la Consommation de l'INSEE relevé en octobre 2024, fixant cet indice sur un an à 1,2%, à la nuance près d'un arrondi de ces tarifs aux multiples de 5 centimes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la modification des tarifs municipaux selon les tableaux annexés,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Puis, M. Nooruddine MUHAMMAD présente la délibération n°11 relative à la revalorisation des mises à disposition de personnel. Les tarifs en vigueur du calcul du coût moyen réel d'un agent sont actualisés.

● 2024-12-11 / Revalorisation des mises à disposition de personnel

La commune met à disposition certains agents de la commune au profit de structures extérieures, à un montant fixé par délibération, s'appuyant sur le coût moyen réel des agents.

Les tarifs en vigueur ont été fixés par délibération du 5 décembre 2022 :

| | |
|--|-----------------|
| Agent des services techniques : | 25,50 € / heure |
| Agent des services techniques + matériel (véhicule, outillages...) : | 33,00 € / heure |
| Agent du service entretien : | 21,73 € / heure |
| Agent du service scolaire : | 20,89 € / heure |

Il est proposé de les revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2025 :

| | |
|--|-----------------|
| Agent des services techniques : | 26,00 € / heure |
| Agent des services techniques + matériel (véhicule, outillages...) : | 33,50 € / heure |
| Agent du service entretien : | 22,16 € / heure |
| Agent du service scolaire : | 21,30 € / heure |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'organisation proposée pour le pôle technique de la collectivité,

- **De demander** que ce projet soit soumis à l'avis du Comité Social Territorial,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD expose ensuite une délibération pour le reversement à la C.C.V.H.A des frais d'occupation de la salle intercommunale Paulette FOUILLET. Il explique que le Département, en tant que gestionnaire d'un certain nombre de collèges, paie les communes et les intercommunalités par rapport à l'occupation des salles. Ce système est un peu spécial : les collèges établissent un temps d'occupation des salles, sont facturés par les villes, puis le Département paie les collèges.

M. Étienne GLÉMOT indique que le Département a récemment changé les règles pour passer en année civile et non plus en année scolaire.

M. Patrick PISCIONE demande si c'est le Département qui fixe les tarifs ?

M. Étienne GLÉMOT le confirme. Les communes ayant toutes des frais et des investissements différents, le Département calcule donc une sorte de moyenne qui s'applique à tous.

Il rappelle qu'avant la construction de la salle Paulette FOUILLET, le Département l'avait sollicité signalant qu'il n'y avait pas assez d'équipements sur la commune du Lion d'Angers. Il s'était alors tourné vers la C.C.V.H.A. qui n'avait pas de salle propre, alors que se multipliaient les nouvelles constructions autour du Lion d'Angers où se trouvent les collèges. À l'époque la commune avait fait la salle Pierre de Coubertin, puis avait convenu avec la C.C.V.H.A que si cette dernière construisait la salle Paulette FOUILLET, la mairie s'engageait à créer une salle pour le tennis et un Dojo, ce qui a d'ailleurs été réalisé sans subvention.

Mme Émeline STEINIRGER demande si les tarifs sont réactualisés par le Département ? Elle s'étonne du montant indiqué pour l'espace de convivialité et du dojo par rapport aux superficies.

M. Nooruddine MUHAMMAD répond que les tarifs effectivement réactualisés.

Mme Émeline STEINIRGER souhaite savoir si les « terrains extérieurs » incluent le terrain synthétique ?

M. Nooruddine MUHAMMAD lui répond que oui.

M. Étienne GLÉMOT conclut en disant qu'il s'agit d'une indemnisation d'utilisation des salles et remercie le Département.

M. Nooruddine MUHAMMAD informe par ailleurs que les coupes budgétaires dont le Département va faire les frais aura des répercussions sur le dispositif « collège en action ».

● **2024-12-12 / Reversement à la CCVHA des frais d'occupation de la salle Paulette FOUILLET par les collèges**

Les collèges du Val d'Oudon et Sainte Émérance utilisent les salles sportives de la commune pour leurs cours d'Éducation Physique et Sportive durant l'année scolaire. À ce titre, le département leur alloue un budget leur permettant d'indemniser la commune pour cet usage.

La commune perçoit l'ensemble de ces sommes, étant gestionnaire de tous les équipements sportifs de la commune. Néanmoins, n'étant pas propriétaire de la salle Paulette FOUILLET, il est convenu qu'elle reverse la part d'utilisation des différents espaces, et conserve la part dédiée au gardiennage de la salle.

En parallèle, le département a décidé en 2023 de modifier la temporalité de la prise en compte de ces dépenses, passant d'un fonctionnement en année scolaire à un fonctionnement en année civile à compter de 2023.

Il est ainsi proposé de formaliser le reversement des sommes perçues pour le second semestre 2022, d'un total de 7 318,24 €, et l'année complète 2023, d'un montant total de 16 102,85 €, selon les tableaux en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le reversement de 23 421,09 € pour l'utilisation par les collèges de la salle Paulette FOUILLET sur les périodes du second semestre 2022 et de l'année 2023,
- **De dire** que les futurs versements pour les prochaines années seront réalisés sur la base d'un état annuel d'utilisation par les collèges de la salle Paulette FOUILLET sur la temporalité d'une année civile,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD termine avec une dernière délibération qui concerne la modification des représentants communaux au sein des commissions communautaires, comme l'exprimait tout à l'heure Mme Muriel NOIROT.

• 2024-12-13 / Modification des représentants communaux au sein des commissions communautaires

En début de mandat, chaque commune a désigné des représentants pour siéger au sein des commissions communautaires. Ainsi Mmes Muriel NOIROT et Amélie PAQUEREAU siègent au sein de la commission Culture, Communication et Digitalisation de la CCVHA.

Mme PAQUEREAU ayant souhaité se retirer de la commission, il est proposé de désigner Mme Céline HUBERT pour la remplacer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De désigner** Mme Céline HUBERT pour représenter la commune au sein de la commission Culture, Communication et Digitalisation de la CCVHA,
- **De valider** le tableau récapitulatif des représentants en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* * * * *

Clôture de la séance à 22h18

Prochain Conseil Municipal : 06 janvier 2025 à 20h30.

* * * * *

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**



**Le secrétaire de séance,
Jérôme DELOIRE**